



2000 - N°152

**RECHERCHES**  
ALPES - M A R I T I M E S  
ET CONTRÉES LIMITROPHES  
**RÉGIONALES**



## SOMMAIRE

L'apothicairie de l'abbaye de Lérins au XVIIe  
siècle  
par Jean-Pierre BENEZET

Le cercle « L'artistique »  
par Françoise DEHON-POITOU

Clans dans l'Entre-deux-guerres  
par Delphine PREDHOMME

Notes sur l'histoire de la présence juive à  
Toulon  
par Roger KLOTZ-VILLARD

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

---

**41e année**

**Janvier-mars 2000**

**N° 152**

# **LA VIGUERIE DE GRASSE AU DÉBUT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**

**-21-**

**Saint-Cézaire**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène  
FROESCHLE-CHOPARD**

**Registre des archives communales de Grasse, CC 40**  
**(f° 689 r°)**

[Le samedi 12 septembre 1609, départ de Saint-Vallier, arrivée « à la disnée » à Saint-Césaire où le conseiller se loge chez Anselme Aultran, ménager.

Le consul de Grasse présente l'assignation des consuls de Saint-Césaire, acte en date du 10 septembre, établi par Feriol (Charrier), sergent ordinaire de Saint-Césaire, parlant à Anselme Reybaud, l'un des consuls. Témoin : Me Augustin Amatte, « mon record ».

Comparaissent les consuls de Saint-Césaire,

Anselme Reybaud

et Anthoine Diaque

assistés de Me Honoré Aultran, notaire, greffier de la commune.

Anselme Reybaud, consul, a été député pour sapiteur, « sans approbation du réaffouagement poursuivi par la communauté de Grasse, pour n'être général ».

• **Dires des consuls de Saint-Césaire (f° 690 v°)**

« ... que le village de Saint-Cesary est sittié en ung misérable lieu, stérille, n'ayant point d'eau proche pour boire, que d'une demie lue, laquelle ils sont constraints faire charrier, tant pour eulx que pour leur bestail. Estant cette incommoditté acompaignée de pleusieurs aultres, d'aultant que la communauté n'a aucunes rantes ni aucung domaine, les fours et mollins, tant à bled que à huile, appartenant au seigneur dud. lieu, ausquels les habitants payent le droict de moulure au trentain pour le bled, et au dixain pour cellui des ollives, et le droict de fournage au soixantain. Et oultre ce, sont tenus fournir le bois dud. fournage, charrier les mulles du moulin, poutres, chaux et aultre bois nécessaire tant pour la réfection dud. mollin que maison seigneurialle, à leurs propres cousts et despens. Comme aussi sont tenus aux cinq cas généraulx envers leurs seigneurs, les secourir et aider lors que lesd. cas arrivent, payant oultre ce neuf sols tous les ans pour chacung chef de maison, et dix-huict sols ceulx qui ont de beufs, et lad. communauté une livre seize sols six deniers annuellement. Ne pouvant lesd. habitants fouller leurs bleds d'aultres juments que de celles du seigneur, auquel ils payent pour le droict de caucade la treiziesme mesure du bled et légumes, oultre ce le droict de la tasque qu'ils payent aussi, savoir du dizain, pour une partie du terroir, et au vingt-cinquain pour l'aultre. Possédant lesd. seigneurs la quatriesme partie du laburage dud. terroir, franc de toutes tailles et charges. Leur estant permis d'y faire depaistre aud. terroir de Saint-Cesary aultant de bestail gros et menu qui leur plaict. Et pour le droict de dixme, ont remonstré que le chappitre de Grasse le prend sur eulx, du vin et chanvre au vingtain, et le bled au trezain. Lesquelles charges et incommodités doibvent plustot faire rebaisser la cotte de son fouage que augmenter. Requérant acte ».

• **Contredit du consul de Grasse (f° 692 v°)**

Au contraire, illec présent, led. cappitaine Bertrand... a remonstré que le lieu de Saint-Césary a la plus grande partie de son terroir scittié en la plaine, ramplie de toutte sorte d'arbres fructiers, laquelle est bonne, oultre ce, à produire toutte sorte de bleds et de légumes, y ayant grande estandue de vignoble ramplie de figuiers et olliviers dont ils tirent de l'huile

pour leur usage et pour vendre, comme aussi du vin. outre laquelle plaine ils ont aussi quelques coutaus, parmi lesquels ils sèment aussi quantité de bled. Et ce qui se treuve pierreux et plain de rochers produit de l'herbage à foison, avec lequel, et la faculté qu'ils ont de depaistre aux devens des seigneurs, ils nourrissent grand nombre de bestail de toute sorte, soient juments, mulets et pourceaulx, beufs et vaches, et toute aultre sorte de bestes à bast. Nourrissant outre ce plus de cent peres beufs arants et cent trentaniers bestail menu, de la vante duquel, ensamble du fruit ordinaire d'icellui, ils retirent de grands profficts pour estre proches de la mer de deux lieues et demie, dont les estrangers y viennent tpour enlever leurs bleds et fruits, et en leur deffault ceulx de la ville de Grasse. Lesquels habitants de Saint-Cesary, outre ce, font ung ordinaire gain de la pesche des truictes qui vendent aux habitants des lieux d'antour à raison de six blancs la livre, pour la commoditté qu'ils ont de pescher en la rivière de Siagne qui coulle bien près de leur village. Pour raison de quoi etc... ».

• Arpentage (f° 694 r°)

[Le sapiteur prête serment de fidelement... « à peyne de faulx et des dommaiges et interest que la communauté de Grasse pourroit souffrir en cas de conivence ».

Le conseiller accompagne les experts. L'arpentage commence au quartier de Las tirasses.

Rapport journalier :

Terres :	73 ch. 7 pan.		
	terre labourable « detraict l'incult » à 8 E		589 E 36 S

[Le 13 septembre, dimanche.

[Le lundi 14, chomé, « attendu la feste de l'exaltation de la sainte croix cellebrée par l'église ».

[Le mardi 15 septembre,

tandis que les experts « sortent », le conseiller demeure et se fait présenter le cadastre par Me Honoré Aultran, notaire, greffier de la commune. Le cadastre est daté du 4 avril 1603. Il comprend 38 livres seulement, chaque livre valant 480 écus.

Les experts ont visité les quartiers du Couillet dantellon du puy d'aymar de l'adrech et la Romiguière.

Terres :	7 ch. 7 pan.	à 35 E	239 E 30 S
	127 ch. 2 pan.	à 20 E	2 544 E
	45 ch. 1 pan.		
	autre labourage	à 8 E	360 E 48 S
Vignes :	84 fos.	à 5 E	420 E
Prés non arrosables :	2 sch.	à 30 E	60 E
Total journalier :			3 654 E 18 S

[Le mercredi 16 septembre,

le conseiller demeure à Saint-Césaire pour entendre des témoins mais il n'en peut avoir aucun le matin, « pour estre hors à leur ménage ». L'après-midi il entend Ancelme Aultran.

Cependant, les experts ont visité les quartiers appelés le Vallon, confin de Cabris, Saint-Vallier Plan et Combes.

Terres :	66 ch. 1 pan labourage	à 35 E	2 313 E 30 S
	86 ch. 1 pan.	à 20 E	1 722 E
	77 ch. 1 pan.	à 8 E	616 E 48 S
Prés non arrosables :	6 sch.	à 30 E	180 E
Total journée :			4 132 E 18 S

[Le 17 septembre, jeudi,

les experts vont visiter les quartiers dits du bois, pas de picquee et le pontan (ou poutan).

Rapport :

Terres :	15 ch. labourage	à 35 E	525 E
	35 ch. 6 pan.	à 20 E	712 E
	37 ch. 5 pan.	à 8 E	300 E
Prés :	3 sch.	à 30 E	90 E
Total journée :			1 627 E

[Le même jour, le conseiller demeuré en ville a entendu Augustin Camatte, ménager.

[Le vendredi 18 septembre,

le conseiller monte à cheval pour accompagner les experts aux quartiers appelés : aux Gourgs et au Courbon.

Terres :	31 ch. 8 pan.	à 35 E	1 113 E
	24 ch. 6 pan.	à 20 E	492 E
	44 ch. 3 pan.	à 8 E	354 E 24 S
Vignes :	250 fos.	à 5 E	1 250 E
Prés :	2 sch.	à 30 E	60 E
Jardins et chenevières arrosables :	5 000 c <sup>2</sup>	à 10 S	833 E 44 S
Total journée :			4 102 E 44 S

[Le samedi 19 septembre,

l'estimation tire sur sa fin. Les experts se rendent au quartier des vignes, les manelles (ou mavelles) tirant le long de la rivière de Siagne, vers la chapelle Saint-Ferriol, « lieux plains de précipices où n'aurions peu aller à cheval », à quoi ils emploient la matinée. Et l'après-midi, à la visite des maisons.

Rapport journalier :

Terres :	6 ch. labourage	à 40 E	240 E
	10 ch. autre	à 50 E	500 E
	8 ch.	à 20 E	160 E
	5000 c <sup>2</sup> terre arrosable	à 8 S	666 E 40 S
Vignes :	466 fos.	à 5 E	2 330 E
Total :			3 896 E 40 S
Maisons :	10 maisons principales	à 100 E	1 000 E
	73 maisons	à 40 E	2 920 E
	5 étables	à 15 E	75 E
Total des batiments :			3 995 E

[Le 20 septembre, dimanche.

[Le 21 septembre,

le consul de Grasse requiert visite de Cabris. Mais le conseiller a reçu une lettre de MM. tenant la Chambre des vacations qui lui demandent de revenir promptement à Aix « pour affaires importants le service de sa magesté ».

Cependant les experts demandent de leur octroyer un jour pour rédiger leur rapport.

[Le mardi 22 septembre,

#### • Teneur du rapport général de l'extime du lieu et terroir de Saint-Cesary (f<sup>o</sup> 702 v<sup>o</sup>)

« Nous etc... procédants à la veue et visitte dud. Saint-Cesary, lieu éminent sur le rocher, aprochant plustost des monts que du pays bas, sain, aisé, découvert, et par où l'on voit fort loing, composé d'environ nonante maisons habittées et cinq estables et fenières, abouttissant du couchant en teste de la vallée de Siagne, duquel cousté y a rocher coupé ou baux qui sert de deffance, le demeurant du villaige ensaincte de muraille où y a deux entrées et une antimuraille à l'anticque. Peuplé d'environ trois cens personnes de communion, gens laborieux et de mesnaige, veu aussi et passagé le terroir dud. Saint-Cesary, monsté et indicqué par Anselme Reybaud, consul et députté à ce faire, confrontant du levant et midi terroir de Cabris ; du couchant, n'a aultre confront que le fleuve de Siagne, séparant led. terroir d'avec les terroirs de Monts, Callian et Montauroux ; et du septentrion, celui de Saint-Vallier ... ».

« (Led. terroir) s'est treuvé contenir, sans comprendre la terre gaste, inculte ne rochers, sçavoir... ».

695 ch. 8 pan. labourage  
800 fos. vignoble  
13 sch. preries  
10 000 c<sup>2</sup> jardins ou cheneviers.

Suit l'estimation des batiments, vue ci-dessus : 3 995 écus

« ayant esgard à la quallité desd. bastiments et dud. village, scittuation et incommodité de l'avenue d'icellui, qu'il n'y a ni passage ni commerce, ni aulcune fontaine, se servant les habitants des eaux des puis qui sont hors la ville, subjects avec grand sècheresse de tarir ».

Vignobles : « fait en fillagne et partie vigne expresse »

800 fossoirées à 5 E 4000 E

« ayant esgard à quelques olliviers et figuiers y estant, à la cittuation d'icellui parmi rochers et lieux interrompeux, sans fonds de terre, soubstenues de berges, et que la plus part d'icellui vignoble est à la pente de la vallée de Siagne, quartier extrêmement mal aisé, n'ayant aultre regard que du couchant et partie du midi ».

Cheneviers et jardins : 5000 c<sup>2</sup> à 10 S 833 E 20 S  
5000 c<sup>2</sup> à 8 S 666 E 40 S

Total : 1 500 E

Prés : 13 sch. sans arrosage à 30 E 390 E

Labourage : 277 ch. 7 pan. à 8 E 2 221 E 36 S  
281 ch. 5 pan. à 20 E 5 630 E  
120 ch. 6 pan. à 35 E 4 221 E  
6 ch. à 40 E 240 E  
10 ch. à 50 E 500 E

Total : 12 812 E 36 S

Total du terroir : 18 702 E 36 S

« ayant esgard que led. terroir est asses fertile en bleds et qu'il y a quelques chaines et glandage, et à la necessité aparante d'estre repassé après la charrue surtout au couvrir des bleds, à cause des interrrouptions dud. terroir meslangé de rochers, clapiers, terre gaste, et pour couper les jalles et rejectons. Et à ce qu'il est sec et stérille des eaux, n'y ayant que quelques larges puis, hors desquels ne peult le bestail estre abrevé que à Siagne ».

Total terroir et bâtiments : 22 697 E 36 S

« et ayant esgard, suivant l'arrest de la Cour, aux aultres commodités desd. habitants, mesmes à leur portion d'environ cent trentaniers bestail menu, propre ou tenu à mégerie, trante peres de beufs et quarante cinq aultres bestes grosses, faculté de depaistre leur gros bestail dans la terre gaste et devens durand l'année, et le bestail menu, partie de l'année dans la terre gaste, et leur usage de semer aud. devens, disons et cognoissons led. lieu, terroir et commodités dud. Saint Cesary valloir tout comprins la somme de 25 500 escus, réduicts à 79 500 livres, ayant d'aillieurs en tout généralement esgard en toutes incommodités, mesme que le droict de dixme se paye au chapittre de Grasse, prieur de Saint-Cesary, faisant faire le service dud. prieuré par deux prebstres, savoir : des bleds, grains et légumes, au trezain ; du vin et chanvre, au vingtain ; et des nadons, au quinzain. Item aux droicts seigneuriaux, lods et

vantes, un sol pour florin ; sences de dix huict sols neuf deniers sur chacune maison tenant charrue, et sur les aultres qui n'ont bestail arant, la moitié moins ; auberge de trois florins sur la communaulté ; tasque des bleds au vingt cinquain pour la plus part du terroir, et au dixain du quartier apellé devens, lorsqu'on y sème ; au droict de caucadures, au quatorzain, en fournissant de juments, ne pouvant les habittants fouller de leur propre bestail ni à leur commodité de cellui des seigneurs. Lesquels aussi se sont retenus la faculté de depaistre et vendre le rellarguier, et d'y entrer ung mois auparavant les habittants. Item, à la moulure du bled, en trentain, l'huile, au dixain ; et le fournage, au soixantain, outre ce qu'iceulx habittants portent et rapportent le tout et fournissent à leurs despens. N'ayant la Communaulté aucunes rantes ni propriétés, ni les particulliers jardins proches du village, fors quelques petits jardins sans arrousage et de peu de considération. Sans avoir comprins à lad. extime les maisons desd. seigneurs, ni leurs mollins à bled et huile, four, terre gaste, devens, ni grande quantitté de laburage qu'ils possèdent, ne aultrement rien de leur entien domaine, fors seulement quelque terre et pré qu'on dict naguières y avoir esté acquis par le sieur de Saint-Cesary de Grasse. Ni aussi les bastiments des champs ni aulcungs casaux etc... ».

[Fait à Saint-Césaire, le 22 septembre 1609, f<sup>o</sup> 708 v<sup>o</sup>]

Du seiziesme jour du mois de septambre mil six cens neuf, au lieu de Saint Cezary et dans la maison de Anselme Aultran, et pardevant etc... led. Anselme Aultran, mesnagier de ce lieu, aigé de septante ans, possédant en biens six mil livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Saint-Cezary est posé sur le bout d'ung peu de pleine, regardant la rivière de Siagne, où l'air y est asses bon, mais le village et tout le terroir si stérille en eaux que souvent l'esté ils n'ont pas de l'eau en leur puis, eslournés du village, pour abrever leur bestail, estans constraints de l'aller abrever bien souvent en la rivière de Siagne, ores qu'elle soict bien eslournée du village. Estant composé d'environ cent maisons, la moitié ensaints de murailles, dans lesquelles habitent trois cens personnes de communion. Y ayant une église servie par deux prebtres qui administrent les sacrements auxd. habitans, pour raison de quoi ils paient le dixme au Chapitre de la ville de Grasse, sçavoir : du bled et légumes, au trezain ; du vin et du chanvre, au vingtain ; des nadons, au quinzain. Et outre ce, lors qu'il est question d'une réffection des cloches, lesd. habitans payent de quatre parts les troix de la despance. Et pour ce qui est des aultres droicts consernants lesd. habitans envers leurs segneurs, a dict que la haulte et basse jurisdiction de ce lieu appartient pour les troix quarts à noble Claude de Grasse, sieur dud. lieu, et l'aultre quatriesme pourtion appartient à Joseph de Roberty, sieur de la Bastide, y établissant chascun d'eux leurs officiers à part ; possédant outre ce les fourts et mollins, et toute la terre gaste et herbage dud. lieu, laquelle terre gaste et herbage ils arrantent à qui leur plaict. Vrai est que lesd. habitans ont faculté d'y fere depaistre aultant de bestail qu'ils veulent, sans rien payer. Pour raison desquels mollins ils payent le droict auxd. segneurs à raison du trantain ; et le droict de fournage, au soixanten ; et le droict du mollin à huille, qui appartient seul aud. de Grasse, au dixain. Et d'aultant que tout le terroir tant ceult que incult est soubz la directe desd. segneurs, ils leur payent en cas d'alliération le lods à raison d'ung sol pour florin. Et d'ung tiers dud. terroir, la tasque au dixain. Et du restant d'icellui, la tasque au vingt cinquain. Y ayant outre ce des terres données à nouveau bail, lesquelles payent outre ce quelques services particuliers, soit en grains, soit en gibier. Payants aussi le droict de caucade à raison du quatorzain. Et chascune maison desd. habitans ayants beufs leur paie annuellement dix huict sols ; et ceulx qui n'en ont point, neuf sols seulement. Et outre ce, paye le corps de la communauté auxd. segneurs trante sept sols annuellement pour le droict d'albergue. Préthandans aussi lesd. segneurs lesd. habitans leur estre tenus aux cinq cas généraux, ce que au contrere lesd. habitans reffusent de payer le droict de caucade pour le bled qu'ils battent avec le fléau. Tous lesquels droicts lesd. segneurs se partagent ensemblement, dont les troix parts appartiennent aud. Claude de Grasse, et l'aultre quart aud. de Roberty.

Enquis etc...,

A dict que la terre de Saint-Cezary, qui est bornée de celle de Cabries du levand et du midi, de septantrion de celle de Saint-Vallier, et du couchant de la rivière de Siagne, n'a q'une demi leue d'estandue, estant fort pierreuse mais asses modérée et bonne pour toute sorte de grains et de fruitcs. Y ayant vignoble, olliviers et figuiers, et toute aultre sorte de fruitcs, non touteffois en quantité. Dans laquelle les segneurs dud. lieu y possèdent de grandes propriétés, qui vont à plus de cent cinquante sestiers de semence par an. Et ce que habitans y peulvent semer annuellement est au plus quatre cens sestiers de toute sorte de grains, qui produisent communément quatorze ou quinze cens sestiers, d'aultant que les bonnes terres communément ne font que le cinquain, estans de difficile culture pour estre pierreuses et plaines de rouchers, si bien q'une pere de beufs ne peult courir par jour q'un panal bled. A

quoi , oultre ce, fault deux hommes pour (recouvrir) la terre, leur coustant aultant et plus qu'ils n'espèrent. Et pour ce qui est de leur vignoble, dict qu'il est asses bon et fructifiant, distribué partie en fillagne, partie en vigne espesse, qui leur peult randre annuellement sellon le dixme cinq cens coupes vin. Mais il est de difficile culture aussi, pour y en avoir une partie sur l'adroict et pante de la colline qui regarde la rivière de Siagne, et le reste parmi de rouchers. Lequel vin suffict seulement pour la nourriture desd. habitans, sans qu'ils en puissent vendre qu'avec nécessité, pour se secourir. Et pour les aultres fruicts, dict qu'ils recueillent aussi environ cinquante sestiers et aultant de quintaux d'huile, qui ne suffict pas pour la provision des habitans. Et quand aux preiries, a dict qu'ils en ont environ encor vingt cinq journées au plus, ayant les habitans rompu le reste, pour ne pouvoir produire aulcung foin à faulte d'eau pour arrosage. Et que la terre est fort stérille et sèche, qui est cause aussi qu'ils n'ont point de jardins, ainsin que nous pouvons voir. Et pour ce qui est du pasturage, a dict comme dessus, ayant eux proposé de fere ung devens dans la terre que leur seigneur leur avoit donné en payant le droict du dixain, lequel aujourd'hui les habitans cultivent et y sèment du bled, si que tout le bestail menu qu'on peult nourrir aud. terroir est environ cent trenteniers et cent cinquante aultres bestes grosses, dont la plus part est en mégerie ou à rante. N'ayant led. habitans faculté ni franchise d'aller depaistre dans les terres de leurs voisins sans payer, ni moins foire ou revenus pour aider à payer les charges du roi et du pays, et les intérêts de deux mil six cens escus dont le corps de la communauté est engagé. Estant leur livre cadastre composé de trante huict livres, faisant valloir chascune livre cadastralle deux mil quatre cens florins, comprenant dans led. allivrement le bestail tant gros que menu. Et plus n'a esté enquis etc...

[Pas de signature, mais marque, f° 296 v°]

Du dix septiesme dud. mois de septembre, au lieu que dessus... Augustin Camatte, mesnagier de ce lieu et bailhe pour la part du sieur de Saint-Sezary, en partie seigneur dud. lieu, âgé de soixante ans, possédant en biens huict cens livres, lequel etc... ,

A dict que la place et seigneurie de ce lieu de Saint-Sezary appartient à deux seigneurs, sçavoir de quatre parts les trois à Claude de Grasse ; sieur dud. lieu, et la quatriesme pourtion à Joseph de Roberty, sieur de la bastide, lesquels établissent chascun les officiers et perçoivent leurs droicts des subjects à proportion des parts de lad. jurisdiction. Pour lesquels droicts les subjects leur payent le droit de mouture au trantain, le fournage au soixanten, le droict de caucade au quatorzain, le droict de lods ung soul pour florin, neuf soubz tous les ans pour chascune maison, et pour ceulx qui ont de beufs, dix huict sols troix liards. Et oultre ce, paye lad. communauté en corps, auxd. seigneurs, pour le droict d'auberge, trante six sols annuellement. Ausquels seigneurs appartiennent lesd. fourts et mollins, comme aussi toute la terre gaste et l'herbage d'icelle. Dans laquelle, bien que les habitans y puissent fere depaistre telle quantité de bestail de leur propre, sans rien payer, qu'il leur plera, touteffois tenant du bestail à mégerie ils sont tenus de payer à leurs seigneurs deux sours pour chascun trentenier. Et outre ce, payent le dixain de l'huile qu'ils deffont dans le mollin qui appartient aud. Claude de Grasse, sieur de Saint-Cezary. Estans aussi lesd. seigneurs fondés en la directe universelle tant dud. lieu que de son terroir. Estant le village composé de cent maisons, closes de murailles, cittués au bout d'une pleine qui regarde la rivière de Siagne, où l'air est bon, mais les eaux si stérilles et avec telle pénurie que l'esté souvant ils n'en ont pas dans leurs puis pour abrever leur bestail, ores qu'ils soient crusés loing du village. Dans lequel il y a trois cens personnes de communion. Y ayant une Eglise avec de fonts baptismalles, servie par deux prebtres qui administrent les sacrements et font le service divin, et ce aux despans du Chapitre de Grasse à qui, pour raison de ce, les habitans dud. Saint-Cezary payent le dixme de tous leurs fruicts, sçavoir : des bleds et légumes, au trezain ; du vin et chanvre au vingtain ; des

nadons, au quinzain. Ne payant aulcung dixme des figues ou de l'huile, ni des pourceaux ores qu'ils le préthandent.

Enquis etc...,

A dict que le terroir de Saint-Cesari est bon et propre pour toute sorte de grains et de fructs, pour estre la région tempérée. Vrai est qu'il est fort pierreux et rempli de rouchers, ne se treuvant dans icellui aulcunes fontaines, y ayant avec peine de l'eau dans leurs puis, lesquels ils ramplissent moitié de l'eau du ciel. Ayant demi leue d'estandue, dans laquelle il y a du labourage, du vignoble et de toute sorte d'arbres fructiers, non toutesfois en quantité pour vandre. Dans laquelle terre culte les segneurs dud. lieu y possèdent cinq ou six araires de labourage, et les habitans après vingt ou vingt cinq au plus, avec lesquelles annuellement ils sèment quatre à cinq cens sestiers de toute sorte de grains. Estant la terre fort pénible à travailler, et de grande despance. Et bien qu'elle soict d'asses bon rapport, toutesfois ung sestier de bled ne produict communément que quatre à cinq. Dans lequel terroir il y'a aussi quantité de chaines, outre le devens, lequel par dessus leur chauffage donnent du glan à suffisance pour nourrir cinquante pourceaux. Et quand au vignoble, dict qu'il est aussi fructiffiant et bon, estant quelque fois subject aux tempestes. Outre qu'il est de grande despance pour la culture, attendu les rouchers et pierres que y sont parmi, randant en une saison commune cinq ou six cens coupes de vin au plus, qui suffisent seulement pour l'entretien desd. habitans de ce lieu. Dans lequel vignoble il y'a des olliviers et figuiers plantés, lesquels en une bonne saisons randent soixante ou septante coupes huile, et dix charges figues, qui se consomment le tout aud. village, sans en pouvoir fere aulcung argent. Comme aussi des aultres petis fructs, mesme des légumes et chanvre, lesquels pour leur peu ne doibvent entrer en nulle considération. Comme aussi leurs jardinages, lesquels sont sans eau et sans fruit, et justement de la largeur des escluses des mollins. Et pour les preiries qui sont aud. lieu, dict qu'elles sont si sèches qu'elles ne peuvent produire toutes ensemble cent quintaux de foin tous les ans. Aussi on les a presque toutes rompues, n'en estant demuré que dix ou douze journées, y ayant faulte de foin pour le bestail arant, ne s'en treuvant point en ceste ville, ainsin que nous avons expérimenté à nostre arrivée. Et pour la terre gaste et pasturage, a dict estre bon pour le nourriage, appartenant aux dicts segneurs comme dict est, ensemble le devens, dans lequel les segneurs ont seulement faculté d'y fere depaistre leur bestailh ung mois advant cellui des habitans. Lesquels possèdent environ cent cinquante trenteniers bestail menu, et cent cinquante grosses bestes. N'ayant aulcunes facultés de le fere depaistre ès lieux circonvoisins sans payer, mesmement l'esté qu'on est constraint mener le bestail ailheurs à cause du chault. Et bien que la rivière de Siagne borne leur terroir, si esse que l'eau est si basse qui ne leur sert à rien, fors à ung peu de pêche de poisson, qui sert à leur mesnage. Leur donnant, pour raison de ce, mille aultres incommodités pour raison de quoi les habitans en sont moulléstés. Outre les charges qu'ils leur fault payer pour les deniers du roi et du pays, que pour les interests de quatre mil escus que le corps de la communauté doit. N'ayant nulles rantes, rêves ou revenus pour les acquiter, que par les impositions qui se font, sur trante huict livres cadastralles dont tout leur terroir est composé, faisant valloir chascune livre deux mil quatre cens florins. Et plus n'a esté enquis etc...

[Signature : Augustin Camathe, f° 302 r°]

**LA VIGUERIE DE GRASSE  
AU DÉBUT DU  
XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**

**-22-  
Gourdon**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène  
FROESCHLÉ-CHOPARD**

**Registre des archives communales de Grasse, CC 40**  
**(f° 709 r°)**

[Le 23 septembre 1609,  
le Conseiller quitte Saint-Césaire et va coucher à Draguignan, « ayant les experts des lieux de Fréjus, Roquebrune, Figuenière et Riez, chacun d'eux pris le chemin de leurs maisons ».

[Le 24 septembre,  
il va coucher à Brignoles où Me Brun, autre expert, se retire.

[Le vendredi 25,  
il arrive à Aix « pour continuer le service de notre charge »

[Le 12 novembre 1609,  
le Capitaine Jean Bertrand, consul, et Me Bernardin Tombarel, trésorier de Grasse, assistés de leurs procureurs, requièrent achèvement du réaffouagement car il ne reste « que quatre villages que nous heussions aisément visité, n'eust été certaines affaires importants le service du roi. Et du depuis ayant plu à la Cour nous congédier pour achever notre mission... »

Rendez-vous est donné aux experts pour le 20 novembre à Châteauneuf-lès-Upio, en la maison de Me Antoine Hugues.

[Le conseiller quitte Aix le dimanche 15 novembre, en compagnie du consul et du trésorier de Grasse. Ils couchent à Saint-Maximin où la pluie les retient le 16 et le 17. Le 18, ils se rendent à Brignoles et la pluie les empêchent de poursuivre. Le 19, ils vont coucher à Draguignan, et le vendredi 20 ils arrivent à Châteauneuf.

[Le samedi 21 novembre,  
les experts ne sont pas arrivés, « empêchés d'y venir par les inondations des eaux pluviales ».

[Le 22, dimanche.

[Le lundi 23 novembre 1609,  
le consul de Grasse requiert visite du lieu de Gourdon, « le plus commode à présent, pour estre lieu de la montaigne où il n'y a encores point de neiges ».

Assignation est donnée pour le 25 novembre, à 7h du matin, dans la maison seigneuriale.

[Le mardi 24,  
le conseiller vaque à l'exécution d'un arrêt de la Cour intervenu entre la communauté de Grasse et celle de Châteauneuf « pour regard du terroir de Clermon, pour servir au réaffouagement ». Procès-verbal est dressé à part.

[Le mercredi 25,  
le conseiller quitte Châteauneuf en compagnie des experts et va coucher à Gourdon où il prend pour logis la maison seigneuriale, « pour n'y avoir aultre habitation commode ».

Le consul de Grasse présente l'exploit d'assignation, en date du 24 novembre, dressé par Jacques Ricord, sergent ordinaire de Gourdon, parlant à Antoine Cavallier, l'un des consuls de Gourdon.

Comparaissent à 1h après midi « les consuls » (ils ne sont pas nommément désignés) qui disent n'avoir pu se présenter plus tôt, « attendu les affaires survenues à leur communauté

qui les ont fait absanter ». Ils désignent pour sapiteur Honoré et Jacques Cavallier. Ceux-ci ont notamment pour mission de montrer les terres qui sont serviables et celles qui sont franches. Les sapiteurs prêtent serment « de fidellement vercer au fait de leur députtation, sans fraude, à peine de faulx ».

[Les experts visitent les maisons et, après diner, le quartier du Revest. Les consuls de Gourdon ont demandé délai d'un jour pour présenter leurs dires.

Le conseiller a entendu Antoine Laugier, ménager.

Rapport journalier :

Maisons :	57	à 40 E	2 280 E
Fenières et étables :	4	à 15 E	60 E
Total bâtiments :			2 340 E
Quartier du Revest, continué jusques à la Teaullière :			
Terres :			
Terre légère :	6 ch. 6 pan. (3500 c <sup>2</sup> )	à 8 E	54 E 24 S
Terre moyenne :	1 ch. 8 pan.	à 25 E	45 E

• Dires des consuls de Gourdon (f<sup>o</sup> 718 r<sup>o</sup>)

Dires de Antoine Cavallier et de Sauvaire Tombarel, consuls de Gourdon, assistés de Me Jean Brun, procureur au siège de Grasse :

« ... qu'il nous pleust faire considération comme en l'année du général affouagement faict mil quatre cens septante ung, led. lieu de Gourdon, attendu le peu de terroir qu'il a, la plus part incult et plain de rochers, n'avoit esté affouagé que demi feu, les devens de la Malle, du Revest, du Bosc de Cavillolle appartenant au sieur dud. lieu, encor les terres gastes dans lesquelles, comme dans lesd. devens, ont lesd. habitants quelques facultés et usages, aux quallités à eulx permises, ce que n'a jamais esté affouagé ains seulement les pièces particullières dont ils font service aud. seigneur et à lui recoigneues comme mouvantes de sa directe qu'ils apellent franches, lesquelles seules doibvent entrer à l'affouagement particullier dud. Grasse comme jadis elles feurent au général affouagement, et que partant lesd. devens et terres gastes ne doibvent estre comprises à l'estime que lesd. experts feront. Lesquels d'aillieurs feront considération que le lieu de Gourdon est ung fort petit lieu, mal cittué, incommode, sans trafficque, passage, foire ni marché, ni aulcune commodité de la mer ou de la rivière. N'y ayant que cinquante maisons de peu de valler, les habitants poveres, ydiots, ne saichants lire ne escripre, le bien du plus aisé ne vallant mil livres, ne possédants en tout que huict pers de beufs, quelques vaches et dix trentaniers bestail menu qui soit à eulx. Estant le terroir dud. Gourdon de peu d'estandue et de peu de semence, et de difficile culture pour estre pierreux, plain de précipices, incommode au labourage, et le meilleur d'icellui empourté des eaux pluvialles et des torrents qui thumbent du hault des montaignes dans les vallons. N'y ayant aulcung bois pour estre despopulé, n'y ayant aulcung pasturage pour l'entretien du bestail menu, soit en hiver ou en esté. Considéré la faculté que les habitants du Bar, lieu voisin, ont aud. terroir de faire du bois ou de y depaistre, lequel, pour estre en plus grand nombre que ceulx de Gourdon, en pouvant résister, ils en sont fort incommodés. Et encores plus pour les charges et devoirs ausquels ils sont subjects au seigneur dud. lieu, possédant les fours et mollins, prenant le droict de caucade close au quatorzain, le lods au trezain, droict d'aubergue, journée de beufs. Estans encores tenus lui pourter ses bleds à Grasse, l'aider au bastiment de son chasteau, faire chaux, pourter sable et bois, payer le droict

des pasturages des mègeries et deffendre les devens, lui offrir le gibier, lui faire hommages et payer le service de leurs pièces suivant les recoignossances. Ce que bien veu et considéré, semble que led. fouaige dud. Gourdon à demi feu doit tenir, sans pouvoir estre augmenté, comme ils requièrent, et acte ».

#### • Contredit de la communauté de Grasse (f° 720 v°)

« Au contraire, Me Jehan Féraud, avocat, au nom desd. consuls et communauté de Grasse, a dict que, nonobstant ce, procédant les experts, ... ils doibvent avoir esgard que (le terroir de Gourdon) est d'une grande estendue, plus fructifiant et meilleur à pourter de bleds, et en quantité, que nul autre de lad. viguerie, outre la commoditté qu'ils ont de le vendre à hault prix, et mesmes douze sols pour cestier plus que les aultres, aux merchands de la Rivière de Gennes, n'estants esloignés de la mer que deux lieues, et à faulte d'iceulx, aux habitants d'Antiboul et de Nice qui le recherchent pour avoir de bon pain blanc. Les habitants de Gourdon ayant outre ce le moyen d'entretenir aultant de bestail qu'ils veullent, soit gros ou menu, attendu l'abondance de l'herbage et la faculté qu'ils ont de la faire depaistre dans les terres gastes, herbages et devens du seigneur. Aussi nourrissent aud. lieu plus de cent trentaniers de bestail menu, cinquante pères de beufs et beaucoup de juments, mullets, bestes à bast dont ils se servent à leur mesnage, et par fois les vendent avec grand proffict. Et encores plus en la vante ou en l'échange des propriétés, qu'ils ont augmentées avec leur terroir suivant la permission qu'ils en ont du seigneur car, ayant puis le général affouagement cultivé presque toute la terre gaste en payant le dixain aud. seigneur, ils en disposent comme de leur aultre bien et en payent la taille, quoi qu'ils aient voullu dire le contraire, comme se justifiera par les forains de Châteauneuf et du Bar qui cultivent les mesmes terres et, si besoing est, par leur antien livre cadastre qu'ils tiendront caché à dessaing. Au moyen de ce, se treuvant leur terroir de plus grande estandue et valleur qui n'estoit du temps du général affouagement, sans avoir esgard aux prétandues incommodités et charges, il y aura lieu etc... ».

#### • Reprise des opérations d'arpentage (f° 722 r°)

[Le jeudi 26 novembre 1609,

les experts se rendent au quartier de la Taullière et de Saint-Etienne, tandis que le conseiller demeure et entend Jaume Cavallier, « un des plus aisés ménagers » du lieu.

L'après-disner, Me Christophle Jausseran, greffier de la communauté, lui exhibe un petit cahier de papier, daté de 1603, qu'il dit être le cadastre, « n'ayant nulle apparence ni forme de cadastre, ains d'avoir esté freschement dressé et transcript d'aillieurs ». Le greffier jure cependant qu'il n'y en a pas d'autre. Les biens des habitants de Gourdon y figurent pour 5 075 florins ; ceux des forains, pour 905 florins. Entendus sous serment, le consul et le greffier disent que le florin cadastral ne vaut pas plus d'un florin, « attendu le peu de valleur de leur terroir ».

[Outre les quartiers de la Taullière et de Saint-Etienne, les experts ont visité le devens de Cavillolle, les quartiers des Plans, continué jusqu'au pas de la Rocque et le vallon de Roux.

Estime journalière :

Terres :	25 ch. terre légère	à 8 E	200 E
	15 ch. 8 pan. terre moyenne (3000 c <sup>2</sup> )	à 25 E	395 E
	14 ch. 4 pan. terre bonne (2500 c <sup>2</sup> )	à 40 E	576 E
Prés non arrosable :	1 journée (900 c <sup>2</sup> )	à 25 E	25 E
Total journée :			1 196 E

[Le vendredi 27 novembre

le conseiller monte à cheval, accompagne les experts. « Nous sommes venus sur le soir reprendre le lieu de Châteauneuf pour donner commodité aux experts y louer sans peine et sans contrainte, et d'y avoir des lits, attendu la qualité des habitants du lieu ».

Les experts ont visité le quartier des Ferrages et continué à celui du Claret, des Traverces, des Grelles, des Hermes, tous terroir de Gourdon.

Terres :	19 ch. 8 pan. terre légère	à 8 E	158 E 24 S
	19 ch. terre moyenne	à 25 E	475 E
	29 ch. terre bonne	à 40 E	1 160 E
Total journée :			1 793 E 24 S

[Le samedi 28 novembre,

à Châteauneuf, dans la maison d'Antoine Hugues, l'avocat de la communauté de Grasse fait valoir que la visite de Gourdon s'achève ce jour et requiert visite du Bar. Ajournement fixé au mardi 1er décembre, à 8 heures du matin, dans la maison du Capitaine Louis Rossignol.

Le soir, un des experts rend compte que la visite de Gourdon est achevée avec celle des quartiers : Lambertnier, Fontbesse, Saint-Ambroise, la Combe, Boyere, Carbonelle et le Nanc, et encore le quartier des Bousquets, joignant le Loup et les confins du Bar.

Terres :	15 ch. 6 pan. terre légère	à 8 E	124 E 48 S
	13 ch. 2 pan terre moyenne	à 25 E	330 E
	56 ch. 3 pan. terre bonne	à 40 E	2 252 E
Prés :	5 sch. 1/2	à 25 E	137 E 30 S
Vignes :	1000 fos.	à 4 E	400 E
Total journalier :			3 244 E 18 S

[Le 29 novembre, dimanche.

[Le 30 novembre, lundi, jour de Saint-André, les experts vont de Gourdon à Châteauneuf.

• Teneur du rapport général du lieu et terroir de Gourdon (f° 728 v°)

Honoré Cavalier, sapiteur, est baille du lieu.

« Nous etc... Estant led. lieu de Gourdon scittué sur un roc hault et fort éminent, au sommet d'une montaigne, regardé du levant et midi, où y a chasteau et maison seigneuriale, composé led. lieu d'environ cinquante maisons fort petites, et ayant une église parrochiale servie d'ung seul prebtre et curé. Et tout led. lieu, ensamble le chasteau, sont fort et en deffance pour le temps de guerre, d'aultant qu'il est hault, relevé, entourné des rochers, de ruines et est de fort mauvaise venue. Il est peuplé d'environ deux cens personnes de communion, tous gens de travail et de labeur, nul merchands, artisans ni de négoce. Et sont subjects à Monsieur Me Louis Lomberd, lieutenant de seneschal au Siège de Grasse, sieur dud. Gourdon, que a la haulte, moyenne et basse jurisdiction. Quand au terroir, il confronte de levant le terroir de Courmes, la rivière du Loup au milieu; du midi et couchant, terroir du Bar; de septentrion, les terroirs de Cipières et Coussols. Et est led. terroir posé la plus part ès lieux haults, montaigneux, n'y ayant aucunes plaines. Il est froid, fors ce qu'est au dessous du village que confronte la rivière du Loup, là où y a quelque vignoble agrégé d'olliviers et figuiers. Et généralement tout led. terroir est fort pierreux, mal aisé et fort pénible à labourer, toutteffois fertile en bleds et en herbages pour le nourriage ».

Superficies arpentées : 216 ch. 7 pan. terre en semence  
6 sch. et demi prés  
100 fos. vignes

Estimations :

<u>Terres</u> :	67 ch. 2 pan.		
	terre légère (3500 c <sup>2</sup> )	à 8 E	537 E 36 S
	49 ch. 8 pan.		
	terre moyenne (3000 c <sup>2</sup> )	à 25 E	1 245 E
	99 ch. 7 pan.		
	terre bonne (2500 c <sup>2</sup> )	à 40 E	3 088 E
<u>Prés non arrosables</u>	: 6 sch. (900 c <sup>2</sup> )	à 25 E	162 E 30 S
<u>Vignes</u> :	100 fos. (100 c <sup>2</sup> )	à 4 E	400 E

Total terroir : 6 333 E 6 S

Maisons et fenières : 2 340 E

Total lieu et terroir : 8 673 E 6 S

« Et les facultés et commodités que la communauté dud. Gordon a, les habitants dud. lieu ont faculté de pourvoir deffricher et semer aux devens du Revest, la Malle, Canillolle et le Bois, et en toute aultre (terre) gaste, moyennant qu'ils payent aud. sieur de Gourdon le dixain de tous les bleds et grains qu'ils y recueillent. Et sont, les terres desd. devens et terres gastes que les habitants cultivent, de grande contenance et estandue, et fertilles en bleds. Ont encores faculté de couper du bois dans lesd. devens et y faire depaistre leur bestail gros et menu, ensamble par tout le terroir dud. Gourdon, ayant de présent environ

douze pères de beufs arants, vingt trentaniers de bestail menu en leur particulier et vingt cinq trentaniers de mesme bestail à mégerie, ainsi qu'ils nous ont dict. Et par contraire, pour les incommodités, ils sont subjects aud. sieur de Gourdon auquel payent le droict de lods et vantes à raison du denier douze, les fours et mollins appartenants aud. sieur où les habittants payent le fournage au trentain et fournissent le bois, et la moulure au vingt quatrain la moitié du temps, et l'aulture moitié au vingtain. Sont aussi subjects à charrier les bleds dud. sieur à la ville de Grasse sans aulcun sallaire, fors que le seigneur est tenu leur bailler pour chacune beste pourtant led. bled ung picotin de grossan. Et l'hors que led. sieur veult bastir son château, les habittants sont tenus de charrier la chaulx et sable et fustailles, et seullement led. sieur les nourrist. Ne pouvant lesd. habittants fouller leurs bleds de leur propre bestail en aucune fasson, fors que au commencement de leur moisson leur est permis fouller quatre cestiers de bon bled et huict cestiers de groussan, et payent le droict de cacadures aud. sieur à raison du quatorzain. Et le dixme se paye au trezain. Après avoir le tout considéré, nous disons... »

[La totalité du terroir et du lieu sont estimés 12 000 écus.

Les experts n'ont pas déduit les dettes de la communauté, ni estimé les biens du prieuré, ni ceux du prieuré de Saint-Ambroise, ni ceux du sieur de Gourdon.

[Fait à Gourdon, le 30 novembre 1609, f° 733 v°]

Du vingt cinquiesme novembre mil six cens et neuf, dans la maison segnoriale du lieu de Gourdon etc... Anthoine Laugier, mesnagier de ce lieu de Gourdon, aigé de soixante ans, possédant en biens troix cens livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Gourdon est ung petit lieu, posé sur la croupe d'ung hault roucher, et parmi de montagnes la plus part pellées et pierreuses, où l'air y est fort bon et le lieu sain. Composé de cinquante maisons au plus, sans murailles, habitées d'environ cent personnes de communion. Ayant un prieur qui entretient ung seul prebtre qui administre les sacrements, et mesme cellui de baptesme. Auquel prieur les habitans du lieu payent le dixme du bled, légumes, chanvre, à raison du trezain ; de ce peu de vin qu'ils ont, au vingtain ; et des nadons et chevreaux, au quinzain. Se montant le dixme du bled deux cens sestiers. Possédant outre ce, led. prieur, neuf ou dix sesteirades de terre en semance, desquelles il le paye point de tailles. Et pour les droicts que les habitans de Gourdon sont tenus envers leur segneur, lequel est segneur direct de toute lad. terre, ayant la haulte et basse jurisdiction, a dict concister au droict de lods, lequel lui payent à raison d'un soul pour florin de tout ce qui s'alliène aud. lieu. Et outre ce, la tasque de tous les fruicts qui recuilhent aux terres qui estoient incultes, et ce à raison du dixain. Estant toutes les aultres terres labourables sensables aud. segneur. Lequel a aussi le droict de caucade qu'il prend à raison du quatorzain, ne pouvant les habitans tenir des juments pour fouller leurs bleds. Et quand aux fourts et moullins, dict qu'ils appartiennent à Monsieur le lieutenant de Grasse, segneur dud. Gourdon, payant les habitans le droict de fournage à raison du trantain, et le droict de moulture au vingt quatrain l'esté, et au vingtain l'hivert. Estans outre ce tenus d'entretenir l'escluse du mollin et de payer au dict segneur le droict de cournade, qu'est une journée pour chascun araire. Et outre ce, lui payer, pour le droict d'aubergie, huict florins. Et encore pourter à Grasse à leur propre cousts et despans tout le bled qu'il prend de rante aud. Gourdon, en donnant seulement ung picotin d'avoine pour chascune beste.

Enquis etc...

A dict que tout le terroir de Gourdon conciste en montagnes et vallées ramplies de rouchers et précipices. Estant stérille et subjecte d'estre empourté par les eaux pluvialles, s'il n'estoit les murailles qu'il leur convient fere. Dans toute laquelle terre culte, les habitans n'y sèment au plus, soit avec douze araires qu'ils ont ou avec la bêche, que environ deux cens sestiers bled, et dix ou douze sestiers légumes. Estant d'asses bon rapport, pource q'un sestier bled product six à sept, mais la despance estant grande et le travail aussi. Et pour le reste du terroir, a dict concister la plus part en terre gaste, dont le pasturage est asses bon mais petit, à cause que les habitans du lieu du Bar ont faculté d'y venir depaistre sans rien payer. Qui est la cause que les habitans du présent lieu de Gourdon ne peulvent nourrir de bestail menu, et encore en mégerie, que environ cinquante trenteniers auverage, d'aultant que la communauté n'a q'un petit devens auquel les beufs y vont depaistre. Et pour les aultres trois devens qui sont aud. lieu, a dict appartenir aud. sieur de Gourdon et ausquels, par transaction faicte avec les habitans du Bart, lors qu'il y a quantité d'aglandage exédant la velleur de dix florins, les habitans de ce lieu n'y peuvent point fere depaistre leur bestail. N'ayants aulcune faculté aussi sur la terre de leurs voisins. Et d'aultant que led. terroir est tout bousseu et accompagné de rouchers, sans beaucoup d'eau pour arroser, les habitans dud. lieu n'ont aulcung jardins. Et pour les preiries, hors celles du segneur, n'est que de troix ou quatre sesteirées, qui est cause qui ne peuvent nourrir ni juments ni vaches. Et pour le vignoble, dict qu'il est peu de choses, les habitans du lieu y pouvant recuilhir seulement deux cens coupes vin, y ayant

parmi quelques olliviers et figuiers. Estant led. vignoble sur la pente de la montagne qui regarde la rivière du Loup, avec terre difficulté qu'à grand peine on se peult tenir droict pour y aller, avec grande despance pour l'entretien des murailles ni aultres arbres fructiers. Estant tout le surplus du terroir de Gourdon dénué de toute sorte d'arbres fructiers. N'ayant lad. communauté aucunes foires ni franchises. N'estant presque de rien engagée. Et pour son allivrement, dict qu'il ne le sçait point au vrai. Bien est affouragé à demi (feu). Et plus n'a esté enquis etc...

[Pas de signature, mais marque, f° 306 r°]

Du vingt sixiesme dud. mois de novembre, au lieu que dessus etc... Jaume Cavallier, mesnager de ce lieu de Gourdon, aigé d'environ quarante ans, possédant en biens cinq cens livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Gourdon appartenant au sieur lieutenant de Grasse est lieu fort désert et petit, n'y ayant qu'environ cinquante maisons, sans aucune ensainte de muraille, où il y a environ cent cinquante personnes de communion, travaillants à la terre, n'ayants aucuns artisans aud. lieu. Lequel lieu, il est sain pour estre eslevé mais incommode d'eaux, tant pour boire que pour l'arroubage de la terre. Dans lequel il y a une petite Eglise, dans laquelle sont les fonds baptismalles, régie par ung prebtre que le prier dud. lieu établit. Auquel prier ils payent le dixme de tous leurs fruicts et grains, sçavoir : du bled, chanvres et légumes, à raison de trezain ; du vin, au trantain ; et des nadons, au quinzain. Outre plusieurs propriétés qu'il possède, de l'estandue d'environ neuf ou dix sesteirades, franchises de tailles. Outre ung aultre prieuré dict de Saint Ambroise, où il y a aussi environ vingt cinq sesteirades de terre franche. Et pour ce qui est du surplus, a dict que toute la terre de Gourdon est sous la directe du seigneur dud. lieu, ayant la haulte et basse jurisdiction. Auquel ils payent le lods à raison d'ung sol pour florin ; la caucade, au quatorzain ; huit florins pour le droict d'aubergue ; une journée de beufs pour chascun araire. Et outre ce, pourter à leurs despans en la ville de Grasse, le bled de la rante dud. seigneur. Et encor l'aider à charrier et pourter les matériaux à leurs despans lors qu'il basti dans son château. Et d'aultant que les fourts et mollins lui appartiennent, pour raison de quoi ils lui payent le droict de fournage au trantain, et le droict de moulure au vingtain. Et outre ce, d'entretenir à leurs despans l'esculse dud. mollin. Possédant outre ce led. Seigneur, que terres et preds, environ cinq ou six sesteirades, en ayant depuis achepté plusieurs.

Enquis etc...

A dict que le terroir de Gourdon est desnüé de toute sorte d'arbres, pour estre parmi de montagnes plaines de rouchers et de précipices, sans presque point de plaines. Estant propre seulement pour pourter du bled et pour le nourriage. Les habitans du lieu y sèment, tant par le travail du bras que par la culture de neuf ou dix paires de beufs ou aultant d'aires, la quantité de deux cens sestiers légumes, les terres rapourtant communément d'ung sestier six. Et pour ce qu'il n'y a ni plaine ni fontaine pour les arrouser, les habitans du lieu n'ont que cinq ou six souchoirées de preds, sans aucuns jardins ni fruictages, qui est cause qu'ils ne peuvent nourrir quantité de gros bestail, soit vaches ou juments. Et pour le bestail menu, ils en nourrissent, soit de leur propre ou en mégerie, la quantité d'environ cinquante tranteniers, sans plus. Car ores que le terroir soit propre pour le nourriage, toutesfois, d'aultant que la communauté n'a q'un petit devens et le seigneur dud. lieu de Gourdon en possède les trois aultres dans lesquels les habitans du lieu de Bart, par transaction faicte avec les seigneurs, ont faculté d'y faire depaistre leur bestail et y fere du bois, qui est cause qu'ils n'ont quantité de bestail, pour n'avoir aussi aucune faculté d'aller depaistre franchement aux terres sirconvoisines. Payants encor pour le devens du Bousquet qu'ils tiennent vingt cinq florins

annuellement à leur seigneur. N'ayants les habitans du lieu aulcunes franchises, foires ni revenus pour supourter leurs charges, ores que la communaulté ne soit engaigée que d'environ trois cens escus. Estant affouagé a demi feu. Et pour ce qui est de leur vignoble, a dict qu'il est de petite estandue, de grande despance pour la culture et l'entretien, d'aultant qu'il est planté sur la pente de la montagne qui regarde la rivière du Loup, n'estant le tout que précipices et murailles. Y ayant quelques olliviers et figuiers, dont ils en tirent en une saison commune deux cens couppes de vin, cent rupts d'huile et cent sestiers de figes, n'ayant aulcung aultres arbres dans tout leurdict terroir dont ils en puissent tirer aulcune utilitté, attendu l'estérillité, exposé aux vants et à la nege. Et plus n'a esté enquis etc...

[Signature, Jaume Cavallier, f° 310 v°]

**L'APOTHIKAIRERIE DE  
L'ABBAYE DE LÉRINS  
AU XVII<sup>e</sup> SIECLE**

**Jean-Pierre BÉNÉZET**

La rareté des documents rend l'étude de la pharmacie monastique difficile. Ici et là quelques apothicaireries, comme celle de la chartreuse de Valldemosa à Majorque, ont été plus ou moins bien conservées. Des ensembles de récipients et d'emballages divers donnent alors une idée approximative des médicaments qui y étaient dispensés. On est cependant tributaire de collections plus ou moins complètes, allégées par des emprunts ou par le bris accidentel de vases fragiles.

Un inventaire dressé le 8 novembre 1645 concerne l'apothicairerie de l'Abbaye de Lérins. Ce document constitué de 4 feuillets est déposé aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes sous la cote H 129. Son écriture est aisément déchiffrable. Il semble complet. S'il ne peut remplacer pour l'amateur de récipients de pharmacie une belle collection de chevrettes et d'albanelles, il a le mérite d'illustrer le contenu d'une apothicairerie.

Cet inventaire permet à priori d'aborder plusieurs axes d'investigation. Citons tout d'abord l'histoire de la technologie pharmaceutique, de la thérapeutique et de la pharmacie monastique. Indirectement il éclaire les problèmes de santé d'une communauté religieuse. Il est enfin un témoignage pour l'histoire sanitaire de la Provence.

### Transcription du document.

/f° 1 r°/ Inventaire des drogues, huiles, eaux, onguants et meubles trouvés dans la boutique de l'apothicaire du sacré Monastère Saint Honoré de Lérins du 8<sup>e</sup> 9bre 1645.

Boetes quarrées. Boetes.

1 Prem<sup>t</sup> une boiete pulvis tabac<sup>1</sup>, 2 dragmes. 2 B. Gomme arabique, 2 onses. Sel ammoniac, 2 onses. Alun, 8 onses. Vitriol romain<sup>2</sup>, 2 onses. Alun calciné, 2/1 onses. 3 B. Lignum sanctum<sup>3</sup>. Les bois samblats<sup>4</sup> blanc, rouge et citrin, de chascun demi livre. Poudre escorce de citron, 2/1 onses. Une pointe corne de cerf<sup>5</sup>. 4 B. Aloès épatique. Aloès cicotrin, 2 drag. et un peu d'opium tebaïcum. 5 B. Radicis liquiricie. Racines regalice 2/1 livres. 6 B. Radicis ialat<sup>6</sup>, 2/1 livre. Amidon, 2 On. Cantarides, 1 drag..

Boètes rondes.

1 B. Mirabolan<sup>7</sup>. Jujubes, 2 livres. 2 B. Cera alba. Racine d'iris, 2/1 livres. Estorax<sup>8</sup>, 2/1 onses. Ladanum<sup>9</sup>, 2 drag.. /f° 1 v°/ Cire rouge, 2 onses. Semance melon, 1 onse. 3 B.

<sup>1</sup> Le tabac était utilisé en thérapeutique. Il fut introduit en France vers 1560 par Jean Nicot, ambassadeur près de la cour de Lisbonne. Son nom commun est tiré de celui de l'île Tabago où il poussait en abondance.

<sup>2</sup> Le vitriol romain est le sulfate de fer. Voir note 85 de mon article « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », in *Recherches Régionales*, 150 (1999), p. 26.

<sup>3</sup> Le bois de gaïac ou gayac, *Guaiacum officinale* L., ou *Gtuaiacum sanctum* L., Zygophyllacées, est un sudorifique. Il fut employé dans le traitement de la syphilis avant les préparations mercurielles.

<sup>4</sup> Le bois de santal. Il en existait plusieurs variétés. Voir note 77, in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 26.

<sup>5</sup> Ne pas confondre avec la plante du même nom.

<sup>6</sup> La racine de jalap. Décrite pour la première fois par Monardès dans son *Dictionnaire des médicaments du Nouveau Monde*. Introduite en 1609 en Europe, cette drogue a été popularisée par Gaspard Bauhin en 1620 dans son *Theatrum botanicum*.

<sup>7</sup> Les myrobolans. Groupe de fruits provenant de deux familles botaniques, les Combrétacées et les Euphorbiacées. Voir note 134, in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 30. Les myrobolans étaient utilisés comme laxatifs.

<sup>8</sup> Le storax est le suc obtenu par incision d'un arbre méditerranéen, l'aliboufier ou *Styrax officinalis* L., Styracacées. Ce produit solide ne doit pas être confondu avec le storax liquide ou styrax, oléorésine produite par le *Liquidambar orientalis* Mill., Hamamélidacées, arbuste d'Asie-Mineure. Voir notes 122 et 138, in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 29 et 30.

<sup>9</sup> Ne pas confondre le ladanum ou labdanum, qui est une oléo-résine produite par le *Cistus creticus* L. ou le *Cistus ladaniferus* L. Cistacées, avec le laudanum de Sydenham ou teinture d'opium safranée.

Lignum Sanctum. Galle d'Istrie, 2 livres. Vitriol ou couperose<sup>10</sup>, 2 livres. Fenouil grec<sup>11</sup>, 2 onses. Semance citron, 2 onses. Semances de melon, de bondes ou bouteilles, de grandes citrouilles de la présente année, en tout 1 livre. Semance de citron, 2/1 livres.

Une petite boîte. Fleurs de pavot rouge<sup>12</sup>. Une autre de coriandre.

Boîte carrées.

1 B. Correctivum<sup>13</sup>. Anis, 2 onses. Coriandre, 2/1 livres. Cannelle, 1 drag.. Girofle, 2 drag.. Ginjambre, 2/1 onses. 2 B. Agaric. Agaric, 2/1 livres. 3 B. Agaric trochisque<sup>14</sup>. Dudit, 2 onses. 4 B. Manna calabrina<sup>15</sup>. Manna, 1 livre. /f°2 r°/ 5 B. Rhubarbe. Dudit, 2/1 livres. 6 B. Folium sena<sup>16</sup>. Plaine de céné.

Autres boîtes longues.

Boîte Saccharum. Sucree, 2 onses. B. Gommi. Masic<sup>17</sup>, 1 drag.. Assa fetida, 2/1 livres. Gomi tragacan<sup>18</sup>, 1 drag. Gome armoniac<sup>19</sup>, 4 onses. Ebedelion<sup>20</sup>, 2 onses. Alun de plume<sup>21</sup>, 1 onse. Sagapenon<sup>22</sup>, 3 onses. Galban<sup>23</sup>, 1 onse. Estorax<sup>24</sup>, 3 onses. Radices cippi<sup>25</sup>, 2 onses. Corail rouge, 2 drag. Emplastrum pro stomacho<sup>26</sup>, 2 onses. Emplastrum divinum<sup>27</sup>, 2/2 livres. Poudre de chypres<sup>28</sup>. B. Vitrioleu[m]<sup>29</sup>. Boli armeni<sup>30</sup>, demi-livre. Boli comu<sup>31</sup>, 2 livres.

---

<sup>10</sup> Voir supra, note 2. Vitriol ou couperose, cette expression est imprécise et ne permet pas de faire la distinction entre le vitriol vert ou vitriol romain ou couperose verte notre sulfate de fer, le vitriol bleu ou couperose bleue, notre sulfate de cuivre et le vitriol blanc ou couperose blanche notre sulfate de zinc.

<sup>11</sup> Le fenugrec. Graine moulue de *Trigonella fenum-graecum* L., Légumineuses. Employé comme émollient en médecine humaine au Moyen Age.

<sup>12</sup> Le coquelicot, fleur du *Papaver Rhæas* L., Papavéracées. Utilisé comme sédatif et pectoral.

<sup>13</sup> Médicament non identifié.

<sup>14</sup> Les trochisques sont un forme médicamenteuse solide, principalement destinée à la voie orale.

<sup>15</sup> La manne est une exsudation sucrée produite par diverses variétés de frênes (*Fraxinus Ornus*, L., *Frax. rotundifolia* L., *Frax. excelsior* L., Oléacées), à la suite de blessures, de piqûres d'insectes, voire spontanément. Celles de Calabre et de Sicile étaient réputées.

<sup>16</sup> Le séné. Les folioles et gousses (appelées improprement follicules) de ce végétal étaient employées comme purgatif. Voir note 74, in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 26.

<sup>17</sup> Lire mastic. Cette résine aromatique est produite par le lentisque, *Pistacia Lentiscus* L., Térébinthacées. Elle doit son nom au fait qu'on l'utilisait comme masticatoire. Le mastic de Chio était réputé.

<sup>18</sup> Lire gomme adragante. Cet exsudat sucré et mucilagineux est produit par divers astragales orientaux comme l'*Astragalus gummifer* Labill., Légumineuses-Papilionacées.

<sup>19</sup> La gomme ammoniacque. Cette gomme-résine était produite par des plantes du genre *Ferula*, Ombellifères. Cette drogue est produite aujourd'hui par une autre ombellifère le *Dorema ammoniacum*. Ne pas confondre ce produit aromatique avec le sel ammoniac ou chlorure d'ammonium, produit minéral.

<sup>20</sup> Le bdellium, gomme-résine produite par le *Commiphora africana* Engl., Burséracées.

<sup>21</sup> Lémery distinguait plusieurs qualités d'alun. L'alun de Rome ou de Civitavecchia, l'alun de roche ou de glace ou alun blanc, on le calcinait pour obtenir l'alumen ustum, l'alun de sucre ou alun sacarin (composition d'alun, de sucre et de blanc d'œuf), l'alun catinum qui était un mélange de cendres alcalines, l'alun de plume provenait du Levant et notamment de l'île de Milo. .

<sup>22</sup> Gomme sagapenum ou sérapin, gomme résine tirée d'ombellifères du genre *Ferula*, poussant au Moyen-Orient. Voir note 100, in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 27.

<sup>23</sup> Le galbanum, résine aromatique de *Ferula galbaniflua* L., Ombellifères, provenant d'Asie centrale.

<sup>24</sup> Ecriture provençalisée de storax.

<sup>25</sup> Le souchet. On utilisait le rhizome de plantes aromatiques du genre *Cyperus*, Cypéracées. Ne pas confondre *cyperus* avec *cupressus*, le cyprès.

<sup>26</sup> Emplâtre pour l'estomac. Plusieurs formules d'emplâtres pour l'estomac sont décrites dans les anciennes pharmacopées comme le *Luminare majus* de Manlius de Bosco, les *Concordes* de Barcelone et de Saragosse, le *Mesue* et le *Riccettario Fiorentino*. Ces médicaments composés, appliqués sur la peau au niveau supposé de l'estomac, étaient censés renforcer l'action de cet organe.

<sup>27</sup> Emplâtre divin. Il existait plusieurs formules d'emplâtres ou d'onguents divins destinés à favoriser la cicatrisation. Ces formules sont d'origine salernitaine.

<sup>28</sup> Poudre de Chypre, mélange de produits aromatiques.

<sup>29</sup> Vitrioleum : l'huile de vitriol ou acide sulfurique.

Boiet quarrée à la rustique.

B. Semen-contra<sup>32</sup>, 2/1 livres. Souffre vif, 2/1 livres. Semance d'agnus castus<sup>33</sup>. Peau de serpent<sup>34</sup>. Semence de laictue. Semence de grenades. /f°2 v°/ Petite corbeille. Fleurs d'estécats<sup>35</sup>, de stoecats. De roses. De mélilot et oeillet.

Pots de terre.

1 P. Sirop de berbène<sup>36</sup>, néant. 2 P. Sirop de rosis siccis demi ramply du ~~vin~~ ~~est~~ sirop sitioniom<sup>37</sup>. 3 P. Sirop de absinte, néant. 3 P. Sirop de mirtil<sup>38</sup>, néant.

4 P. Sirop rosat, néant. 5 P. Sirop d'artemise<sup>39</sup>, nant [*sic*]. 6 Six autres pots vuides. P. Oleum laurinum<sup>40</sup>, 2/1 onses.

1 Petits pots. Conserve de rose liquide<sup>41</sup>. 2 Petit pot diacrides<sup>42</sup>, dudit, 1 onse.

Fioles de demis li[vr]es d'eau distillée.

1 E. de noix, demi ramply. 2 E. centinonia<sup>43</sup>, ramply. 3 E. salvia<sup>44</sup>, un tiers. 4 E. scabiosa<sup>45</sup>, deux tiers. 5 E. scordii<sup>46</sup>, à moitié. 6 E. plantaginis<sup>47</sup>, à moitié. 7 E. capilli

---

<sup>30</sup> Le bol d'Arménie, argile au pouvoir astringent. Voir note 60 in « Pharmacologie médiévale et pharmacie en Provence Orientale », *op. cit.*, p. 24.

<sup>31</sup> Argile commune, produit plus économique que le Bol d'Arménie mais ayant au 17<sup>e</sup> s. les mêmes usages thérapeutiques.

<sup>32</sup> Cette appellation est l'abrégé de *semen contra vermes* ce qui en indique l'usage. Le semen contra ou barbotine était employé il y a encore quelques décennies. Il est constituée des capitules floraux de l'*Artemisia maritima* L., variété *pauciflora*. Composées. Selon le Codex de 1965 le semen contra correspond aux capitules floraux de l'*Artemisia maritima* L. ou *Artemisia Cina* Berg., Composées. On distingue dès le Moyen Age, selon leur provenance géographique, plusieurs qualités de semen contra. Celui du Levant, produit par l'*Artemisia contra* L. et celui de Barbarie provenant de l'*Artemisia judaïca* L.. Pour d'autres auteurs, il pourrait s'agir des capitules floraux de l'*Artemisia nutans*, *monogyna* ou *glomerata*. On peut également ajouter aux plantes précédentes la tanaïsie et la santoline, toutes deux vermifuges.

<sup>33</sup> L'agnus castus ou gattilier, *Vitex Agnus castus* L. Verbénacées, était utilisé au Moyen Age comme sédatif. Ses graines sont employées au 17<sup>e</sup> s. dans le traitement des maladies vénériennes.

<sup>34</sup> L'usage de ce médicament relevait de la théorie des signatures. Il est probable qu'il entrait dans des préparations destinées aux maladies de peau comme les eczémas.

<sup>35</sup> La lavande stœchas, *Lavandula stœchas* L., Labiées.

<sup>36</sup> Lire verveine.

<sup>37</sup> Lire cydonium, les coings.

<sup>38</sup> Sirop de myrte (ne pas confondre avec les myrtilles), médicament composé à base de baies de myrte, *Myrtus communis* L., Myrtacées. Était utilisé comme resserrant, dans le traitement des diarrhées et des hémorragies digestives.

<sup>39</sup> L'armoise ou herbe d'Artémise est connue depuis l'antiquité pour ses propriétés emménagogues. Cette composée doit son nom à Artémise, femme du roi Mausole ou à la déesse du même nom. Auparavant elle était qualifiée de *parthenis*. Pline signale qu'elle est employée dans le traitement des maladies féminines. Il distingue plusieurs espèces pouvant être qualifiée d'armoises et que l'on peut confondre avec des composées voisines. Les botanistes reconnaissent dans les armoises de Pline l'*Artemisia campestris* L., l'*Artemisia pontica* L., l'*Artemisia chamæmelifolia* Vill., l'*Artemisia camphorata* Vill.. Selon André, l'armoise des auteurs latins serait *Artemisia campestris* L.. Au Moyen Age, le mot armoise correspond le plus souvent à notre grande armoise, *Artemisia vulgaris* L.. Il peut désigner d'autres espèces, n'appartenant pas nécessairement au genre *artemisia*. Cette appellation s'étend ainsi à d'autres composées, l'armoise moyenne serait notre tanaïsie et l'armoise à feuilles fines notre grande camomille. Au 17<sup>e</sup> siècle, on distingue en matière médicale deux armoises, la grande, assimilable à notre *Artemisia vulgaris* et la petite.

<sup>40</sup> Huile de laurier. Obtenue par pression à chaud des baies de laurier. Elle figure dans toutes les pharmacopées médiévales. On l'utilisait en frictions pour calmer diverses douleurs.

<sup>41</sup> Conserve de rose. Il s'agit de pétales ayant macéré dans du sirop.

<sup>42</sup> Le *diagridium* ou scammonée préparée à partir de la gomme-résine de liserons d'Asie Mineure, comme le *Convolvulus Scammonia* L., Convolvulacées. La scammonée une fois préparée, par cuisson avec des fruits astringents comme correctifs de son effet purgatif violent, ou exposition à des vapeurs de soufre, recevait le nom de diagrède, *diagridium sulphuratum*..

<sup>43</sup> La centinode ou renouée, *Polygonum aviculare*, L., Polygonacées. Plante astringente prescrite dans le traitement des diarrhées, des hémorragies et comme antivomitif. Fallope en conseillait l'emploi dans le traitement des hernies. Le qualificatif d'*aviculare*, donné par les botanistes, est dû à l'intérêt porté par les oiseaux à ses graines.

veneris<sup>48</sup>, à moitié. / f° 3 r°/ E. plantaginis, petite fiolle d'une once. E. buglosa<sup>49</sup>, vuide. E. absintii, vuide. E. agrimonie<sup>50</sup>, plaine. E. mirtina<sup>51</sup>, plaine. E. veronica<sup>52</sup>, deux tiers. E. naffa<sup>53</sup>, vuide. E. endivia, à moitié. E. acetosa<sup>54</sup>, à moitié. E. tussilaginis<sup>55</sup>, un tiers. E. lactuca<sup>56</sup>, à moitié. E. portulaca<sup>57</sup>, deux tiers. E. cicorea<sup>58</sup>, vuide. E. borraginis<sup>59</sup>, plaine. E. graminis<sup>60</sup>, plaine.

Fioles d'un pot.

E. naffa, remplie. Autre fiolle à demi. E. rosis marini<sup>61</sup>, à demi.

Fioles d'huile.

Huile rosat, demi fiolle d'une pinte. F. oleum therebentinum, de demis-livre ra[m]pli. F. oleum hypericonum<sup>62</sup>, deux fioles rondes de demis-livres, une ramplie et l'autre à moitié. Oleum petrolinum<sup>63</sup>, petite fiolle d'une once. Oleum ruta<sup>64</sup>, fiolle ronde de demis-livre ramplie. Oleum scorpionum<sup>65</sup>, petite fiolle à moitié. Oleum lilionum<sup>66</sup>, deux petites fioles carrés d'une once, quasi ramplies./f° 3 v°/ Oleum vulpinum<sup>67</sup>, deux cuillères. Oleum nicociale<sup>68</sup>, une cuillerée. Oleum camomile<sup>69</sup>, une fiolle d'une once. Oleum amigdalarum<sup>70</sup>, demi fiolle d'une once. Aqua imperialis<sup>71</sup>, une cuillerée.

Pots de terre.

---

<sup>44</sup> Eau de sauge.

<sup>45</sup> Eau de scabieuse.

<sup>46</sup> Eau de scordium ou germandrée petit-chêne.

<sup>47</sup> Eau de plantain.

<sup>48</sup> Eau de capillaire de Vénus. Il s'agit de l'*Adiantum Capillus Veneris* L. Adiantacées.

<sup>49</sup> Eau de buglosse.

<sup>50</sup> Eau d'aigremoine.

<sup>51</sup> Eau de myrte.

<sup>52</sup> Eau de véronique, *Veronica officinalis* L., ou *Veronica agrestis* L., Scrofulariacées.

<sup>53</sup> Eau de fleur d'oranger.

<sup>54</sup> Eau d'oseille.

<sup>55</sup> Eau de tussilage.

<sup>56</sup> Eau de laitue.

<sup>57</sup> Eau de pourpier.

<sup>58</sup> Eau de chicorée.

<sup>59</sup> Eau de bourrache.

<sup>60</sup> Eau de chiendent.

<sup>61</sup> Eau de romarin.

<sup>62</sup> Huile de millepertuis.

<sup>63</sup> Le pétrole ou « huile de pierre ». Connu en Europe et notamment en France où l'on utilisait celui de Gabian en Languedoc sous l'appellation d'« huile de Gabian ». Le pétrole est employé en thérapeutique au 17<sup>e</sup> s. pour ses propriétés incisives, pénétrantes, raréfiantes et résolutes. On l'utilisait généralement en usage externe et à l'occasion, par voie orale, notamment comme vermifuge.

<sup>64</sup> Huile de rue, obtenue par macération de la plante, *Ruta graveolens* L., dans de l'huile d'olive.

<sup>65</sup> Huile de scorpions, obtenue par macération de scorpions dans de l'huile d'amandes douces. Sa formule figure dans les pharmacopées anciennes précitées.

<sup>66</sup> Huile de lys, obtenue par macération de pétales de lys et de plusieurs produits aromatiques dans de l'huile d'olive.

<sup>67</sup> Huile de renard, obtenue par cuisson dans un mélange d'eau douce, d'eau de mer et d'huile d'olive vieille d'un renard éviscéré, on ajoutait des aromates pour corriger une odeur probablement désagréable. Ce produit était utilisé en frictions pour calmer les crises de goutte. Son usage relève également de la théorie des signatures, le renard animal leste et agile est à opposer aux goutteux impotents. La formule est également très répandue, cf. note précédente.

<sup>68</sup> Huile de tabac, obtenue par cuisson de suc de feuilles de tabac dans de l'huile d'olive. Cette formule figure dans la *Pharmacopée universelle* de Lémery..

<sup>69</sup> Huile de camomille.

<sup>70</sup> Huile d'amande. Il s'agit probablement des amandes douces.

<sup>71</sup> Eau impériale, obtenue par distillation de vin blanc dans lequel ont macéré des plantes aromatiques. Cette préparation figure dans la *Pharmacopée universelle* de Lémery. Elle n'est pas décrite dans les pharmacopées médiévales usuelles.

Trois pots de thériaque<sup>72</sup>, sçavoir un grand, n'y en ayant fort peu, un petit tout ramply et le tiers, de verre, où es ce qu'il y en a que fort peu. Deux petits pots de terre de mithridat. Confection hiacinthe<sup>73</sup>, un petit pot de terre. Un petit pot de verre avec un peu de poudre restrictive<sup>74</sup>. Storax liquide, un petit pot à demi ramply. Extrait purgatif<sup>75</sup> dans un petit pot de terre. Mercure dans une petite fiole<sup>76</sup>, une once et demi. Confection alchermès<sup>77</sup>, vuide. Un pot de terre contenant une cuillerée de thérébintine de Venise. Un petit pot de terre d'un demis livre contenant de sirop de noix. Petit pot avec un peu d'album Rasi<sup>78</sup> dedans. Un petit pot de diacalcite<sup>79</sup> à demi ramply. Deux petits pot d'unguentum dealtea<sup>80</sup>. Un petit pot d'huyle laurin. Un petit pot de tripharmacum<sup>81</sup>. Un autre petit pot de beaume *ad consolidanda*<sup>82</sup>. Un peu d'emplastre balsamitique pour les playes, dans un papier. Un petit pot avec un peu de cire neuve. Un petit pot avec un peu d'onguent rosat. Diaculon magnum cum gomis<sup>83</sup>, 2 onces. Unguentum diapalma<sup>84</sup>, 2/1 onces. /f° 4 v°/ Emplastre pour les playes, 2 onces. Un papier avec des pillules ante cibum<sup>85</sup>. Un autre papier contenant un peu de sel d'absinthe et de tamaris<sup>86</sup>. Une petite fiole contenant un peu de beaume du Péru. Un pot à demi rampli de miel. Autres douze petits pots de terre vuides. Quatre grand pots de terre vernisés au col estroit. Deux mortiers de bronze avec leurs pillons du mesme, un grand et l'autre petit. Quatre spatules de fer, une grande, deux médiocres et une petite. Deux balances d'airain, une grande et une petite. Un alambic, son chapiteau et sa fraigratoire d'airain. Un alambic de verre avec la courge de terre. Un fourneau de fer portatif. Une ciringue d'estaing dans son estuy noir<sup>87</sup>. Un matras de verre rampli de poudre de simpacie. Un garde peigne de drap noir contenant

<sup>72</sup> La thériaque, médicament complexe (plus de 80 composants), de consistance molle, appartenant au groupe des opiatés en raison de la présence d'opium dans sa formule, était employée comme antidote universel. Ce pouvoir de protection contre les fièvres, les morsures et les piqûres venimeuses était qualifié d'alexitére.

<sup>73</sup> Confection hyacinthe : électuaire à base de plantes aromatiques et de pierres précieuses destinées au traitement de la peste.

<sup>74</sup> Poudre restrictive : médicament à base d'astringents végétaux ou minéraux (myrte, roses rouges, bol d'Arménie etc.). Il en existait plusieurs formules. Ces poudres étaient utilisées en usage interne et externe pour traiter les saignements et les diarrhées.

<sup>75</sup> Il peut s'agir d'une préparation à base d'aloès. Le mot extrait est alors d'apparition récente en pharmacie.

<sup>76</sup> Au XVII<sup>e</sup> s. le mercure sert à la préparation d'onguents et d'emplâtres anti-syphilitiques.

<sup>77</sup> Confection alchermès : électuaire à base de kermès végétal et de produits aromatiques comme le musc. Sa formule figure dans les pharmacopées médiévales usuelles. Elle était utilisée comme cordial.

<sup>78</sup> Onguent blanc de Rhazès : préparation dermique à base de cêruse d'huile et de cire. Sa formule figure dans les pharmacopées médiévales usuelles.

<sup>79</sup> Emplâtre diapalma ou diapalmeum ou diacalciteos : préparation dermique à base de litharge dorée, d'huile d'olive, d'axonge et de vitriol. Utilisé comme résolutif pour les plaies avec hématome et les apostumes de la peste. Figure dans les pharmacopées médiévales usuelles. Il est recommandé par Mésué et Arnaud de Villeneuve.

<sup>80</sup> Onguent de guimauve. Figure dans les pharmacopées médiévales usuelles. Utilisé comme émollient.

<sup>81</sup> Onguent tripharmacum ou onguent de litharge ou onguent aux trois remèdes. Il était préparé avec de la litharge de l'huile et du vinaigre. Sa formule figure dans les pharmacopées médiévales usuelles. On l'utilisait comme maturatif.

<sup>82</sup> Préparation semi liquide destinée à la cicatrisation. Formule non identifiée.

<sup>83</sup> Emplâtre diachylum composé. Cet emplâtre à base de guimauve contenait plusieurs gommés et oléorésines comme la gomme ammoniacque, le galbanum, l'opoponax et la gomme sagapenum. On l'utilisait comme maturatif pour accélérer l'évolution des apostumes. Sa formule est décrite dans la pharmacopée de Valérius Cordus.

<sup>84</sup> Figure déjà dans l'inventaire. Cf. supra emplâtre diapalma, note 79.

<sup>85</sup> Pillules *ante cibum*. A base de produits aromatiques. Elle figurent dans les pharmacopées médiévales usuelles. Elle étaient utilisées pour favoriser la digestion.

<sup>86</sup> Ces deux produits sont les cendres obtenues par calcination des végétaux considérés. La calcination était censée débarasser le végétal de ses impuretés. Le sel qui subsistait représentait la partie active purifiée. En fait ces cendres, à base de carbonates de potassium et de calcium, n'ont strictement aucun intérêt thérapeutique. Leurs effets n'ont plus de rapports avec ceux du végétal.

<sup>87</sup> Il s'agit probablement du matériel destiné à l'administration des clystères.

deux peignes, un de corne, l'autre d'ivoire. Quatre ciseaux et quatre rasoirs. Une brosse. Eguilles de chirurgie, quatre avec un peu de soie cramoisine. Instrumant de chirurgie pour tirer les balles des corps. Bassin d'airain pour le barbier. Le livre du médecin charitable, in 8°. Le livre contenant le nom et feuilles des herbes. Les Eléments de chimie. Les Aforismes d'Hipocrate.

### **Les problèmes sanitaires d'une communauté monastique.**

Le fonds de Lérins comporte divers documents éclairant de manière fragmentaire la vie sanitaire de l'abbaye.

Un premier jalon est représenté par les statuts de 1441 où il est précisé que l'infirmier claustral est chargé de pourvoir les malades en thériaque, sucre et amandes<sup>88</sup>. Cette allusion à une fonction thérapeutique ne permet pas d'imaginer une organisation médicale bien développée. Un religieux dispense des soins élémentaires aux malades de l'abbaye. Le texte stipule que l'infirmier doit détenir *ad sufficienciam de sucaro, amigdalīs et tiriaca*. Le sucre et les amandes permettent de réaliser quelques potions dont la base médicinale est fournie par les plantes cueillies sur l'île de Saint Honorat ou sur les propriétés continentales de l'abbaye. La thériaque, médicament complexe s'il en était, devait être achetée auprès d'apothicaires grassois. L'infirmier est également tenu à l'élevage de quelques poules dont les œufs et la chair sont réservés aux malades. Peut-on déduire de ces renseignements qu'il existait une apothicairerie à Lérins au milieu du XV<sup>e</sup> s. ? On peut tout au plus évoquer une petite « cuisine-réserve » où l'infirmier rangeait quelques plantes, divers ingrédients destinés à des préparations élémentaires et quelques médicaments complexes achetés sur le continent, comme la thériaque. Il est difficile d'imaginer pour le XV<sup>e</sup> siècle une installation plus élaborée, la plupart des hôpitaux n'en disposaient alors pas. Il semblerait qu'à cette époque l'abbé de Lérins ait eu un médecin auprès de lui, un certain Raymond Forneri, sans que l'on sache s'il résidait au monastère<sup>89</sup>.

L'inventaire de l'officine lérinienne est le témoignage d'une vie médicale réelle. Sa date d'ouverture n'est pas connue. Son existence est liée à l'insularité du site. La présence d'un effectif suffisant de religieux n'est probablement plus un argument fort au milieu du XVII<sup>e</sup> s., lors de la rédaction de l'inventaire, après le déclin du monachisme. Le titre du document est cependant explicite, il s'agit bien de *la boutique de l'apothicaire du sacré Monastère Saint Honoré de Lérins*. Cette officine trouve également sa justification dans la position stratégique des îles et la présence d'une garnison après l'occupation espagnole en 1635. On devine la présence d'un barbier-chirurgien à la mention dans l'inventaire de matériel chirurgical, comme un *instrumant de chirurgie pour tirer les balles des corps*, et de barberie. Cet employé civil de la communauté (les clercs n'avaient pas le droit de pratiquer la médecine et surtout la chirurgie, était essentiellement affectée à des fonctions relevant de l'hygiène, soins de la barbe et de la chevelure. Il devait également procéder aux saignées saisonnières, recommandées par la médecine humoriste. A l'occasion, lors des épisodes guerriers, il pratiquait une chirurgie élémentaire comme en témoigne la pince à extraire les balles. La présence de religieux ayant des connaissances médicales n'est également pas à rejeter, la bibliothèque de Lérins dont les inventaires nous sont parvenus, comporte plusieurs ouvrages de médecine. La pharmacie de Lérins, à la date de l'inventaire, est fonctionnelle. Aux deux alambics, l'un de cuivre et l'autre de verre, correspondent les nombreuses eaux distillées qu'ils ont servi à préparer. Au vu de sa relative richesse on peut affirmer que l'apothicairerie de Lérins est une officine pharmaceutique authentique, il ne peut s'agir d'un

---

<sup>88</sup> ADAM, H 81.

<sup>89</sup> WICKERSHEIMER (Ernest), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, t. 2, p. 675.

simple dépôt de médicaments lié à des épisodes guerriers. Sa fondation, il s'agit-là d'une hypothèse, pourrait remonter au XVI<sup>e</sup> s.

Le troisième groupe de documents est formé par des éléments de la comptabilité du monastère qui prouvent qu'au début du XVIII<sup>e</sup> s. les religieux ont recours à des praticiens (médecins et apothicaires) continentaux. A cette époque, plusieurs factures d'apothicaires grassois, cannois et antibois donnent à penser que la pharmacie de l'abbaye a cessé sinon d'exister du moins de fonctionner. La maladie affecte toujours les religieux mais leur communauté a perdu son autonomie en matière de soins.

Ce puzzle documentaire est très incomplet. L'inventaire de l'apothicairerie en est la pièce maîtresse. Il mérite une étude particulière.

### **L'apothicairerie de l'Abbaye de Lérins.**

L'inventaire se divise en trois parties : le matériel, la documentation et les médicaments. Il comporte 182 items dont certains sont des doublons. On dénombre ainsi 22 items correspondant à du matériel pharmaceutique ou chirurgical, 4 à des ouvrages médicaux, 63 à des récipients de médicaments composés plus ou moins remplis, voire vides, et 80 à des simples (végétaux, animaux et minéraux).

Le matériel officinal.

On ne peut que regretter l'absence d'indications sur l'agencement de l'officine et son mobilier ? Le matériel est complet, mais élémentaire. On n'observe pas un outillage abondant comme dans les apothicaireries de ville de cette époque. Il permet cependant de réaliser les grandes opérations de la « cuisine officinale » : pesées, division, mélanges, distillation, cuisson etc. Deux balances, une grande et une petite, couvrent probablement la gamme des pesées habituelles. Deux mortiers de bronze, l'un grand et l'autre petit, sont destinés à la pulvérisation des simples et à la réalisation des mélanges. Quatre spatules de fer, une grande, deux moyennes et une petite, permettent les transferts de produits mous. L'apothicairerie est équipée de deux alambics, l'un de cuivre et l'autre de verre. Le rédacteur de l'inventaire est assez au fait de ce matériel dont il désigne certaines parties constitutives : *chapiteau, fraigiratoire d'airain* (un réfrigérant pour condenser les vapeurs), *course de terre* (la partie inférieure, la cucurbite). A la date de l'inventaire on distille encore dans cette officine, les flacons d'eaux distillées, plus ou moins remplis, en témoignent. Un fourneau de fer portatif constitue la source de chaleur du laboratoire.

La liste du matériel dépasse cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, les attributions ordinaires de l'apothicaire. Une *ciringue d'estaing dans son estuy noir* est peut-être destinée à l'administration de clystères, pratique normale pour un apothicaire ou un barbier. Il peut s'agir également d'un instrument chirurgical destiné à l'irrigation des plaies ou de cavités. La pince destinée à l'extraction des balles, l'*instreumant de chirurgie pour tirer les balles des corps*, les *éguilles de chirurgie* et la *soie cramoisine* sont des réminiscences du siège et de la pathologie guerrière ; on ne peut accuser les paisibles religieux d'être gens à chercher plaies et bosses. Le matériel de coiffure et de barberie est probablement destiné aux soins d'hygiène des moines.

La documentation qui figure à l'inventaire est réduite. Elle comprend un ouvrage de vulgarisation médicale, *Le médecin charitable, in 8°*. Il s'agit probablement de l'œuvre de Philibert Guybert parue en 1629. On est surpris de l'absence de l'*Apothicaire charitable* du même auteur. *Le livre contenant le nom et feuilles des herbes* est probablement un ouvrage de pharmacognosie élémentaire. Je n'ai pas pu en identifier l'auteur. Les *Eléments de chimie* sont l'œuvre d'un certain Jean Beguin, comme nous l'apprend un inventaire de la bibliothèque de l'abbaye. Les *Aforismes* d'Hippocrate sont un classique des bibliothèques médicales depuis le Moyen Age. La modestie de cette documentation ne doit pas nous abuser.

En fait le responsable de la pharmacie, apothicaire ou barbier-chirurgien, devait avoir accès aux livres médicaux de la bibliothèque de l'abbaye.

Les médicaments sont assez nombreux. On peut les diviser en deux grandes catégories. La matière médicale comprenant les simples, végétaux, animaux et minéraux et les médicaments composés. Ceux-ci se divisent également en deux catégories selon leur mode d'administration : les médicaments destinés à la voie orale et les autres dits à usage externe.

La matière médicale.

Plusieurs drogues sont des excipients. Il en est ainsi de la cire du miel, du sucre. Le stock des autres simples mérite d'être comparé avec celui des officines provençales médiévales dont nous connaissons l'inventaire (cf. Tab. 1). La pharmacie de Lérins comporte moins de produits que ses homologues de la fin du Moyen-Age (80 contre 175, soit env. 50 % de moins).

	Apothicairerie de Lérins		Apothicaireries provençales	
Végétaux	59	74 %	129	73,7 %
Animaux	6	7,5 %	17	9,7 %
Minéraux	15	18,5 %	29	16,6 %
Total	80		175	

Tabl.1. La matière médicale de l'apothicairerie de Lérins et des officines provençales de la fin du Moyen Age

La répartition en pourcentage des drogues du fonds est sensiblement la même. Le déficit est sensiblement le même dans les trois ordres naturels. Les pharmacies du XVII<sup>e</sup> s. comportent plus de produits minéraux élaborés (sels, acides, etc.). La matière médicale lérienne reste très médiévale en apparence. Les drogues du nouveau monde sont en nombre limité (le bois de gaïac, le lignum sanctum de l'inventaire et le baume du Pérou. L'inventaire ne comporte pas de quinquina. Des questions restent sans réponse. Peut-on dire avec pertinence que l'officine conventuelle n'a pas profité du mouvement savant du XVII<sup>e</sup> s. La rareté des nouvelles drogues est-elle due à la faiblesse des moyens de l'abbaye où à leur méconnaissance ? L'absence de pierres précieuses est-elle à relier à la précarité financière des religieux où bien à une réelle prise de conscience de l'inutilité des gemmes en thérapeutique ? L'absence d'antimoine traduit probablement plus la prudence face à l'emploi d'un produit toxique qu'un engagement réel dans la querelle de l'antimoine qui oppose les Facultés de médecine de Paris et de Montpellier.

Les médicaments composés.

La répartition des divers médicaments montre la prééminence relative de la voie orale. On ne connaît en effet pas les quantités consommées. Du point de vue quantitatif rien ne permet d'affirmer que la voie orale soit prédominante.

Voie orale	42	66,7 %
Autres voies	21	33,3 %

Tab.2. Répartition des médicaments composés selon la voie d'administration.

La répartition des médicaments à Lérins est représentative des données de la pharmacopée médiévale obtenues au travers de la littérature pharmacologique et des inventaires d'officines.

Les médicaments destinés à la voie orale (tab.3) sont peu nombreux. Le corpus médiéval atteint près de 1 300 formules. Toutes les grandes formes pharmaceutiques ne sont

pas représentées. Il en est ainsi des loochs, juleps, robs, mellites, vinaigres etc... Certaines familles sont sous-représentées, voir réduites au strict minimum (cf. vin, conserve, extrait, pilule, trochisque, poudre). De grandes formes, comme celle des sirops, des électuaires et des opiats, sont anormalement réduites. Les eaux distillées bien que n'étant pas des simples doivent être considérées comme des matières premières plus que des médicaments composés. Les mêmes observations peuvent être faites pour les médicaments non destinés à la voie orale. Les huiles destinées à des frictions et les onguents prédominent. Il faut noter l'absence de formes habituelles comme les cérats, collyres, suppositoires et poudres. On peut également être surpris par l'absence d'éponges somnifères que la présence de matériel chirurgical justifierait.

Liquides	Eaux dist.	24
	Sirops	8
	Vin	1
Mous	Electuaires	2
	Opiats	2
	Conserve	1
	Extrait	1
Solides	Pilule	1
	Trochisque	1
	Poudre	1
	Total	42

Tab. 3. Médicaments de la voie orale.

Qu'il s'agisse de la voie orale, ou des autres, un certain nombre de médicaments pouvaient être préparés à la demande ce qui explique leur absence de l'inventaire. Il en est ainsi des collyres, des suppositoires et d'autres formes moins connues.

Liquides	Huiles	8
Mous	Onguents	3
	Emplâtres	9
Secs	Poudre	1
	Total	21

### **Pratique médicale à l'Abbaye de Lérins et pharmacopée.**

Le caractère élémentaire du stock de médicaments pourrait donner à penser que les soins dispensés à l'Abbaye étaient insuffisants au regard des pratiques contemporaines. En fait cette collection de drogues est assez représentative de la médecine humoriste pratiquée au XVII<sup>e</sup> s. De nombreux médicaments purgatifs ou laxatifs sont destinés à l'élimination des diverses humeurs (bile, atrabile et phlegme) par voie rectale. Citons parmi les simples l'aloès, l'agaric, le jalap, la manne de Calabre, les myrobolans, la rhubarbe, la scammonée et le séné. Un extrait purgatif et les trochisques d'agaric sont des médicaments plus élaborés destinés à la même fonction. A l'inverse, plusieurs drogues astringentes ou resserrantes sont employées pour la correction des débacles intestinales, liées le plus souvent à une hygiène des aliments défectueuse. Citons le bol d'Arménie et le bol commun qui sont des argiles, la galle de chêne et les graines de grenade. Parmi les médicaments composés destinés à ralentir le transit intestinal figurent la poudre restrictive, le sirop de myrte et celui de coing, riches en tannin. La médecine ancienne ne se limitait pas au fonctionnement d'un jeu de vannes. La correction

d'autres déséquilibres internes ou acquis, excès de froid ou de chaud, de sec ou d'humide faisait appel à des médicaments de complexion opposée aux désordres. Ainsi les bois de santal considérés comme froids et secs étaient-ils utilisés dans le traitement des fièvres. L'opium, médicament froid par excellence, était utilisé pour calmer la douleur résultant le plus souvent d'un excès de chaud (fièvres et inflammations). Les semences de cucurbitacées citrouilles et melon, de nature froide et humide étaient utilisées comme rafraîchissants ou pour leurs propriétés spécifiques (les graines de melon et de courge sont employées comme diurétiques et dans le traitement des lithiases). Ainsi l'absinthe et l'armoise sont utilisés en raison de leur amertume comme stomachiques. Le coquelicot, la réglisse, les jujubes, divers produits aromatiques (storax, ladanum et galbanum) et des gommés (arabique et adragante) permettaient la préparation de potions ou de tisanes pectorales. Les graines de laitue et l'opium étaient utilisés comme sédatifs. La thériaque et le mithridate étaient prescrits comme alexitères, c'est-à-dire pour aider l'organisme lors des fièvres, des empoisonnements et des morsures ou piqûres venimeuses. Diverses drogues simples aromatiques, comme l'asa foetida, et des médicaments composés (confections Hyacinthe et Alkermès) sont des cordiaux, médicaments destinés à renforcer la vitalité. Le semen contra, l'armoise et l'absinthe étaient employés comme vermifuges. La présence de plusieurs médicaments pourrait surprendre, s'agissant d'une pharmacie monastique. Les cantarides n'étaient pas utilisées comme aphrodisiaques mais pour la préparation de vésicatoires<sup>90</sup>. De même, le mercure, utilisé au 17<sup>e</sup> s. comme antisiphilitique, entré dans la formule d'onguents antivénériens, destinés plus probablement à la soldatesque de la garnison qu'aux religieux. La plupart des emplâtres et onguents sont des maturatifs destinés à accélérer l'évolution des plaies ou des collections purulentes. Des produits corrosifs comme l'alun et les vitriols entraient dans la formule de collyres ou d'emplâtres destinés au traitement des plaies. Les huiles composées (scorpion, renard, etc.) étaient utilisées en friction pour calmer les douleurs rhumatismales.

## Conclusion

Cet inventaire illustre assez fidèlement la thérapeutique enseignée au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. On ne sera pas surpris d'un échantillonnage réduit de drogues. Il est hors de propos dans une petite apothicairie de disposer de tous les médicaments alors en vogue. Le stock, bien qu'élémentaire, permet de faire face, selon les connaissances de l'époque, aux problèmes majeurs (fièvres etc.). On devine des pathologies articulaires, à la présence d'huiles rubéfiantes. Ces affections rhumatismales traduisent le vieillissement de la communauté monastique et sa sédentarité. Un matériel spécifique destiné à la pratique chirurgicale et des drogues et médicaments vulnérables traduisent la présence d'une garnison. On ne sera pas surpris de l'absence des médications spécifiques des maladies féminines.

---

<sup>90</sup> Ces médicaments, appliqués localement, provoquaient la formation d'ampoules puis de plaies par où étaient évacuées des humeurs.



# **LE CERCLE « L 'ARTISTIQUE »**

**Françoise DEHON-POITOU**

**Mémoire de recherche de DEA préparé sous la direction de Ralph Schor à l'université  
de Nice-Sophia-Antipolis**

Le cercle<sup>1</sup> n'est pas une spécialité niçoise. C'est une importation anglaise qui gagne Paris, puis « s'établit rapidement, surtout en province où les loisirs sont moins nombreux », on y vient pour « se tenir au courant des nouvelles, lire les journaux et les revues, deviser et jouer surtout ».

Les cercles parisiens sont très nombreux au XIXe siècle. Le plus ancien est le cercle de la Régence, il date du XVIIIe siècle, « sa seule activité est le jeu d'échec, le moraliste ne peut être effrayé car aucune somme n'est engagée ». Le Jockey Club, créé en 1833 dans le but d'améliorer la race chevaline est surtout celui où se rejoignent les notabilités et les fortunes. Le Cercle du Jeu de Paume, le plus curieux de Paris et celui qui réunit la meilleure société dont le comte de Morny, le comte Bernis, le comte Vigier, Ney, etc... On peut en citer bien d'autres : le cercle des Deux Mondes, le cercle des Etats-Unis, le cercle des Chemins de fer, ... et le cercle Artistique ou cercle des Arts.

Les cercles se propagent ensuite en province, ainsi à Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes. Leurs membres sont issus du milieu politique, financier ou commercial de ces villes. Les cercles niçois ont été créés successivement pour répondre à des besoins différents.

Le cercle Philharmonique fondé en 1826, est le cercle d'une société que l'on pourrait qualifier d'ancien régime. C'est une société très fermée, ses salons ne sont pas somptueux ni même très bien chauffés, mais ils ont grand air. La musique est à l'honneur, les membres et parfois des professionnels y jouent pour le plaisir ; la bibliothèque est tenue par un érudit l'abbé Montolivo, grande figure niçoise. Les bals permettent aux jeunes gens et jeunes filles de la haute société niçoise de se rencontrer « pour le bon motif ».

Le cercle Masséna issu du cercle Philharmonique, a été fondé en 1861 par de jeunes nobles niçois qui recherchaient une société plus luxueuse et plus ouverte. On y pratique les jeux de commerce. Les matinées dansantes, les bals sont très brillants. Le bon goût, le bon ton règnent dans ce milieu distingué.

Le cercle Méditerranée créé en 1872, est issu du cercle Masséna comme celui-ci du Philharmonique, mais il a été fondé puis repris par des étrangers, le comte de Vigier son premier président est très connu dans le milieu parisien. Par son architecture extérieure et intérieure, ses activités variées, le cercle veut répondre aux besoins d'une clientèle cosmopolite qui recherche avant tout le luxe et le plaisir. Le cercle de la Méditerranée fait la rupture, on peut lui appliquer cette définition du « cercle<sup>2</sup> à Nice » : « Il est un éden enchanté... qui chaque année, appelle de tous les royaumes les grands et les heureux... Comme dans le salon neutre d'un paquebot transatlantique... le cosmopolitisme est le caractère spécial de ce riant rendez-vous où fraternisent... toutes les aristocraties du monde... sans entendre se lier ni s'engager au de là du temps de la traversée. Un salon libre ouvert à tous... où l'on vit presque intimement avec son voisin sans presque le connaître... existe : c'est le cercle ».

Le cercle L'Artistique est fondé en 1895 par des Niçois, sur des bases différentes. Par ses conférences, ses concerts, ses expositions et ses réceptions d'hommes et de femmes célèbres dans ces domaines, il devient le foyer d'art qu'il s'était promis d'être. On peut distinguer trois périodes. De 1895 à 1907, on assiste à la fondation du cercle, à son essor et on peut admirer le succès rapide qui couronne les efforts de ses créateurs. De 1908 à 1939, c'est la période faste, L'Artistique multiplie les manifestations culturelles de très hautes qualités. De 1939 à 1944, on constate son lent déclin.

---

<sup>1</sup> Larousse Pierre, *Grand dictionnaire universel du 19e siècle*, 17 rue Montparnasse, Paris (édition non datée).

<sup>2</sup> De La Brière Léopold, *Journal La gazette de France*, 9 septembre 1884.

## • Les premiers pas de l'Artistique

En 1895, un groupe d'amis, soucieux de suivre l'actualité culturelle malgré leur éloignement de Paris où beaucoup ont fait leurs études, cherche à renforcer sa cohésion autour « de dîners intimes ». Il accueille bientôt de « nouveaux camarades » qui adhèrent à l'état d'esprit. Très rigoureux au niveau du recrutement, les premiers membres réussissent à établir entre les « camarades » des relations simples et cordiales, une gaieté de bon ton. Leur projet prend forme, il s'agit de lancer ou de faire mieux connaître des écrivains et des artistes de talent. A cette époque, où les compositeurs, les musiciens, les artistes peintres, les auteurs littéraires se faisaient connaître par la présentation de leurs œuvres dans les salons de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, l'idée est nouvelle de créer ce qui deviendra un foyer culturel niçois. Une bonhomie règne qui attire des invités, des artistes déjà célèbres ou qui le deviendront, ils facilitent ou aident à la mise en place des manifestations culturelles.

Les grands dîners, les bals, peu nombreux mais de prestige, renforcent l'éclat de L'Artistique qui démontre aussi son esprit étudiant, son inventivité, sa gaieté, lors de fêtes où fusent l'esprit, l'humour et où règne le rire. C'est la Belle Epoque.

Un groupe d'artistes et d'amateurs éclairés, créent en 1895 « L'Intime Club ». Ils sont jeunes, enthousiastes, on pourrait même dire qu'il s'agit de joyeux lurons. Les tous premiers membres, les décideurs, sont Joseph Saqui, Jacques Mati, Henri Dupuy et François Jaubert. Mais écoutons plutôt Joseph Saqui rappeler ces débuts héroïques : « En 1895, Félix Faure est président de la République et M. le comte Alziari de Malausséna est maire de Nice. Quatre jeunes se retrouvent souvent au café de la Victoire, ils parlent d'art, de musique nouvelle, regrettent le temps où ils étaient étudiants, évoquent Paris, le Quartier Latin, les chansonniers montmartrois ; c'était l'époque des stances à Manon, du fiacre de Xanro, d'Yvette Guilleret et de la queue en tire-bouchon de son fameux petit cochon.

Le dîner de fondation auquel assistent treize membres, a lieu autour d'une stocaficada, au restaurant « Le Coq d'or » du boulevard Dubouchage. Bientôt « L'Intime club » compte plus de vingt membres dont Alfred d'Ambrosio, le violoniste déjà célèbre qui vient d'arriver à Nice.

A peine L'Intime club est-il créé que tout le monde veut en être, nous devons sélectionner. Tous les membres doivent se fixer le même objectif : s'intéresser à une manifestation artistique quelle qu'elle soit et le prouver par l'action directe, avoir l'esprit maison, participer au concert qui suit chacun de nos dîners intimes du jeudi (bientôt changé pour le mercredi, car le jeudi est le jour des représentations de l'Opéra, or l'Artistique y a une loge).

Les dîners du début, sont pleins de vie, remplis de gaieté, débordants d'exubérance, le rire fuse du potage au dessert : il faut dire que le plus âgé n'a pas trente ans. Nous dînons toujours au restaurant le Coq d'or, qu'exploite un certain Gérard, nous avons beaucoup plus d'appétit que d'argent et il doit fermer. Nous nous réfugions quelque temps à la Jetée Promenade mais nous voulions « être chez soi » et notre président Alfred Dumortier nous dénêche un petit appartement.

Dès 1896, L'Intime club fait de nouvelles recrues, ainsi Jean Sauvan et Léon Garibaldi, le directeur de *L'Eclairneur*. Il s'organise et change de nom pour devenir L'Artistique. Sa devise est « Ars imperat ». Son siège, composé de trois petites pièces, est situé impasse Longchamp, une voie étroite et sale, surnommée « la rue aux ordures » par des membres facétieux.

On y cultive la bohème, mais on procède à des élections. L'écrivain Alfred Mortier est élu président et Henri Dupuy vice-président. La commission administrative signe les premiers statuts. Elle est composée de sept membres, dont un secrétaire Joseph Saqui, Jean Darut,

Silvio Lavit, Jacques Mati, l'architecte Fomberteaux. Ces premiers statuts sont manuscrits et ne comportent que douze articles. La commission doit organiser des manifestations artistiques, le droit d'entrée est de 5 francs, la cotisation de 60 francs par an et les jeux sont interdits. On procède à l'embauche d'un garçon de salle nommé Angelo.

Les dîners intimes du mercredi (entre membres mais ceci n'exclut pas quelques invitations) sont programmés sur un mode fantaisiste : Alfred Mortier est en smoking et pantalon à carreaux, on mange pour 2,25 francs sur des tables de marbre, l'épouse d'Angelo fait le service, chacun doit au dessert chanter un couplet de sa composition.

Rapidement, ils seront très courus et souvent animés bénévolement par les meilleurs artistes des théâtres niçois.

L'Artistique commence à mériter son nom. Des concerts improvisés s'organisent avec le violoniste Alfred d'Ambrosio et le pianiste Victor Staub, ce dernier joue des heures entières pour son plus grand plaisir et celui des membres du cercle. François Jaubert et sa voix de ténor, Jacques Mati dans le répertoire de Delmet et Joseph Saqui qui interprète sur les notabilités niçoises de l'époque ses « chansons rosses » pleines de sel et de verve, sont très applaudis.

Comme le local est devenu trop petit, on émigre en 1897, au 13 de la rue Saint-François-de-Paule, le déménagement est encore pour la commission une occasion de fou-rire, car elle escorte elle-même au travers des rues, en plusieurs voyages, l'unique charretton qui contient tous les biens du cercle qui compte maintenant cent membres. Après l'achat de quelques meubles et de tableaux en nombre limité car Cyrille Besset en a aimablement prêtés, on met en œuvre une série de manifestations.

On délaisse le mode bohème pour le dîner d'inauguration qui se veut mondain. Le président Alfred Mortier endosse un habit noir et les membres font de même.

En 1898, le cercle établit sa réputation de foyer d'art par ses concerts.

« Les premières séances furent intimes. Thibaud le violoniste, un de nos membres fondateurs, était déjà là comme le pianiste Raoul Pugno et Diemer qui a joué du piano à L'Artistique jusqu'en 1914. Albeniz évoquait dans ses compositions une Espagne ardente et passionnée, Chéret un inconnu pour la plupart des membres présents, arrive pour la première fois rue Saint-François-de-Paule. Son allure militaire surprend mais il applaudit le concert avec entrain et les yeux rieurs de sa délicieuse jeune femme semblent approuver pleinement les chansons de Jacques Mati.

Il faut assumer la devise « Ars imperat » et on lance des invitations pour un premier concert public où se font entendre le violoncelliste Oushoorn et mademoiselle Fjord chanteuse de l'opéra, c'est un succès et d'autres concerts sont bientôt programmés.

Certaines séances sont consacrées aux familles des membres. Monsieur Massenet, il tenait à ce titre celui de sa carte de visite, est souvent des nôtres. En sa présence, on ne jouait que des œuvres du Maître et toutes les artistes de nos théâtres tenaient à l'honneur de chanter accompagnées par lui. Elles arrivaient émues, toutes froufroutantes dans leurs nombreux jupons. Il leur embrassait les mains, les encourageait, « qu'est ce que vous allez nous dire : Werther ? Thaïs, Hérodiade ?... Va pour Werther ! ». Il s'installait au piano, plaquait un accord, annonçait le morceau et le concert commençait. Le chant terminé, il complimentait la chère enfant : « Exquis, parfait, divin ! vous y arriverez... » Les artistes étaient ravies et nous les membres étions très fiers : « qu'il s'en passe donc autant dans les autres cercles de Nice ! ».

L'originalité de certains concerts était qu'ils étaient entièrement composés d'œuvres de membres. Ainsi « Gallus » de Ch. Pons qui devait plus tard être joué à l'opéra comique dans « Le voile du bonheur » qu'il composa sur un livret de Georges Clémenceau.

Ambrosio était toujours présent pour démontrer que l'Artistique était bien un foyer d'art.

La première conférence du cercle est donnée par Alfred Mortier qui a choisi comme sujet « Verlaine ».

L'Artistique innove avec une première redoute incohérente, dans le genre que donnait alors à Paris, « Le courrier français ». C'est une grande manifestation mondaine dont les invitations s'arrachent, on y accueille pour la première fois Paul Padovani déguisé en Amour.. Elle est organisée sous la direction de Jean Didiée dans la salle du casino municipal. Joseph Saqui la décrit ainsi : « On y voit les déguisements les plus abracadabrants et les accoutrements les plus saugrenus. Fomberteaux et Loyseau ont mis en scène un groupe très original « La reine d'Angleterre et sa suite », Fomberteaux est arrivé costumé en Reine Victoria, or elle séjournait alors à Nice. Il fit avec la suite d'officiers écossais qui l'accompagnait, une entrée très digne pleine de gravité et d'onction, tandis que l'orchestre jouait le « God save the Queen », puis tout à coup il se mit à danser avec son escorte une gigue endiablée. Ce fut inénarrable, mais, hélas ! cela se sut et fit scandale. Le consul d'Angleterre ne voulut pas voir dans « cette charge d'atelier » une facétie sans conséquence. Il menaça de saisir la préfecture de l'incident et il fallut tout le tact et la diplomatie de Jean Sauvan, pour applanir l'incident.

Vous voyez ce grain de sable changeant la face du monde, nous tremblâmes durant plusieurs jours, puis ce pêché de jeunesse fut heureusement oublié. »

G. Bellivet monte la première exposition de photographie organisée en province. Elle obtient de suite un très grand succès et les expositions de ce type se succéderont sans relâche. Dans sa conférence des « 30 ans de L'Artistique », Joseph Saqui nous précise que G. Bellivet a déjà organisé en 1925, plus de cent de ces fameux salons.

Lors de l'assemblée générale de 1898, Alfred Mortier démissionne et Jean Sauvan est élu président de L'Artistique.

La commission des fêtes décide de monter une revue. La représentation a lieu dans la salle du théâtre municipal car le local du cercle est trop étroit. C'est une folie héroï-comique pleine de verve et de mordant. Jean Didiée présente un scénario désopilant : « Un riche Péruvien » vient guérir à Nice, une neurasthénie contractée sous les Tropiques : Jean Didiée dans le rôle du riche Péruvien, Mlle Servet, pensionnaire du casino dans le rôle de la commère, Dominique Durandy courrier étourdissant d'esprit et de nombreux membres du cercle, Jean Sauvan, Joseph Saqui, François Jaubert, le duc d'Elchingen, Pierre Gautier futur maire de Nice, font rire le public.

Le premier annuaire du cercle paraît en 1900. Les membres sont largement plus de cent et de très grands artistes ont accepté d'être membres honoraires.

Jules Chéret dessine la couverture du programme de la 3e exposition de photographie du cercle. Les locaux sont trop petits et on doit organiser certaines manifestations au cercle Masséna, ainsi « Pierrot s'amuse », pantomime d'Alfred Mortier et d'Ambrosio, la conférence « L'art du geste » de Paul Padovani.

Dès octobre 1900, le nombre des membres croît encore et le cercle se transporte au 14 boulevard Victor Hugo, dans une grande et belle villa avec jardin. Le nouveau local semble fastueux, on peut y organiser des grands dîners, des conférences et des concerts avec de nombreux invités. Lors des dîners intimes de l'été, le jardin peut accueillir tous les membres du cercle.

La « pendaison de crémaillère » a lieu le 14 novembre, elle est suivie d'un concert. Joseph Saqui nous confie une anecdote : « Jean Sauvan, notre président, est accusé d'avoir transformé les sous-sols pour les aménager en cabinets particuliers : de style Louis XIV pour les magistrats, Louis XV orné de Fragonard, Louis XVI qui évoque Trianon, enfin un cabinet

Empire offert aux officiers membres du cercle. Dans certains salons niçois on disait alors « Ah ! ces sous-sols de L'Artistique » ! Quelle abomination... » et quelques belles invitées de nos soirées susurraient « Montrez-moi donc les sous-sols, je ne dirai rien », on les y conduisaient et elles remontaient de nos caves tristes et sales, atrocement déçues ! ».

En 1901, le cercle organise sa première revue sur le thème de la création de Jean Nouguès « Quo vadis ». Joseph Saqui la raconte ainsi en 1925 : « L'annonce de cette fête avait complètement révolutionné la ville. Songez à l'époque, nous n'avions ni les reconstitutions ethniques du Ruhl, ni les galas du Negresco, ni les soupers fleuris du Grand cercle ou de la Belle Meunière, aucun dancing, pas un seul cinéma. Il n'y avait encore à Nice ni Galeries Lafayette, ni Riviera, et les badauds s'arrêtaient avec curiosité devant les vitrines de La Maison Ulysse ou du Grand Paris qui avaient exposé quelques costumes avec des pancartes « Bal Quo vadis à L'Artistique ». Voilà le milieu où avec audace, nous lancions notre fête et songez à l'ahurissement provoqué ».

Cette fête « Quo Vadis » fut splendide et restera dans toute les mémoires comme une manifestation de luxe, d'art et de beauté dans une débauche de lumières, de fleurs, de costumes, de bijoux, de musique et de jolies femmes. Le Cercle, complètement transformé par une armée de tapissiers, de fleuristes, de décorateurs, devient une somptueuse « Maison romaine ». Le jardin couvert par un vélum est une salle de repose fleurie de roses et ornée de statues. Un des membres du Cercle, Jean Régis s'est chargé de l'inscription des cartouches sur lesquelles on peut lire « In vino veritas », « Carpe diem », « Sparge rosas », « Salve », etc

Les notabilités niçoises répondirent nombreuses aux cartes d'invitations. C'était le printemps, les toilettes claires des dames resplendissaient parmi les fleurs. Sur le péristyle, à la lueur des torches, les invités étaient reçus par des appels de trompettes. Ce fut un succès éclatant que soulignèrent les comptes-rendus des journalistes. Jean Lorrain revêtu d'un somptueux costume byzantin, personnifiait un ambassadeur d'Orient. Il relata l'événement de façon très enthousiaste dans le « Journal » sous le titre « Ave Cesar, ave » : il y décrit les personnages « déshabillés dans des péplums, chaussés de cothurnes, drapés de toge et diadémés de perles » et les jeux du cirque où des athlètes se provoquent, des poètes se défient... des danseuses miment le ballet d'Hérodiade ». Fastueux, ce ballet fut dansé par le Corps du Ballet de l'Opéra de Nice au grand complet. Les journaux parisiens étrangers en parlèrent et on put lire à ce sujet dans le Guide de Nice et ses environs : « Pour qu'une fête soit belle, il ne suffit pas de dépenser beaucoup d'argent, il faut surtout dépenser beaucoup d'art ».

Jean Didiée organise la première exposition de peinture et de sculpture avec des peintres régionaux ou niçois, tel Cyrille Besset qui est membre du Cercle et Gamba de Peydour.

En 1902, le Cercle programme une autre fête « Le Bal des gueux ». L'invitation est rédigée en vers et illustrée par le crayon original de Brossé ; les Niçois y répondent très nombreux. Il s'agit d'une soirée Moyen-Age, le cortège où figurent des membres du cercle et de leur famille, est précédé de la fanfare de l'Opéra. Elle est conduite par un Gargantua de superbe prestance, figuré par Paul Chauchard président du Club Nautique que suivait un défilé de gueux, de gens d'armes, de clercs de la basoche, de truands, de nobles, puis de la cour et de dames coiffées de hennin. On s'installe et Alfred mortier en pape des fous, récite une ballade de sa composition :

« ... Car mettant saigesse au rancart,  
Nous saisisse folie au vol,  
Raison c'est vertu de vieillart,  
Il n'est saige que d'estre fol ».

Tandis que Paul Padovani déguisé en soudard, récite ce sonnet :

« Soudrilles et ribauds ohé ! la truandaille..

Tout est liesse, ici, ce soir, au bon vivant !

Assaut d'esprit, plaisir d'amour, puis grande ripaille !

1902 est surtout l'année où se généralise l'habitude pour les artistes de passage à Nice de venir dîner au Cercle.

Joseph Saqui explique « Nous avons trois sortes de dîner : dîners intimes, dîners, grands dîners. Les grands dîners sont généralement organisés en l'honneur d'artistes célèbres.

Nos fameux grands dîners étaient très courus. Les artistes venaient nombreux car rarement ils s'étaient vus entourés d'une pareille élite. Peu de cercles de province pouvait s'enorgueillir d'avoir pour hôtes : Delna, Paccary, la grande Litvine, le célèbre basse Féodor Chaliapine. Coquelin Cadet nous récite un soir 19 monologues. Très ému, il retrouve chez nous la célèbre Thérèse qui nous chante « J'ai passé par là » et le « Bon gîte ». L'écrivain et critique parisien Camille Mauclair est souvent là ».

Aux dîners l'on rencontre Puccini, Leoncavallo venu fêter sa pièce Zaza, Isidore de Lara sa Messaline, Xavier Leroux sa Reine Famiette.

Jean Richepin, le célèbre conférencier, déclame des vers comme lui seul sait les faire et les dire.

Jean Nougès, l'auteur de « Quo vadis » vient un soir de printemps, les luxueuses toilettes des dames, les splendides corbeilles de fleurs et la glycine fleurie sur le porche, servent de décor à un malicieux chat noir, œil brillant et queue en trompette.

Aux petits dîners du mercredi, on se sent bien parmi les paysages ensoleillés de Cyrille Besset ironique, excessivement brillant, Camille Mauclair, écrivain et critique, auteur des cristallines « Sonates d'automne » y assistent souvent. Kubelick est le roi de l'archet, Pugno du piano.

Le colonel Marchand retour de Fachoda dit après avoir parlé de la beauté du pays niçois « La chanson moderne qui berce les races anglo-saxonnes ne nous permet plus le luxe du rêve. Croyez moi le salut pour nous n'est plus que dans l'action, s'il l'est encore » et Coquelin Aîné de retour de son entrevue avec Guillaume II n'est pas plus rassurant, mais nous ne les écoutons pas.

Georges d'Espartès ce vieux grognard, raconte avec passion des histoires napoléoniennes.

L'écrivain Paul Padovani, un membre du cercle célèbre « La gloire de Nice ». Il a un esprit subtil, pétri de fantaisie et nous surprend par des formules inattendues : « Garde tes songes ! les sages n'en ont pas d'aussi beaux que les fous !. Stimulateur et animateur il organise souvent les manifestations, il fut un interprète admirable d'autorité dans le personnage du Néron de « Quo vadis ».

Les déjeuners sont souvent aussi le rendez-vous d'une élite, s'y rencontrent Francis de Croisset auteur de « Chérubin », le préfet M. de Joly, M. et Mme Maeterlinck, Mr et Mme Bergerat qui est la fille de Théophile Gautier, Henri Cain, Chialiapine.

Et Joseph Saqui se fait l'interprète des membres de l'Artistique pour s'extasier : « Quel gratin ! Que de célébrités ! »

1903 voit se multiplier les expositions ainsi celles des deux peintres Marcellin Desboutsins et Champollion.

La revue devient une tradition, elle s'appelle cette année là « Encore une... Ohé Carnaval ! ». On rit des portraits des membres composés par le comte d'Arlincourt. Parmi les acteurs de la parade, des camarades du Cercle comme le président Jean Sauvan, Paul Salvi, Joseph André Darut sont hilarants et déclenchent des fous rires. Jean Régis se fait le chantre de l'artistique : « Jeune, fier alerte et dispos,

Haïssant seulement les sots,

La laideur et la politique,

Tel a été et sera l'Artistique ».

Lors de l'Assemblée générale, Jean Sauvan prend sa retraite et Louis Gassin, avocat réputé, futur bâtonnier, le remplace. Il présidera le Cercle avec brio, dynamisme et doigté ; Tous reconnaissent l'élégance de sentiment, de pensée, de langage qui caractérise cet homme exceptionnel.

En 1904, à l'instigation de Paul Padovani on organise par semaine *L'heure de poésie*, ce sont des causeries sur les poètes, les conférenciers sont Paul Padovani, Henri Giraud, Georges Avril.

Le Cercle déménage encore, car l'immeuble du boulevard Victor Hugo va être démoli, les nouveaux locaux sont 2 place Grimaldi. En janvier 1905, a lieu le grand dîner d'inauguration officielle des nouveaux locaux, puis on a des concerts, des pièces de théâtre, des expositions, dont celle du pastelliste Simon Bussy, qui est précédée d'une conférence de Camille Mauclair sur l'œuvre du peintre.

La Fête des Rois devient une tradition. On inaugure des dîners par petites tables auxquels sont conviées les familles des membres du Cercle. Sur la scène, défilent les meilleurs artistes des music-halls niçois, les Rois Mages apportent le gâteau traditionnel et de jolis cadeaux aux dames. Pour ne parler que des plus célèbres manifestations de cette année là, on peut rappeler la conférence de Jean Lorrain qui célèbre le peintre Won Welie venu exposer à l'Artistique, le grand dîner offert au compositeur Puccini, nouveau membre d'honneur. Il accompagne lui-même les artistes de l'Opéra de Nice qui interprètent ses œuvres.

En 1907, seule innovation de l'année, Louis Bonfiglio, banquier et membre du Cercle, fondateur et président de l'Association Beethoven, organise des concerts au Cercle. On y entend des artistes très célèbres à Paris, tels Jacques Thibault, le violoniste et le pianiste Diemer, les artistes de l'Association Beethoven qui reviendront souvent.

Toutes les représentations du Cercle se veulent artistiques, c'est « sa marque identitaire » : dîners fins dans des décors luxueux, fêtes des rois, revues, expositions, concerts, conférences connaissent le succès. Cette période voit se confirmer l'attraction qu'exerce le cercle, sur les notabilités niçoises, sur les principaux pensionnaires des différents scènes de Nice, et sur toutes les célébrités de passage sur la Côte d'Azur, qui sont reçus soit aux dîners intimes du mercredi, soit lors de grands dîners organisés autour de la réception des hôtes de marque. Citons parmi eux pour cette année là, Colette Willy, l'amiral Germinet, Chéret, Willy, Francis de Croisset, Henri Cain le librettiste, Kubelick et Matta-Hari.

L'Artistique s'est rapidement révélé un centre culturel où rivalisent les meilleurs artistes de la Côte et souvent de Paris. Représentatif de son temps sur le plan artistique, il l'est aussi sur celui de la Belle Epoque, on s'y adonne à la gaieté et au plaisir de vivre, même si les manières restent très policées.

Toutes les activités qui feront la notoriété du Cercle son maintenant en place. Par son retentissement l'exposition Fragonard qui a lieu en 1908, peut être vue comme le tournant qui marque la fin des premiers pas du Cercle.

### • De 1908 à 1939, la période faste

Désormais les locaux sont prestigieux et presque toutes les manifestations sont de très haute qualité. Le local du boulevard Dubouchage où le Cercle se transporte en 1910 est décrit ainsi par le *Petit Niçois* « C'est ravissant, charmant, merveilleux ! Quel intérieur élégant et d'un goût parfait. Aucun cercle n'a une installation pareille à Nice ». Tous les acteurs de l'époque relèvent chez le Président Louis Gassin l'urbanité de l'expression, la rigueur de la forme et la cordialité du ton. Ils soulignent le côté intime et prestigieux du Cercle, le respect d'autrui qui y règne.

Nous distinguerons quatre moments forts dans le vécu du Cercle durant ces années qui apportent à l'Artistique comme dans toute la France, de grands changements sur le plan des

mœurs, de l'action, des goûts. Cette évolution se fait sentir en musique, mais elle est particulièrement importante dans le domaine des idées, ce que nous pouvons suivre au travers des sujets choisis pour les conférences :

De 1908 à 1913, le Cercle poursuit avec maestria les activités culturelles mises en place. Nous avons recensé une quinzaine de conférences dont onze sur des sujets littéraires classiques.

De 1914 à 1920, l'Artistique multiplie les actions de charité, il apporte son soutien aux mobilisés et à leur famille. Les conférences qu'il organise à partir de 1917 ont principalement pour sujet la guerre et la politique étrangère : le cardinal Mercier (résistant belge), la révolution russe, les Espagnols, les Anglais.

De 1920 à 1930, les manifestations sont à nouveau brillantes, l'Artistique redevient un centre d'art à la pointe de l'actualité culturelle. Un certain nombre de conférences traite un problème de société apparu après la guerre : la position sociale de la femme. En 1923, l'Artistique est devenu aussi un cercle de jeux, sans doute pour faire face à la concurrence.

De 1931 à 1939, le Cercle apporte l'essentiel de ses soins aux conférences ; par le choix des conférenciers et des sujets, il est élitiste et se révèle moderne. Les conférences sont très nombreuses ; on y trouve un regain d'intérêt pour la littérature, mais la plupart des sujets n'ont rien de commun avec ceux d'avant guerre : Maurras et Siegfried, De l'Aiglon d'Edmond Rostand au Siegfried de Giraudoux, l'énigme shakespearienne. Treize conférences parlent de problèmes de société : la famille nouvelle, jeunes filles, le jeune homme et la jeune fille, elles donnent lieu à de vives discussions, preuve que ces sujets sont sensibles. Il y a un élargissement des centres d'intérêt : les hommes de bonne volonté, où va le monde, l'esprit français. Les Niçois se passionnent aussi pour l'étranger : le Canada, la Grèce, le Maroc, La ville de Liège, le spectacle avec trois manifestations dont « Théâtre et cinéma » de Marcel Achard et la politique avec la Sarre, l'épopée coloniale, l'Orient contre l'Occident 1937 (ou la peur de l'axe Rome-Berlin).

Les saisons 1908 et 1909, voient se continuer toutes les manifestations dont nous avons pu suivre la mise en place, mais « les clous » de ces années là qui feront date sont les expositions Fragonard et Félix Ziem.

A cette époque, malgré des essais divers, Nice n'a pas de véritable musée, ce n'est qu'en 1920 que la ville achètera à cet effet, sur la Promenade des Anglais, la Villa Masséna. On comprend le succès remporté par l'Artistique qui pallie ce manque en organisant de grandes expositions. Il joue à la fois le rôle de musée et de galerie d'art.

Pour l'exposition Fragonard, les directeurs de la commission d'organisation sont Joseph Saqui, Henri Navello et Jean Ardisson, ils réussissent à réunir une centaine de toiles prêtées par les musées d'Aix, de Marseille et par des particuliers : Mme Stern, le docteur J. Charcot, le baron de Rothschild.

La presse salue cette performance et chose jamais vue à Nice, on compte 6 000 entrées payantes. Au vernissage, Camille Mauclair le célèbre conférencier et critique parisien venu parler de « l'œuvre de Fragonard », connaît un très grand succès et le peintre Renoir étonné de cette affluence remarque : « C'est effrayant, je ne vois pas de tableaux, je ne vois que du monde ».

En 1909, l'exposition Ziem qui présente également une centaine de toiles, rencontre encore un succès plus éclatant. Les musées de Rouen et de Marseille, beaucoup d'amateurs ont prêté des œuvres. L'inauguration à laquelle assiste le maître est particulièrement émouvante. La musique municipale exécute au moment de son entrée « La marche hongroise de Berlioz », il est accueilli par le bureau du Cercle, les notabilités départementales et municipales, les sénateurs, les députés, le préfet, le maire, les généraux, etc... Trois jolies artistes du Casino lui offrent des fleurs et lui récitent avec affection, trois poèmes composés pour lui par des membres du Cercle. Ziem fréquente Nice depuis les années 1840. Par la suite,

il y résidera très souvent dans sa propriété la villa « la Thébàide » achetée en 1876 au quartier Sainte-Hélène. Très connu des Niçois, il se faisait remarquer dans ces années là, lorsqu'il se promenait vêtu à l'oriental, fumant le narguilé et accompagné d'un jeune homme habillé en Turc. Au vernissage, il y aura deux mille entrées et toute la presse de Paris, toutes les revues d'art européennes, salueront avec enthousiasme cette réussite de l'Artistique. Ziem était aussi membre d'honneur du Cercle et à sa mort en 1911, une souscription sera ouverte pour lui ériger un petit monument, élevé à l'ancien square Sainte-Hélène, en face de ce qui fut son atelier, il y est toujours.

Il faut signaler de 1909 à 1912, les expositions des œuvres de plusieurs grands peintres et sculpteurs : le Niçois Gamba de Peydour et le Marseillais Monticelli, Alexis et Gustave Adolphe Mossa, Tarnowsky et Spiridon tous deux membres du Cercle, elles rencontreront toutes un vif succès qui dépasse les territoires de Nice et de la Riviera. Celle de Marius Robert dont le catalogue est préfacé par Camille Mauclair, eut l'honneur d'être visitée par la grande duchesse Marie Alexandrowna de Saxe Cobourg Gotha, la princesse Béatrix et le prince Alfonso d'Orléans Bourbon. Lors d'une seconde visite, la princesse Béatrix acheta des œuvres du peintre pour son château de Fabron. Une autre exposition des œuvres de Gustave Adolphe Mossa présenta des aquarelles de Bruges signées Niciensis Pictor.

Pour ce qui est des conférences, on est étonné de la qualité des conférenciers, presque tous très célèbres. Les articles de journaux reconnaissent leur talent et saluent la qualité de leur prestation. On perçoit au travers des louanges prodiguées, la chaleur de l'accueil qui leur a été fait par les membres et les invités du Cercle.

Les sujets sont très divers. Une seule conférence intitulée « L'Amérique latine », porte sur un territoire étranger, trois concernent la scène : « L'envers du Music-hall », « Pierrot et la pantomime », « La femme et le théâtre », mais la grande majorité traite des œuvres d'écrivains célèbres : Maeterlinck, Marivaux, Chateaubriand et Madame de Récamier, Musset, Verlaine, La lettre d'amour en France, Les contes de fée.

Au cours de la saison 1909-1910, les trois conférences d'Henri Cain sur « Les modes féminines sous la Révolution » et celles de la célèbre Georgette Leblanc-Maeterlinck qui parlent de « La femme au théâtre » et des « Chansons de Maeterlinck », remplissent des salles archicombles. En 1910-1911, ont lieu celles de MM. Sigogne « L'esthétique de la parole », Laguerre « Louis XVII » et Martinenche. Ce dernier, maître de conférences à la Sorbonne, délégué de la France aux fêtes du centenaire de la République d'Argentine obtient un grand succès avec le sujet « L'Amérique latine ».

La saison 1911-1912, est celle des grandes conférences, toutes très prisées et très applaudies. Citons celle du jeune maire de Lyon, Edouard Herriot sur « Marivaux », de Funck Brentano conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris à propos de « La vie au moyen âge », de Xavier Privas, le prince des chansonniers dans « Pierrot et la pantomime ». Le poète Jean Richepin de l'Académie française, venu parler des « Contes de Fée », est rappelé plusieurs fois et acclamé. Maître H. Robert futur batônnier, est intervenu lui aussi cette année là et plût beaucoup. Pour la saison 1912-1913, Edouard Herriot, devenu membre honoraire, inaugure la série des conférences avec « Chateaubriand et Madame de Récamier », sujet qu'il traite en charmeur auprès d'un public féminin qui lui fait le plus flatteur de accueils. La petite Reine Ranavallo déchue, venue l'écouter à l'improviste, est au premier rang et ne lui ménage pas son admiration. D'autres conférenciers célèbres se produisent au Cercle : Funck Brentano parle de « Musset et Marie Nodier » dans une conférence où l'on inaugure « la projection lumineuse », Jean Richepin entretient son public de « Paul Verlaine », Ernest Daudet sur son frère « Alphonse Daudet », Georges Avril parle du poète « E. Sarlin ou de la grandeur des hommes assoiffés d'idéal », Hubert Morand de « La lettre d'amour en France » avec audition de la comédienne surnommée pour sa voix d'or « La divine Bartet ».

Colette Willy fait au Cercle une conférence intitulée « L'envers du Music-hall » ; Avec un délicieux sourire et un ton calme, elle le décrit comme un endroit moral et hygiénique et l'oppose au théâtre, lieu de toutes les mesquineries. Henri Giraud rédacteur du *Petit Niçois* remarque « A la sortie quelqu'un dit facétieusement : le music-hall est un vrai mont Carmel ». Dominique Durandy qui s'exprime dans *l'Eclaireur* est sous le charme « Colette a eu un trac adorable, ...une voix tendre pour parler des animaux ,...des chiens. Au music-hall qu'elle présente, on fait un travail comme un autre. Elle est très émouvante, elle est triste de le quitter ».

En matière de concerts, le cercle reçoit quelques artistes très connus comme le violoniste Ricardou, mais fait largement appel à des artistes niçois.

En 1910-1911, on se presse aux concerts du violoniste Ricardou, de Frédéric Larnond et à ceux de l'Association Beethoven où jouent le pianiste Harold Bauer et le quartet niçois composé des violonistes Bitesi et des frères d'Ambrosio. Pour la saison 1911-1912, on a plusieurs manifestations, dont à nouveau, celle de l'Association Beethoven qui présente le quatuor Cevcik. En janvier 1912-1913, a lieu un récital des mélodies de Schlésinger dont le phrasé musical très pur est, disent les critiques, bien adapté au génie de chaque langue. Ecclésiastique, ce récital fait entendre des œuvres de Verlaine, de Thomas Moore, etc...

L'Artistique donne cette année là pour son inauguration et autour de célébrités, de très grandes réceptions où se pressent les notables de Nice.

La saison 1910-1911 voit se dérouler, en novembre, la première soirée dans les nouveaux locaux du Cercle, au 27 du boulevard Dubouchage. Le journal *L'Eclaireur* en décrit l'aménagement : une salle de billard, deux salons de bridge, un fumoir, une bibliothèque, un secrétariat, une salle à manger. Le tout recèle de nombreux objets d'art, des aquarelles, des huiles, des marbres, etc... Il est abondamment fleuri. La future salle des fêtes qui comportera une scène, n'est pas terminée. Le poète Georges Maurevert a chanté « La terrasse de l'Artistique » où durant tout l'été se concentre la vie du Cercle et le jardin qui abrite les tournois d'escrime.

Du five o'clock de décembre, *l'Eclaireur* admiratif nous dit « Tout Nice était là, et vouloir citer des noms serait citer toute la société niçoise ».

La cuisine du Club est réputée. Son Vatel, M. Aga se surpasse et prépare cette saison là plus de 1500 repas. Les dîners intimes très suivis et très gais, sont souvent servis aux lanternes dans le jardin.

Edouard Herriot s'exprime avec une parole abondante, pleine de grâce, remplie de séduction, quel causeur délicieux ! En 1911 après sa conférence sur Marivaux, il se montre très enjoué au dîner pour parler de Constantinople dont il revient, de Boucher, de Chardin, de Voltaire, etc...

Laurent Thailhade, joaillier du verbe, parle de Théophile Gautier. Le peintre Louis Morin est le Watteau montmartrois, Colette est souriante, souvent enjouée parfois rêveuse et mélancolique. Gabriel Fauré est le chantre de l'Italie et de saint François d'Assise.

Pierre Veber auteur de pièces charmantes écrit « Le souvenir ému que j'emporte de l'Artistique... j'ai envie de mettre sur mes cartes « Pierre Veber... Niçois » et René Benjamin chez vous « tout et vrai, à la fois élevé et familier. On y sent si bien le goût de l'Art, des idées, de tout ce qui vaut la peine de vivre ! ».

José Germain, le jeune et actif président de la société des écrivains combattants, est un fidèle.

Le 29 janvier, on inaugure la salle des fêtes. Elle est reliée à la salle à manger par une galerie de 17 mètres de long sur 10 de large et peut contenir 300 personnes assises, 180 pour un dîner. L'architecte Guiraudon a conçu un éclairage savant et nouveau qui tombe du plafond. La scène est importante et il y a des loges pour les artistes.

Le dîner d'inauguration est délicieux, du menu se détache un flot de rubans qui retient une crémaillère émaillée, parmi les convives qui sont plus de 200, on remarque un nombre impressionnant de célébrités : Gabriel Fauré, le préfet André de Joly, le comte de Cessole, Maurice Masse président de la Société des Beaux Arts, Dominique Durandy, Léon Garibaldi... Les attractions se succèdent, les plus applaudies sont le magnifique concert où l'on entend tous les chanteurs de l'Opéra de Nice, les danses espagnoles de Mademoiselle Argentina et une prestation des ballets de l'Opéra de Nice qui avait délégué toutes ses étoiles.

Les autres grands dîners sont en l'honneur du poète Eugène Sarlin, membre du Cercle et de Camille Saint Saens, membre d'honneur qui crée alors « Djénaire » au théâtre de Monte Carlo. Jules Chéret et son épouse étaient présents, mais l'auteur malade n'était pas là. Chialapine a interprété les meilleurs morceaux de l'œuvre et a été longuement ovationné.

De grands dîners ont lieu en l'honneur d'Edouard Herriot, de Funck Brentano, Jean Richepin, Maurice Maeterlinck : il n'a accepté de venir que si l'on invitait d'autres célébrités et s'il n'y avait pas de discours. On a donc convié Henri Cain, Denys Puech, la princesse Gagarine Stourdza, Xavier Privas, etc.. qui ne se sont pas fait prier, car le maître se fait rare, « Il parut timide, hésitant, presque rougissant, s'effaçant autant que le permettait sa carrure derrière sa compagne, Charlotte Leblanc Maeterlinck, rentrée depuis quelques jours de sa triomphale tournée aux Etats-Unis ».

Aux grands tournois de bridge prennent part des joueurs célèbres : MM. Paul Veillon sous préfet de Riom, Rosset consul d'Italie et Lebrun consul de France à Monaco, etc...

Plusieurs assauts d'armes attirent dans les jardins du Cercle, une foule élégante et passionnée. Au combat, se présentent des escrimeurs chevronnés : le préfet André de Joly, Dominique Durandy, M. Ossola, etc...

Le bulletin du 26 novembre 1911, annonce une soirée théâtrale. On jouera la pièce d'Alfred Athys « Grasse matinée », pleine d'humour et de finesse. La tenue de soirée est exigée, les dames sont priées de venir sans chapeau : on retrouve cette remarque à différentes occasions, notamment dans des comptes-rendus de soirée où on regrette la gêne apportée par les bavardages et les chapeaux de ces dames.

En 1913, Louis Gassin invite les membres à fréquenter plus assidûment la bibliothèque qui comprend de nombreux livres intéressants. La lecture doit se faire sur place pour les journaux, le président donne la liste de 28 d'entre eux auxquels le Cercle est abonné, le choix est très éclectique : *l'Eclaireur, le Petit Niçois, les Echos de Nice, la Lutte Sociale, le Figaro, le temps, le Journal des Débats, l'Illustration, le Daily Express, Musica, etc...* on peut également consulter 18 revues : *le Mercure, les Arts, l'Art et les Artistes, le Théâtre, etc...*

Le club a perdu deux amis de la première heure, les membres d'honneur Ziem et Massenet. Ziem est décédé fin 1911 et Massenet en décembre 1912. Ce dernier lors de ses séjours à Nice refusait toutes les invitations, il faisait une exception pour l'Artistique où il venait selon sa propre expression « en vieux camarade ».

On est étonné de ne percevoir à cette époque, aucun signe d'inquiétude. Joseph Saqui dans les *Trente ans de l'Artistique* retrace ainsi cette période : « L'institut, l'Académie, la villa Médicis, la Comédie française avec Cécile Sorel notre Célimène nationale, le conservatoire, l'opéra, les scènes de genre, les boîtes de Montmartre de Salis à Fursy, le Louvre, l'université, la carrière, le music-hall, la presse, la chaire sacrée, la tribune, l'armée, la marine, l'école d'Athènes, l'école des Chartes, se sont rencontrés chez nous avec un éclectisme rare et y ont toujours sympathisé. Au milieu de ce défilé splendide, de cette cohorte de célébrités, de cette marche à l'étoile, un soir de juillet le tocsin retentit, un cri jaillit « Aux Armes, c'est la guerre ».

Le Cercle se mobilise pour l'effort de la guerre. Il y a chez les dirigeants la volonté de participer aux sacrifices des militaires en valorisant le courage des soldats et le dessein de secourir les civils nécessiteux : pour ce faire, après quelques temps d'inactivités, l'Artistique remplit ses caisses grâce à quelques très belles manifestations.

Le bulletin du 30 octobre 1914, donne la liste des cent dix camarades mobilisés et les suivants sont surtout consacrés aux événements qui les concernent. Louis Gassin écrit cette rubrique avec sensibilité et finesse, il montre l'empathie du Cercle pour ses membres touchés par la guerre. Ainsi le bulletin du 7 février 1915, nous apprend que l'Artistique est en deuil, deux camarades sont morts pour la Patrie.

Le bulletin numéro 55 d'octobre 1916, est presque entièrement dédié aux citations : ainsi celle concernant le docteur L. Gauthier : « Le 10 juillet 1916, au cours d'une opération offensive, après qu'un obus de gros calibre fut tombé sur un poste de secours tuant deux hommes et en blessant six, il s'est dégagé, a continué les pansements et assuré l'évacuation des blessés avec un sang froid et une célérité remarquable. C'est la troisième fois que le docteur Gauthier est cité pour sa courageuse conduite devant le danger. Relevé après vingt quatre mois consécutifs de présence au front de guerre, il est affecté au centre de prothèse faciale de la quinzième Région de Marseille ». On a ensuite, neuf autres citations et une liste de cinq membres tombés au Champ d'Honneur.

Les bulletins annoncent régulièrement les promotions, les blessés, les disparus. Ils racontent aussi les chaleureuses réceptions faites au Cercle en l'honneur des convalescents et des permissionnaires.

Dès le début des hostilités, le Cercle crée l'œuvre « La soupe aux Familles ». Son but est de venir en aide aux femmes et aux enfants que le départ à l'armée du chef de famille, laisse sans ressource. Le fonctionnement est assuré par des membres du Cercle. *L'Eclaireur* et *le Petit niçois* se sont engagés à soutenir cette œuvre. Ils la font connaître et invitent leurs lecteurs à souscrire aux appels de fonds. En 1914, on a un total de souscriptions de 58 950 F, dont 500 ont été apportés par le Cercle. Le bulletin du 1er juillet 1917, comporte une longue lettre de Louis Gassin aux membres du Cercle, il y déclare « Toute notre action est de charité ». Ensuite, vient la liste des dons. Une lettre du jeudi 6 novembre, émanant du président Louis Gassin, est adressée aux camarades, membres et habitués. Elle notifie la décision de reprise des activités du Cercle, dans le but d'alimenter l'œuvre de guerre « La soupe aux familles ». Une audition de musique de chambre est prévue avec le concours du violoniste et compositeur Reuchsel et de la cantatrice Elita Roux, le billet coûte 5 F., toutes les places sont payantes. Avec cette lettre paraît le même jour dans *le Petit Niçois*, un article de Jean de Malo sur deux colonnes. Il rappelle l'objectif de l'œuvre, fondée dès le début de la guerre par Louis Gassin représentant l'Artistique et le général Galopin, pour rassurer ceux qui portaient avec l'inquiétude des êtres chers qu'ils laissaient sans ressource. Elle existe depuis trois ans, elle a servi à certains moments 9 000 soupes par jour.

Dans le bulletin du premier janvier, une page entière est consacrée à cette œuvre, Dominique Durandy en est l'organisateur, ce sont les sœurs Cécile et Germaine, aidées de madame Aréna qui assurent le service.

On sait que des quêtes et des souscriptions ont eu lieu pendant les quatre années de la guerre et qu'elles ont permis de distribuer dans les salons et les jardins de l'Artistique 2 740 000 soupes par jour.

Durant la saison 1916-1917, Louis Gassin annonce les résultats du premier concert organisé depuis la guerre. Il a été réalisé par « la Société des Instruments Anciens » qui a remis au trésorier de l'œuvre de Guerre 1 321 F., tous cachets et frais déduits. En 1917-1918, une audition de musique de chambre est prévue avec le concours du violoniste et compositeur Reuchsel et de la cantatrice Elita Roux, le billet coûte 5F, toutes les places sont payantes.

Les trois concerts de musique de chambre suivants sont assurés par le quatuor Johannes Wolff qui joue Stravinsky, Milhaud, Roussel faisant ainsi évoluer les goûts des auditeurs, car avant la guerre, les concerts à l'Artistique faisaient surtout entendre Beethoven, Mozart, Schumann.

Il y aura cinq concerts pour la saison 1917-1918, dont en décembre le pianiste Paul Lyonnet du Conservatoire de Paris, en janvier le « quatuor des Concerts Rouges » ; en mars un récital de piano interprété par Alfred Cortot, professeur du conservatoire de Paris, soliste des concerts Colonne et Lamoureux.

En 1919, l'Artistique donne en première avant Monte-Carlo, un spectacle intitulé « souvenez-vous », sur des chansons et musiques du XVIIIe siècle « dont on retrouve toute la grâce mutine ». Il est organisé par M. d'Arincourt avec le concours de nombreux interprètes.

L'Artistique donne encore cinq concerts, dont un festival Van Cleeff et Johny Aubert, ce dernier est alors l'un des professeurs du conservatoire de Genève.

Lors des expositions, les œuvres présentées ont d'abord pour sujet la guerre, puis les thèmes se diversifient. Ces expositions provoquent des louanges ou des polémiques, mais ne laissent pas indifférent le public de ce temps. Elles ont souvent un impact national.

En 1916-1917, la première exposition du Cercle depuis le début de la guerre est intitulée « Documentation de la section photographique de l'armée », elle est organisée à l'initiative de la fédération de la Côte d'Azur dont le président est Jean Santiaggi, membre du Cercle de la première heure.

La suivante sera faite au profit de l'association des « Orphelins de l'armée ». Elle présentera les dernières œuvres de Gustave-Adolphe Mossa, ce sont de puissantes et curieuses allégories sur la guerre. Ces aquarelles seront d'abord présentées à Paris et l'exposition à Nice sera courte, car le prince Paul Demidoff, membre du Cercle et ambassadeur de Russie à Athènes, les a toutes achetées<sup>3</sup>. Cette exposition intitulée « Les Tristes heures de la guerre » rapporte 3 000 F. à l'œuvre. Deux autres expositions sont prévues, celles des peintres Ender et Gastyn, elles seront encore au profit des œuvres de guerre, Louis Gassin explique : « L'Artistique, centre d'art, se plaît à devenir un véritable foyer de charité ».

On a en 1917-1918, six expositions, dont celle des « Fresques des chapelles de l'ancien comté de Nice, relevées par Alexis et Gustave-Adolphe Mossa ». Ce fut un événement et certains éléments sont encore présentés régulièrement aujourd'hui dans les musées de Nice ils font partis du patrimoine niçois.

L'invitation pour l'exposition « Vison de guerre » présente des dessins de soldats, une trompette, des lauriers et nous avons aussi retrouvé un catalogue de présentation des artistes : Bernard Naudin sergent d'infanterie, Gustave Adolphe Mossa sous lieutenant au 7<sup>ème</sup> bataillon des chasseurs alpins, le sculpteur Tarnowsky, lieutenant-interprète, attaché à l'armée britannique. Marco de Gastyne qui fait le compte rendu écrit : « On n'y voit rien d'horrible, c'est original et vrai, ... il y a deux tableaux de Claudé Lévy très appréciés, la tenue horizon et les officiers monténégrins ». Gustave Adolphe Mossa présente « Le Massacre des innocents », « Élisabeth », « Saint Rémy ». Ce sont des allégories : saint Rémy est l'évêque de Reims qui a consacré le roi Clovis, vainqueur des Allemands.

L'Artistique présente cette saison d'autres expositions dont, parmi les plus remarquées, les tableaux orientaux de Gropeano (membre du Salon d'automne) et celle des maîtres de *l'Illustration* qui ont tous travaillé pour le « *Monde illustré* » : Lepère, Doré, Vierge, Morin, Chiffard. Elle a lieu en mars et celle de Wartan Mahokian en mai.

L'Artistique accueille encore l'exposition de l'école nationale des arts décoratifs, l'inauguration est présidée par le directeur et le jury de l'école, par l'inspecteur Lamie délégué

---

<sup>3</sup> Nous savons que ces aquarelles emmenées par le prince Demidoff ont presque toutes été perdues. Les musées de Nice en possèdent quelques unes et quelques photos.

du ministère de l'Education et des Beaux-arts, elle a lieu en présence du préfet, du général gouverneur de Nice et du maire.

En janvier 1919, l'exposition du peintre G. Gambier fut à l'origine d'une polémique mémorable relatée dans de nombreux journaux. Dans *La Vie Niçoise et Régionale*, G. de Ventenat écrit dans un article de trois colonnes un éloge sur G. Gambier : « C'est un peintre moderne. Il est sincère ». *Le petit Marseillais* participe à la polémique « La science de la composition de G. Gambier est restée grande, malgré le fait qu'il a été un excellent élève de l'école des Beaux-arts de Belgique ». *Le Petit Niçois* publie une lettre de Saint-Saëns à Signac, il lui rappelle le mot de M. Ingres « Le dessin est la probité de l'art ».

Paul Signac télégraphie au *Petit Niçois* sa réponse à Saint-Saëns « C'est une polémique inutile avec un musicien peu qualifié pour parler de peinture ».

G. de Ventenat dans *La Vie Niçoise et Régionale* revoit sa copie : « G. Gambier fait preuve d'une heureuse ignorance des recettes académiques, mais il a une facture trop simpliste pour certains tableaux ». Cette polémique prouve que les expositions du Cercle ne passaient pas inaperçues et que l'Artistique avait une image culturelle régionale et même nationale dans ce domaine.

Certains sujets de conférence traitent de la guerre : « Le Cardinal Mercier » et « Les poètes et musiciens de guerre ». D'autres parlent des pays voisins : la Russie, l'Espagne, l'Angleterre. En 1917-1918, neuf conférences ont lieu, les plus remarquées sont les suivantes : celle patronnée par l'évêque de Nice qui présente monseigneur Herscher, évêque de Laodicée, venu entretenir les Niçois du cas du cardinal Mercier, Belge patriote qui lutte à Malines, ville occupée par les Allemands. Deux conférences de Robert de Souza, le critique d'art qui a lancé G.A. Mossa à Paris, sur le sujet « Poètes et musiciens de guerre », font à Nice l'événement.

On peut encore juger des préoccupations politiques des personnes de cette époque, en consultant les sujets : La révolution russe racontée par un témoin » de R. Recouly, « Nos amis en Espagne » de J. Ernest-Charles, « Chez nos amis les Anglais » de Jean Richepin. « Les prisonniers de l'île de Sainte-Marguerite » de G. de Raulin. Ce sujet fait suite à une polémique concernant les dégâts fait dans l'île de Sainte-Marguerite par les prisonniers allemands qui y étaient incarcérés durant la guerre.

Puis on renoue avec des sujets culturels : Edouard Herriot se déplace à Nice pour une conférence intitulée : « Place aux créateurs », Funck Brentano « Les Romantiques », Gabriel Fauré « L'Italie d'Alfred de Musset », L. Rossigneux « Emile Zola ou la chute d'un ange », Maurice Reuchsel « Eugène Reuchsel », Ambroise Vollard « Cézanne » avec projections lumineuses, Henry Kistemaekers « Le théâtre de demain ».

Dès le début de la guerre, les bulletins font état des dispositions prises : les membres des nationalités austro-allemandes sont exclus du Cercle et radiés d'office. La maison est ouverte à ses membres français et étrangers appartenant aux nations alliées. Il n'y aura aucune manifestation cet hiver.

Le bulletin numéro 58, de juillet 1917, cite les nouveaux membres dont Gustave Adolphe Mossa, démobilisé après une grave blessure au front et nous apprend le départ du préfet André de Joly, nommé ailleurs, il était particulièrement apprécié de Niçois et des membres du Cercle, où il était souvent reçu.

En décembre 1918, un bulletin annonce le programme de la saison 1918-1919 qui doit renouer avec le passé, les manifestations démarrent rapidement et l'effort se poursuit, le président et la commission ne ménagent pas leur peine.

Une photo de Joseph Saqui, Louis Gassin et Cécile Sorel et un dessin humoristique de Jean Santiaggi la représentant, rappellent une soirée dont Cécile Sorel fut la vedette.

Dès décembre 1918, les inscriptions reprennent, ainsi en décembre on a treize nouveaux membres permanents et six temporaires, dès janvier 1919, vingt sept permanents et dix huit temporaires.

L'émotion et la joie éclatent dans le bulletin spécial consacré en novembre 1918, à la déclaration de la Victoire. Il est conseillé aux membres de venir nombreux aux cérémonies et à la messe célébrée à Sainte Réparate en l'honneur des disparus dont Xavier Médecin et le docteur Chauchard. Le 23 décembre, un service est organisé par l'Artistique à l'église Saint Jean Baptiste pour les sociétaires, fils, frères et parents des membres, morts pour la France.

« La fête du retour » est organisée, en l'honneur des membres revenus des armées, le 17 décembre 1919. On les fête tous et plus particulièrement les récipiendaires des quarante cinq croix de la Légion d'honneur et de soixante dix croix de guerre. Le programme-menu qui décrit les réjouissances, signale la musique d'ouverture : ce sera « La Madelon ». Cette première réunion fut sans doute très remarquable et trois journaux la décrivent avec enthousiasme : *l'Eclaireur*, le *Journal mondain*, *L'hiver au soleil*.

L'Artistique veut retrouver un nouveau souffle.

Les activités prévues sont nombreuses, et de qualité, le Cercle cherche à faire venir de brillants intervenants pour renouer avec les fêtes et les activités culturelles qui ont fait son succès.

Les conférences font participer les Niçois aux idées qui se font jour sur un plan national, par exemple le problème du positionnement de la femme qui est en surnombre dans cette société d'après guerre.

Ce sont aussi les années folles et on multiplie au Cercle les occasions de danser.

En 1920, la revue « Ohe Carnaval » créée à l'initiative du comte d'Arincourt par les membres de la troupe d'opérette du casino municipal, est donnée en présence du préfet Armand Bernard et de madame, de nombreux journaux en parlent, en soulignent le succès.

La vraie reprise des manifestations brillantes, a lieu durant la Saison 1920-1921, on annonce au programme des grands dîners, trois thés dansants en décembre, janvier, mars, une garden-party au printemps avec concert et matinée dansante, on prévoit six tournois de bridge échelonnés de novembre à avril, sept concerts, huit expositions, neuf conférences.

En 1923, le Cercle fait auprès de la préfecture une demande d'autorisation pour offrir aux membres des « jeux de commerce ». Il obtiendra définitivement cette autorisation en 1926.

Le commissaire spécial de Nice appuie cette demande et décrit ainsi les membres du Cercle : « L'Artistique qui comprend environ 500 membres, est un Cercle strictement fermé. L'admission de chaque membre n'est prononcée qu'après une minutieuse enquête. Le président est Monsieur Gassin, ancien bâtonnier des avocats, ancien vice-président du Conseil général, officier de la Légion d'honneur, ami personnel de monsieur Raiberti, ministre de la Marine. Messieurs Arago, Ossola, Grinda, Baréty, Ricolfi, de nombreux conseillers généraux, le président du Tribunal de commerce, des membres de la Chambre de commerce, le procureur de la République, le juge d'instruction, le vice-président du Conseil de préfecture, des notaires, des avoués, des docteurs en médecine, des avocats, des directeurs de grandes banques, le maire de Nice, les adjoints, de riches propriétaires fonciers, sont membres permanents du Cercle ».

En 1920, *Le Petit Niçois* annonce que vu les difficultés de transport, les expositions seront réservées aux sociétaires et peintres locaux. Le metteur en scène de cette féerie de couleurs sera celui que tous les Niçois appellent familièrement, monsieur Mossa père. Dans le

compte rendu, Henri Giraud admire tout particulièrement les tableaux suivants : « Les maisons de Castagniers » de Gustave Adolphe Mossa, deux pastels du comte de Chalus et deux Chéret : « La famille Cain » et « La femme à l'éventail ». On aura pour la saison suivante d'autres expositions, retenons les plus marquantes : en février celle des aquarelles de Salinelles, en mars les œuvres de Jacques Mayol et du peintre Madrigali intitulées « Paysages et impressions de captivité », cette dernière exposition enthousiasma Georges Avril. L'Artistique présente en 1922-1923, cinq expositions dont celle des « aquarellistes niçois » et les œuvres de M. et Mme Sauvaigo qui offrent au Cercle deux magnifiques tableaux. Les expositions sont encore nombreuses en 1923-1924 et le cercle s'enrichit alors de neuf tableaux. En 1925, une exposition de Louis Anquetin dont le catalogue est préfacé par le critique parisien Camille Mauclair, a beaucoup de succès et le maître accepte d'être membre d'honneur.

Les concerts de cette époque semblent au vu des comptes-rendus des éditorialistes avoir moins de retentissement, il y a heureusement quelques belles exceptions. La saison musicale débute en janvier 1921 avec le récital Lortat, puis jouent le quatuor des Concerts Rouges et Boskoff. Ces deux manifestations sont encore données au profit des œuvres de guerre. En février, un concert du violoniste Capet et du pianiste Loyonnet est commenté d'une plume admirative, vive et colorée par Dominique Durandy. On a encore en mars-avril quatre concerts de musique de chambre que louent « *La Vie Mondaine* ». Durant la saison 1922-1923, le Cercle organise un Festival Gabriel Fauré, le maître un habitué de Nice et de l'Artistique dut en être très touché. C'est à Nice qu'il a composé plusieurs œuvres dont le 13<sup>ème</sup> nocturne. Le pianiste Alfred Cortot se fait entendre au Cercle en 1922-1923 et on l'y retrouve l'année suivante ; le violoniste Jacques Thibaud se produit aussi à l'Artistique cette saison là. En janvier 1924, Vincent d'Indy de passage au cercle, participe impromptu à un concert de musique de chambre en jouant trois petites pièces pour piano, il est ensuite reçu lors d'un dîner intime. Le 23 mars, l'Artistique reçoit le maître Honegger. Les comptes rendus des treize concerts qui ont eu lieu en 1929-1930, sont assez brefs.

Les conférences traitent de sujets d'une actualité brûlante, les conséquences de la guerre dans la vie sociale. Il semble que la place de la femme dans la société soit mal cernée ou que l'on sente le besoin de la redéfinir après les bouleversements apportés par la guerre : les demandes de divorce des maris libérés dont les épouses sont coupables d'adultère, les jeunes filles qui ne trouvent pas de maris, les femmes qui ont pris des responsabilités et rechignent à revenir au statut qui était le leur avant guerre. En 1921-1922, trois conférences attirent les foules et fournissent des arguments à des questions ou des polémiques sur les femmes et sur le mariage : celle de Me Alice de Mazière « Les femmes et la politique », celle d'Albert Acremant<sup>4</sup> « trente six moyens de marier les jeunes filles » et de Jean de Bonnefou « Du divorce à l'annulation du mariage », cette dernière conférence alimenta de nombreux comptes-rendus dans les journaux niçois et même une critique nourrie dans le *Bulletin du Palais*. Une autre conférence de Raphaël Duflos, sociétaire de la Comédie française, pose aussi le problème de ces bouleversements : « L'influence de la guerre sur le théâtre ». Toutefois l'humour ne perd pas ses droits et D. Durandy fait ce portrait à la plume de Duflos « Le plus élégant, le mieux cravaté, le plus amoureux, le plus affriolant par cette pointe de léger scepticisme qui est dans la belle tradition de la maison ». Plus traditionnel, le critique musical Camille Bellaigue, vient parler en avril des œuvres de Bellini. La saison 1922-1923, voit se dérouler dix conférences dont celles de Raynaldo Hahn, Tristan Bernard. Celle de 1923-1924, onze conférences avec des célébrités : Colette, E.E. Sorel, José Germain, René Benjamin, Hubert Morand qui prend pour sujet « Un siècle de la vie d'un grand journal : le

---

<sup>4</sup> Son épouse Germaine Acremant a écrit « Ces dames aux chapeaux verts », roman qui connut un grand succès.

Journal des Débats » et G. Fauré dont ce fut l'une des dernières visites à l'Artistique avant son décès survenu en 1924. Durant la saison 1929-1930, on a encore de grands conférenciers : Paul Reboux, Jules Romain, Georges Duhamel, Louis Madelin, ils participent presque toujours à des dîners intimes.

Un grand dîner est donné en 1921, en l'honneur des nombreux récipiendaires de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre. Joseph Saqui qui s'est chargé du discours a été très applaudi. Cette même année, a lieu une grande soirée où plusieurs orateurs célèbrent avec émotion le talent du peintre Félix Ziem, décédé en 1911. Le bulletin 72 de juin 1922, nous fait le compte-rendu de la soirée du tricentenaire de Molière qui a eu lieu le 20 mars. Il relate le buffet magnifique et les splendides tenues de soirée des invités. Les femmes non chapeautées n'ont gêné en rien la vision lors de la représentation d'un acte du Misanthrope par des membre de la Comédie française et du ballet qui a suivi. Le 17 mars 1923 les jovials et vivants Henri Cain et Marcel Bertrand, auteurs de la pièce « Plus que reine » jouée à l'opéra de Nice, ainsi que Me Ninon Vallin et les artistes créateurs du spectacle ont été reçus lors d'un grand dîner. Il a été agrémenté de divertissements, d'intermèdes et de chansons. Aux dîners intimes de la saison 1923-1924, sont venus José Germain, Colette et quelques autres... Georges Avril admiratif, nous parle de celui donné en présence de Colette « Ce fut une causerie à bâtons rompus avec pour fil conducteur le théâtre et le music-hall. Colette est maintenant comédienne et auteur dramatique avec Chéri et La vagabonde adaptés au théâtre. Elle a l'orgueil de son métier ». En 1929-1930, les conférenciers Paul Reboux, Jules Romain, Georges Duhamel et Louis Madelin ont pris part aux dîners intimes. Ils ont lieu maintenant le mercredi et le dimanche et connaissent toujours le même succès.

De l'avis de tous, la plus belle fête donnée à Nice et sur la Riviera pour la saison 1922-1923, a eu lieu le 17 mars à l'Artistique. Cette « Nuit Vénitienne » redonne à l'Artistique son lustre d'antan. Soirée mondaine et travestie, en tout point digne de celles qui avaient précédemment ébloui les Niçois, elle a un immense succès. L'assemblée est brillante, la revue « Divertissements et impromptus » émerveille les invités. Dans « les 30 ans de l'Artistique », Joseph Saqui remerciera avec chaleur les dames des membres qui ont participé à cette fête : « Vous étiez exquises sous la *Bauta* de dentelles mystérieuses et sous le tricorne pimpant, vous avez été avec une élégance et une grâce surannée de nobles et fastueuses patriciennes, qu'auraient envié les pinceaux de Longhi et du Canaletto. Vous avez été divines, vous nous avez, durant toute une nuit, mis de la joie au cœur et rempli les yeux de visions merveilleuses. ...Je vous le répète avec une très douce émotion ». En mai 1923, « La fête du printemps » sera donnée dans le jardin, elle se poursuivra avec un concert symphonique et un bal de nuit. Et pour fêter ses 30 ans, l'Artistique donne au printemps de 1924, une « Fête 1830 ou la Fête à Robinson ». Tout le Nice artistique et élégant a tenu à y assister en costume d'époque et se presse dans les salons et les jardins. Il y a ensuite une représentation théâtrale, des impromptus, des ballets. Le brillant orateur, Joseph Saqui au cours d'une causerie rétrospective sur les manifestations du Cercle depuis sa création intitulée : « Des Arts à l'Artistique », rappelle toutes les fêtes qui ont précédé celle-ci : Quo vadis, le Bal des Gueux, les Redoutes incohérentes, le Tricentenaire de Molière, la Nuit vénitienne, « la Nuit de la chanson où se pressaient tous les artistes de nos théâtres venus nous chanter de vieux airs de France, de naïves chansons de nos grands mères et des rondes niçoises ». Le mois de décembre 1929, voit se dérouler deux réunions mondaines, le rédacteur du *Petit Niçois* enchanté en fait l'éloge : « La musique, les fleurs et surtout le magnifique buffet ont conquis le public ... un succès de plus pour l'Artistique ».

On a joué au Théâtre de l'Artistique la pièce de Gustave-Adolphe Mossa : « La Némaïda ». En 1924, on a plusieurs manifestations théâtrales dont celle du « Cercle Molière » qui donne sa soirée à l'Artistique. Gustave Adolphe Mossa fait beaucoup rire le public avec « Le théâtre de Barba Martin ».

En 1920, l'Artistique accueille de nouveaux membres : trente-trois permanents, dix-huit temporaires. Le droit d'entrée est maintenant de 100 F. et la cotisation de 180 F.. On crée une nouvelle commission chargée des « Arts, fêtes et jeux ». Durant la saison 1921-1922, s'inscrivent vingt huit membres dont Masséna prince d'Essling, Charles et Marcel Dalmas, tous deux architectes ; en juin 1922, l'architecte Maurice Randon fait partie des vingt-trois nouveaux membres permanents dont Gabriel Fauré et Louis Cappatti, pour celle de 1923-1924, seulement six. En 1924-1925, l'Artistique voit son succès se confirmer avec l'inscription de quarante-cinq nouveaux membres et en 1925-1926, on a vingt-six inscriptions nouvelles, de ce fait le Club a un problème de statut.

Le nombre des membres titulaires est fixé à trois cents, or on a alors trois cent-soixante-huit membres titulaires et cinquante-deux en attente dont Randon et Cappatti admis en 1922. A l'Assemblée générale du 30 mai 1930, on redéfinit les statuts en ce qui concerne les membres : il y a toujours des membres d'honneur, on prévoit cinq cent membres fondateurs et titulaires, deux cent cinquante membres adhérents et deux cent cinquante temporaires, soit mille membres au total. On a rétabli les membres temporaires, qui ne peuvent pas adhérer pour moins d'un mois, ni plus de trois, les formalités de leur réception sont les mêmes que pour les titulaires. Il y a toujours des membres en congé. Il y a maintenant neuf commissions : finances, Beaux-arts, bibliothèque, concerts, conférences, expositions, fêtes, jeux, table. Dans les membres devenus titulaires le 1er avril 1930, on note le maire Jean Médecin. Il y a eu treize nouveaux membres et neuf décès. L'emprunt fait auprès des membres en 1910 pour l'aménagement des locaux de l'Artistique est totalement remboursé. Le Cercle édite en 1930, un nouvel annuaire.

Lors des saisons 1931-1938, on danse toujours beaucoup à l'Artistique. Au cours des conférences, le problème de la position de la femme dans la société est toujours très largement évoqué, mais de nouveaux sujets sont traités : les bienfaits du sport, la famille, la place de la France dans le monde, la colonisation, l'Orient, l'éventualité d'un nouveau conflit mondial et aussi « L'homme et la machine » de Georges Duhamel », « Occident 37 » de Philippe Henriot.

Les conférenciers de la saison 1931-1932, semblent appréciés. Nous trouvons dans *le Petit Niçois*, le compte-rendu signé Théo Martin de celle de Francis de Croisset, romancier et auteur dramatique. Il a parlé de « La famille nouvelle » : pour le conférencier les parents sont admirables : ils sont pratiques, raisonnables, sportifs, sérieux mais il les juge toutefois sans indulgence pour l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants dont ils subissent la loi. *L'Eclaireur*, commente aussi cette conférence mais d'une manière différente : « Les jeunes plaignent les vieux qui ne sont plus à la page ».

Les rédacteurs précédents nous avaient habitués à des commentaires très flatteurs, on peut se demander si l'Artistique joue de malchance dans ses choix ou si l'on s'oriente vers une communication plus réaliste, plus conforme au jugement des critiques et des spectateurs. Ainsi, la conférence de Jeanson est commentée de cette manière par le rédacteur de *L'Eclaireur*, Pierre Rocher. « Le cinéma muet... est un art subtil, dès que M. Jeanson a parlé, nous avons compris qu'il n'était qu'un imbécile ». Et on trouve dans *le Petit Niçois*, peut-être plus prudent, « Dans la salle on a beaucoup ri ».

La conférence de monsieur Chéreau qui a lieu en décembre 1931, est commentée en ces termes par Théo Martin dans *le Petit Niçois* : « Une belle conférence qui ouvre le champs à des pensées profondes », et par le journal « Sur la Riviera » : « cette conférence était d'un style sinistre, la réputation de G. Chéreau doit être sérieusement établie car la salle était au trois quart vide et il a fallu que les auditeurs fussent des gens très bien élevés pour résister au désir de fuir ».

Toutefois nous renouons ensuite avec des comptes-rendus plus enthousiastes et ce même mois, deux conférenciers sont très applaudis. Le journaliste Constantin Weyer entretient le public de « L'invitation au voyage et le Canada » et Théo Martin assure, « Au voyageur allèrent tous les applaudissements d'une salle reconnaissante ».

Monseigneur Rémond, aumônier des Français résidents en Sarre, vient parler de ce pays quelques temps avant le plébiscite de 1935, Georges Avril en fait le compte-rendu : les Sarrois sont partagés, « Leur intérêt économique est orienté vers la France, mais leur cœur et leur esprit sont allemands ». On trouve dans le journal *Paris-Nice* : « Avec sa finesse habituelle, monseigneur Rémond sut intéresser son auditoire ».

En janvier, Edouard Herriot, un habitué, vient entretenir les Niçois du sujet « La Grèce sous l'olivier ». Georges Avril admiratif, commente « Quand M. Herriot parle à l'Artistique, l'heure qui précède le moment qu'il paraît... est une heure d'émeute ».

Maurice Donnay de l'Académie française présente en février « L'esprit du Chat Noir », cette conférence plaît beaucoup au rédacteur du *Petit Niçois* René Morot pour lequel « Donnay était un des boutes en train des soirées du Chat Noir ». Ce même mois, Marcel Prévost de l'Académie française traite le sujet « Le jeune homme et la femme ». Les rédacteurs semblent avoir apprécié cette conférence. Nous avons deux commentaires qui ne la jugent pas, mais rapportent les propos du conférencier. Le journal *Paris-Nice* écrit : « Salle comble à l'Artistique, la femme nouveau style devient la copine et de ce fait cesse d'être désirée. En tuant l'idéal, elle détruit l'idole, visiblement Marcel Prévost a peu d'enthousiasme pour ces nouvelles façons ».

En mars, les conférenciers sont Marie Gasquet et Georges Duhamel. Georges Avril pour nous parler du sujet de la conférencière « De quelques muses romantiques », emploie des termes qui siérait bien à un amoureux romantique. « Elle parle de Liszt et de Marie d'Agout, de Wagner et de Cosima... Mais comment tout cela fut-il dit ... ah ! je ne saurai l'indiquer ici. Fixe-t-on l'aile parfumée du zéphyr, le rayon de soleil, le caprice, la fantaisie, le charme ».

Georges Duhamel croqué sur le journal *Sur la Riviera* par le célèbre Conti est jugé ainsi par Théo Martin dans *Paris-Nice* : « Quelle heure exquise, des paroles toutes de simplicité et pleines de verve pour nous montrer le mercantilisme des éditeurs qui profitent des dédicaces et des correspondances des auteurs » et le même rédacteur parlant du journaliste Horrent dont la conférence « Liège, porte des Ardennes » a marqué les Niçois « C'est toute l'âme, le passé, les aspirations de cette Liégeoise que nous avons découvert ».

Durant la saison 1932-1933, des conférenciers très renommés se succèdent au Club : Marcel Achard « Théâtre et Cinéma », Paul Morand « Orient contre Occident », Offenbach « L'œuvre et la vie de mon grand père », Claude André Puget « Le théâtre où Margot pleure », la comtesse de Noailles « Maurras et Siegfried », etc...

Maurice Privat a parlé des « Secrets du Maroc », Théo Martin dans *Le Petit Niçois* commente ainsi sa prestation : « Ce fut un cours, empli d'enseignements personnels, riche d'une foule d'impressions, coloré de nombreuses images ». Dans un article où est reproduite la photo de Paul Morand, le journaliste semble très impressionné par le verbe du conférencier qui traite le sujet « Orient contre Occident » : « Il nous promena sur les Chariots d'or d'un langage châtié, chariots ayant pour coursier le bondissement des idées ».

Le clown Betove célèbre dans le monde entier est très apprécié dans sa conférence « Comment j'ai trouvé l'humour » où il multiplie les pastiches musicaux.

Des articles de journaux en nombres inhabituels, saluent la conférence de maître Sarfetti sur la peinture moderne italienne, les termes enthousiastes et la longueur des colonnes renouent avec les articles que l'on trouvait dans les années d'avant la guerre de 1914 sur ce type de sujet.

Nous pouvons juger l'impact des conférences qui ont lieu durant la saison 1933-1934, vu la célébrité des conférenciers et les sujets abordés : Pierre Lyautey « L'épopée coloniale française, souvenir du Grand Atlas, de Syrie, d'Indochine », G. Bauer « De l'Aiglon d'Edmond Rostang au Siegfried de Giraudoux », Maurice Garçon « Fouquier Tinville », Georges Simenon « Messieurs les assassins ou le procès des romans policiers », Abel Lefranc « L'énigme shakespearienne », José Germain « Jeunes filles ».

On a de nombreux articles très enthousiastes sur les conférences de Pierre Lyautey, de Maurice Garçon, de G. Bauer, de Georges Simenon et aussi de José Germain car le sujet défraie toujours la chronique : c'est toujours la place de la femme dans la société qui est en cause.

Lors de la saison 1934-1935, la conférence de Jules Romains « Les hommes de bonne volonté » fut un moment fort. Les préoccupations qu'elle dénonce, semblent être partagées par les Niçois fidèles à l'Artistique. Jules Romains, très connu à Nice où il a été professeur au lycée Masséna, établit un parallèle entre les événements du quatrième siècle et l'époque présente : « Comme les hommes de ce temps, nous vivons une révolution multiforme et pathétique vers un monde nouveau ». *L'Eclaireur* souligne qu'il a été applaudi frénétiquement et le rédacteur L. Sardina du *Petit niçois* que les auditeurs lui ont fait une véritable ovation.

La conférence « 1900 » du très célèbre Paul Morand, semble avoir été plus contestée. Le parallèle qu'il établit entre 1900 et 1935, la comparaison qu'il fait entre l'exaltation du goût pour le grand air et le sport que manifeste l'homme moderne et les habitudes de l'homme du début du siècle qui avait les pieds sales, n'est pas prisé de tous.

La conférence de G. Normand « Jean Lorrain intime » qui eut lieu pendant la saison 1935-1936, intéressa beaucoup de Niçois. Certains avaient bien connu cet homme de lettres célèbre qui a souvent mis en scène la vie à Nice et sur la Riviera.

La conférence « Une carrière de poète » eut peu de succès. L'exposé de Paul Claudel pourtant au fait de la question, déplut fortement à Théo Martin : « Pour ce genre d'exercice, il faut une diction impeccable... l'émission d'une voix empâtée, le ton triste... ne lui sont pas favorables ».

Deux autres conférenciers rejoignent à nouveau les préoccupations actuelles du public de l'Artistique : un nouveau, l'écrivain André Maurois « Où va le monde » et un habitué du Cercle, Georges Duhamel « L'homme et la machine ».

En 1937, *Le Figaro* dans un article signé Théo Martin, porte une critique plus positive sur le conférencier Paul Morand, déjà venu en mars 1935 pour parler de son livre intitulé « 1900 ». Il est cette fois plus constructif sur cette époque et lui reconnaît le sens des valeurs et des traditions.

Lors de la saison 1937-1938, la conférence de Maurice Garçon qui est venu parler de Marie Bashkirtseff « Pimbêche de génie », provoque un compte-rendu sévère de Théo Martin : « Maurice Garçon est sympathique, sa parole est aisée, il a un verbe choisi mais sa conférence est falote ».

André Maurois est à nouveau signalé à l'Artistique. Il y fait une conférence « L'écrivain et le public » et le Cercle organise le soir un grand dîner en son honneur. André Maurois obtient un grand succès tout au long de cette journée. Sa venue a attiré à l'Artistique un grand nombre de personnalités de Nice et de toute la Riviera.

Trois conférences semblent très intéressantes parce qu'elles reflètent par leur sujet les idées et préoccupations de l'heure, celles de Henry Bordeaux « L'esprit français », celle de Georges Duhamel qui rappelle que « La vie est équilibre », enfin celle de Philippe Henriot « Occident 1937 ». Georges Avril qui adhère visiblement aux craintes du conférencier, en fait un long commentaire : « C'est un très bon orateur, il se montre pathétique pour exprimer sa peur de l'axe Berlin-Rome et son inquiétude devant l'isolement de la France ».

Nous trouvons également dans les journaux de la saison 1931-1932, les prix des concerts, ils sont nettement moins chers que ceux des conférences, soit 20 et 30 francs suivant le type de place, on peut aussi s'abonner pour les huit concerts initialement prévus, pour 120 et 90 francs. Ces prix paraissent modiques.

Les artistes qui se succèdent semaine après semaine sont reconnus car ils sont tous solistes du Conservatoire de Paris, des concerts Colonne, Pas de loup, Lamoureux et la plupart le sont de toutes ces associations. On clôture en avril avec un concert de musique de chambre de E. Rostan qui chante quatorze chansons niçoises de Louis Genari. Six concerts ont lieu durant la saison 1932-1933, un seul livret présente tous les artistes et toutes les oeuvres. Il est très complet et les critiques semblent documentées et très pertinentes. Les artistes les plus connus semblent être le pianiste Yves Nat, le critique d'art très réputé Camille Mauclair, le quatuor de violons de Vienne, Maria Modrakowska de l'opéra comique, etc ... Six concerts sont encore annoncés lors de la saison 1933-1934, dont ceux de Robert Casadessus et de Zino Francescatti.

Les expositions des saisons qui se succèdent jusqu'en 1933-1934, présentent des oeuvres de peintres provençaux qui n'attirent pas un nombreux public.

Par contre le vernissage de l'exposition des provençaux Paulette et Emmanuel Lebrun dont les tableaux représentent des rues, des villages de la Côte d'Azur et de Provence, fut inauguré en présence de Jean Médecin et semble avoir eu un bon impact.

Dans *L'Eclaireur* du 10 février 1932, le compte-rendu du bal masqué du Mardi-gras nous rappelle ceux des plus belles fêtes de l'Artistique. Il est annoncé ainsi : pour le Mardi-gras, auront lieu à 17 heures une cocktail party avec travestis et à 20 heures 30, un dîner masqué pendant lequel on dansera, puis une fête de nuit au Caveau. En voici le compte-rendu : « Chaque gala du Cercle constitue un enchantement nouveau. Le grand bal masqué, paré-masqué battit son plein dès les premières heures, puis des tables furent dressées dans la salle des fêtes et quelques minutes après tous se retrouvaient pour le dîner. Il fut servi dans les règles de l'art. Et le bal continuait de plus belle avec de nombreuses personnalités de la société niçoise et de la colonie étrangère ». Le 10 décembre 1933, l'Artistique offre à Paul Raynaud et au ministre des finances qui l'accompagne, un grand dîner mondain. Le réveillon du 24 décembre 1933 est aussi brillant que celui de 1932, on danse avant, pendant et après le dîner. Pour le Mardi-gras, l'Artistique innove avec un dîner de tête, chacun doit représenter un personnage ou une époque. On annonce en mai, la soirée aux Flambeaux avec concert de gala, donnée par l'Alliance Franco-Américaine, au profit des dispensaires et des indigents. En mars 1935, le grand bal masqué du carnaval connut encore un succès retentissant.

En juin 1932, le club du Palais joue « A barreaux fermés » et au printemps 1933, il présente une revue « Les champions de Thémis ou la nouvelle Atlantide ».

Le théâtre Francis Gag présente en avril 1934, une soirée de musique et de comédie avec des oeuvres de Louis Genari, Emile Rostang, Francis Gag.

Il y eut aussi durant la saison 1934-1935, deux innovations : le congrès ONO (ortho-neuro-ophtalmologie) fut organisé au cercle, ainsi que le déjeuner de la « United association

Great Britain and France ». Ce dernier fut une expression très réussie de l'amitié franco-britannique.

L'Artistique est en février 1936, le théâtre d'un événement assez extraordinaire. Le Cercle en la personne de maître Louis Gassin, reçoit à l'occasion de son passage à Nice, le roi Gustave de Suède accompagné de Sir Georges Clerk ambassadeur de Grande-Bretagne. Un photographie qui commémore l'instant, réunit les trois protagonistes.

Le Cercle a renoué avec les activités culturelles de haute qualité. Il est toujours un foyer d'art et ses manifestations enthousiasment toujours les Niçois, les élites parisiennes et internationales qui séjournent sur la Riviera.

Cette période qui prélude à la seconde guerre mondiale voit se dérouler de nombreuses conférences. Les sujets nous montrent que les Niçois participaient aux mouvements d'idées qui préoccupaient alors les Français et étaient conscients de la gravité des événements.

On constate que dans ces années là, des manifestations d'associations diverses : (Alliance française, Club du Palais, troupes de théâtre) ont lieu au Cercle. Rien ne laisse pourtant supposer que l'Artistique, par suite de difficultés financières, était obligé de louer ses locaux. Il s'agit sans doute d'un choix dûment motivé.

### • La fin des temps heureux et prospères

La guerre aura des conséquences graves pour le Cercle qui cesse, pratiquement de 1939 à 1945, toute son action culturelle. Seuls, les jeux sont très fréquentés.

Dès la mobilisation de 1939, l'Artistique renoue avec les traditions héritées de la guerre de 1914. Elle annonce régulièrement dans la presse les événements militaires qui touchent ses membres. Durant toute la guerre, l'action humanitaire constitue l'essentiel de son activité et les quelques manifestations qui sont organisées, ont pour but d'alimenter les caisses qui serviront à cet effet.

Le Cercle se mobilise en faveur des familles nécessiteuses. Sa première action est de mettre sur pied des tournois de bridge, des thés-concerts, des ventes de charité lui permettant d'aider ceux qui ont besoin d'être secourus. Ainsi « le gala des filleuls » est à l'avantage des enfants des mobilisés que le départ de leur père laissent sans ressource, « le thé de charité » au profit des petits malades de l'hôpital Lenval, « la vente de charité » servira à financer l'Abeille, ouvroir de guerre.

A la fin de la saison, les membres de l'Artistique apprennent avec stupeur la mort de Louis Gassin. Né en 1865, rentré à l'Artistique en 1900, il le présidait depuis 1904. C'était un notable de Nice ; ancien président du Conseil général et ancien bâtonnier, il avait encore plaidé la veille. C'est une page qui se tourne, même si son fidèle compagnon du Cercle, Jean Sauvan le remplace.

Les manifestations de ces années là, marquent le besoin des Français et des Niçois de renouer avec un passé plus glorieux en suivant les directives du maréchal Pétain qui l'incarne.

Philippe Henriot qui avait été très applaudi en novembre 1937, lors de sa conférence « Occident 1937 » revient parler de la « Rédemption de la France » : « Après la guerre de 1914, c'était la Noubas, ... les Français doivent être tous derrière le maréchal qui leur dit je ne vous sauverai pas sans vous... » Georges Avril salue encore cette fois le grand don d'éloquence de Philippe Henriot dont il approuve le discours.

Les éloges au maréchal Pétain, se retrouvent lors de la conférence de Charles Maurras « L'esprit de Mistral et la réforme du maréchal Pétain », nous en trouvons deux comptes-rendus très flatteurs de Théo Martin et Georges Avril. En janvier 1942, un grand récital a lieu à l'Artistique au profit du Secours national. Folklorique et identitaire, il est intitulé « Vieux souvenirs et vieilles chansons », la seconde partie est réservée à un long poème signé Théo

Martin, dont le titre est « Hommage au maréchal Pétain de la ville de Nice » ; il y a ensuite une grande tombola au profit des oeuvres de guerre du Cercle.

On constate en 1943-1945, une reprise importante des concerts, une partie des profits servent à financer les actions humanitaires. Le parrainage du maréchal Pétain alors académicien avait fait de l'Artistique l'un des rares cercles français à pouvoir ouvrir ses salons de jeux, la nuit. Certains Niçois sont restés en faveur de Pétain qui était très connu. Pendant le même temps, d'autres s'engageaient dans la résistance, tel parmi les membres du Cercle, le commissaire divisionnaire Pivot et M. Cappatti. Les choses ont évoluées graduellement, mais il n'y a pas eu de problèmes à la Libération qui n'est même pas mentionnée dans les archives, ce dont on peut s'étonner.

Dès cette époque, l'Artistique éprouve des difficultés à se survivre honorablement. rouge.

Le 25 novembre 1949, le président Edouard Brès informe les membres que le propriétaire M. Detragiache a l'intention de démolir les locaux pour reconstruire un nouvel immeuble et il veut user de son droit d'expulsion vis-à-vis du Cercle. L'Artistique a un droit de priorité sur les locaux reconstruits, cependant il devra supporter les aléas qui pourraient survenir et occasionner de grosses dépenses. Les travaux sont prévus pour une durée de quinze mois pendant lesquels l'Artistique ne fonctionnera pas, une perte de membres est à prévoir. Il faudra se mettre d'accord sur un nouveau prix de loyer qui risque d'être fortement augmenté. Enfin, il faut envisager des coûts de déménagement et de réaménagement.

Après discussion, le comité administratif envisage plutôt d'acheter les locaux de l'Artistique. Les membres pourront souscrire des parts à un taux de 6,50 pour cent l'an.

Cette lettre ne respire pas l'enthousiasme et on ne peut s'empêcher de penser à celui qui régnait lors de la prise de possession de ces mêmes locaux. En ce temps là aussi, un prêt avait été contracté auprès des membres, mais la situation était différente, les finances des Français plus florissantes. En 1949, les revenus immobiliers rapportent très peu ce qui touche beaucoup de propriétaires.

La saison 1949-1950, démarre pourtant bien et se poursuit toute l'année avec un certain brio. On peut toutefois constater que les articles de journaux qui relatent les événements survenus au Cercle, s'ils demeurent nombreux, sont de plus en plus courts. Peut-être les anciens directeurs et rédacteurs souvent membres ou amis du cercle ne sont-ils plus là ou sont moins influents dans la presse de l'époque.

L'une des premières réunion a lieu salle Bréa pour la remise de la Légion d'honneur par le maire Jean Médecin à maître Vigon, bâtonnier, président de la société des beaux-arts et bientôt président de l'Artistique.

Les concerts de décembre ont pour artistes Noémie Peruggia, cantatrice très éclectique qui interprète Purcell, Gleich, Chabrier, Ravel, Fauré, etc... et Magda Taliaferro. Le compte-rendu de la prestation de cette dernière est signé G. Pioch, il nous parle de « la virtuosité, le jeu vivant, hautain, délicat et vrai ». En avril, le dernier concert de la saison donné par le pianiste Flory Chabert et le chanteur G. Gruida qui interprètent Messager, Berlioz, Wagner, Liszt, Chopin, Haydn, Fauré, Debussy, semble lui aussi avoir été un événement musical.

L'exposition de O. Magali où figurent des tableaux sur la Corse et Villefranche, est présentée par Edouard Herriot, toujours fidèle à l'Artistique. Il admire chez le peintre « la fraîcheur des coloris et cette luminosité qui évoque si bien son beau pays ». Monseigneur Rémond a pu faire gratifier l'Artistique de la première de l'exposition « L'art sacré chinois », avant même qu'elle ne poursuive sa tournée à Rome. Il la présente au Cercle avec maître Vigon.

Les conférences se succèdent : Bernard Gavotty pose la question « les Niçois aiment-ils la musique ? ». Il est jugé ainsi par le *Rédacteur* « critique inexorable et compétent, monsieur Bernard Gavotty n'a pas apporté la pénombre d'une réponse ».

Paul Reboux distrait les Niçois avec « Paris et ses boulevards ». Il a un immense succès auprès d'un « public que l'Artistique contient à grand peine ». Georges Delamare, speaker de la radiodiffusion française dans l'émission « Libre propos », présente également avec brio « Le fantôme du palais de l'Élysée » au travers des treize présidences de la Troisième République. R. Payot est très érudit et se montre didactique pour parler du « Destin de l'Europe ». Pour lui, les alliés de la fin de la guerre de 1914, n'ont pas tenu compte de la Russie, ce qui a engendré de multiples problèmes, mais « le fédéralisme de l'Europe se fera comme il a été réalisé en Amérique ou en Suisse ».

Lors de l'assemblée générale de l'association France-Grande-Bretagne qui se fait à l'Artistique, Joseph Saqui dans un discours documenté, chaleureux et plein de finesse évoque l'histoire des « Anglais à Nice ».

La conférence d'André Maurois « Climat de l'amour moderne » est relatée dans *Nice-Matin* sur deux colonnes. Elle est suivie d'un dîner en l'honneur de l'écrivain qui a eu encore une fois un très grand succès auprès des Niçois et des célébrités de la Riviera.

André Roussin et Louis Ducreux traitent le sujet « La fantaisie et la tradition théâtrale niçoise ».

En avril, le club du Palais a donné un cocktail party très sélecte à l'Artistique. Elle a rassemblé les magistrats, les avocats et leurs invités munis de carte d'invitation.

Sans doute par le fait des difficultés de l'heure, le Cercle a réuni cette année là son assemblée générale en février. L'achat des locaux est régularisé le 6 mai 1950. La lettre d'invitation du président Vigon à la garden party habituelle de clôture du 10 mai est à la fois très alléchante et très chaleureuse. Il y aura un buffet exceptionnel et l'orchestre de jazz du casino municipal dont la chanteuse est Reine Lidia.

Lors de la saison 1950-1951, les actions conjuguées du président Vigon et de Michel Bavastro, vice-président et directeur du journal *Nice-Matin*, se font très largement sentir tant par la qualité et le nombre des manifestations que par la multiplicité et la longueur des articles des journaux. Le renouveau s'affirme.

Il y a un gros effort des organisateurs, tant pour la quantité que pour la qualité des concerts. La saison débute par celui du pianiste Eugène Reuchsel, un habitué de l'Artistique, qui a fait salle comble à Pleyel. Il joue ici Liszt et Chopin.

Au mois de novembre, quatre concerts consacrent la qualité et l'éclectisme des prestations sur le plan musical, avec l'octuor de l'orchestre philharmonique de Berlin, un concert des jeunesses musicales de France, la pianiste Madeleine de Valmalète et enfin le jeune pianiste Samson François déjà très remarqué à Paris.

En décembre, les Niçois accueillent au cercle deux artistes réputées d'Amsterdam en joint-récital, la cantatrice Henriette Doornboos mezzo soprano et Henriette Roos. Puis toujours en décembre, il y aura le pianiste Paul Lyonnet et un concert du pianiste Diemer et de Marguerite Roesgen qui fit grand bruit. Il est relaté sur deux colonnes dans *Nice-Matin* par Georges Pioch, pour lui Diemer est un grand virtuose, mais son jeu manque d'émotion ; en revanche, la claveciniste a une technique impeccable, elle fait preuve de beaucoup de sensibilité et d'intelligence. En janvier, on a encore un compte-rendu très admiratif de Georges Pioch qui vante sur une colonne et demie, le quatuor Bisesi déjà bien connu des Niçois, il s'est adjoint la pianiste Simone Delbert, ensemble ils jouent Ravel et Franck.

Janvier voit le début des huit récitals de pianos interprétés au Cercle par Emma Noguès. Elle se donne pour objet d'illustrer « l'histoire du piano ».

En février, Colette Giraud Chambard, pianiste renommée à Paris, à Londres et aux États-Unis, donne un récital à l'Artistique, il est brillamment critiqué dans *Nice-Matin* sur une

colonne « la technique est étincelante et puissante, le phrasé adorable ». En mars, on a le quatuor des femmes de Paris, la cantatrice Suzanne Fatou de retour des Etats-Unis d'Amérique, le violon de Léon Zighera, un récital de musique russe et espagnole de Denyse Soriano, un deuxième récital des deux Henriette, l'orchestre de chambre de Stuttgart avec Karl Munchinger et un concert spirituel du vendredi-saint avec pour interprètes le quatuor Bistesi, la pianiste Emma Noguès et le septuor vocal « Ars Sacra ». Ainsi cette saison compte des manifestations musicales nombreuses et exceptionnelles.

Les conférences débutent par celle de Georges Pioch qui s'intitule « Ceux que j'ai connus », il y en aura plusieurs dans l'année, elles porteront sur des hommes célèbres des lettres, des arts, de la musique, du théâtre, de la politique et même de la pègre. Elles seront très courues et les comptes-rendus des journaux toujours très élogieux, comporteront un nombre de lignes importants.

L'association France-Etats-Unis « Pen club » se réunit à l'Artistique et Austin E. Fife professeur au collège de Los Angelès, entretient le public des « Souvenirs des Français en Amérique ». Un autre professeur de l'université de Londres, Denis Saurat parle des « Poètes et romanciers anglais contemporains ». L'écrivain et académicien Claude Farrère fait une conférence sur le sujet « De la guerre en dentelles à la guerre atomique ». Bernard Gavotty parle de Frantz Liszt. André Maurois revient à l'Artistique et y obtient le même succès avec « Les recettes du bonheur ». Le général de Lavalade étale sur deux conférences le sujet « La métapsychique ». D'un tout autre genre est celle du révérend-père Castel, présidée par monseigneur Rémond, elle est donnée en faveur de la Maison des missionnaires sous le titre « Dieu et la France ont besoin d'eux ». Enfin la conférence intitulée « Que faut-il faire pour échapper à la catastrophe qui vient sur le monde ? » de E. Rufener, nous rappelle que cette année là, le monde craignait le choc des deux blocs russe et américain.

L'association France-Grande-Bretagne honore l'Artistique de sa visite au cours de laquelle Robert Wieder, professeur à Condorcet et à la Sorbonne, parle de « L'Angleterre devant les problèmes européens ».

Quelques fêtes amènent des réjouissances nouvelles et très prisées, ainsi le ballet de la Danseuse Juana qui fait merveille dans les danses traditionnelles de l'Arabie, du Japon, de Java, de l'Inde, d'Hawaii et des Philippines.

La chorégraphie est encore à l'honneur dans le récital de poésie, musique et danse avec Sylvia Bordone, danseuse étoile de l'opéra de Nice.

Yvette et Henri Cordeaux viennent présenter leurs marionnettes. On rit beaucoup durant cette soirée qualifiée d'inoubliable dans le compte-rendu du journal *Nice-Matin* signé Victor Dayac.

Ce brillant renouveau fait ressortir la chute brutale des manifestations à partir de 1952. D'après les témoins de l'époque, le déclin s'accroît rapidement et fortement à cette date car les difficultés du Cercle augmentent encore, les frais financiers et de fonctionnement croissent dans des proportions supérieures à celles des recettes. Les quelques manifestations qui ont encore lieu, ont une qualité et un retentissement très limités. Les membres payent moins bien leur cotisation, ils n'acceptent plus de faire au Cercle du bénévolat. Ils sont surtout intéressés par les jeux et la salle, appelée naguère salle des fêtes où avaient lieu les grands dîners et les spectacles, ne sert presque plus.

Les années 1960-1970 voient l'Artistique adopter une politique d'autarcie. Il n'y a plus de comité culturel et faute de nouvelles inscriptions, les membres ne se renouvellent pas. L'essentiel des ressources est apporté par la location des salles et du théâtre qui vieillissent, par les rentrées des salles de jeux et du bar. Mais là encore, la concurrence est rude car les cercles de jeux sont nombreux à Nice.

En 1973, le directeur est Pascal Fournier. Il y a encore un personnel comprenant sept employés. Le Cercle compte environ 200 membres dont ceux qui habitent Paris, la province ou l'étranger, certains payent leurs cotisations mais ne viennent pas, il y a eu jusqu'à trente décès par an. Pourtant quatre-vingt membres environ viennent régulièrement et quarante sont présents presque tous les soirs. Les dîners ont toujours lieu le mercredi et on sert parfois des repas italiens ou corses.

Le Cercle peut s'enorgueillir de compter parmi ses sociétaires et ses visiteurs, des personnalités, tels le prince Masséna d'Essling, les membres du comité des courses, le président du tribunal. Le maire Jacques Médecin fait organiser à l'Artistique certains dîners du Conseil municipal, il assiste aux représentations théâtrales, parle volontiers niçois, beaucoup de membres l'appellent Jacques et le tutoient car ils l'ont connu au temps où son père Jean Médecin faisait partie des membres de l'Artistique.

Charles Ehrmann, ancien professeur puis député de Nice, actuel doyen de l'Assemblée nationale est resté très fidèle à l'Artistique presque jusqu'à sa fin. André Barthe alors adjoint à la culture y est souvent. Des hommes d'affaires et des banquiers, des entrepreneurs tels MM. Nicoletti et Vigna fréquentent l'Artistique, les prémices de beaucoup d'affaires se traitent au Cercle. Aux alentours de 1970, le président Pivot prend en charge une association exsangue, on sacrifie des tableaux de Chéret, de Ziem et de Mossa, vendus à Drouot.

Recruter est une nécessité, mais certains déplorent que dans les années 80, on ait peu à peu délaissé toutes les coutumes et que l'on ait admis des personnes moins distinguées, moins cultivées et surtout moins polies.

Il reste une centaine de membres, ceux qui viennent encore souvent sont presque exclusivement intéressés par les jeux. A cette époque on a supprimé le chemin de fer et on joue dans la journée au bridge, à la belote, au rami, la nuit au rami et au rami poker, il n'est pas rare que les joueurs restent jusqu'à 2 heures ou même 6 heures du matin.

En juin 1983, le fisc veut faire subir à l'Artistique, un redressement de 40 000 francs, soit l'équivalent de trois années de recettes. Les choses s'arrangent grâce à l'intervention de la mairie représentée par M. Barthe et une subvention permet à l'Artistique de faire quelques travaux. On rafraîchit la façade de l'immeuble. Une nouvelle porte ouverte sur le boulevard Dubouchage permet de faire rentrer les spectateurs du théâtre directement dans la salle qui est maintenant le plus souvent louée.

Ainsi en 1987, on loue le théâtre à une jeune troupe la compagnie Jean Vigo qui crée des pièces comme « La cantatrice chauve » de Ionesco.

Mais les journaux s'émeuvent de la probable disparition imminente de l'Artistique et les articles évoquant le problème se multiplient sous des titres tels que celui-ci « L'Artistique se meurt, il se meurt faute de ressources », ce qui est peut être susceptible d'émouvoir les pouvoirs publics ou de généreux mécènes mais qui ne doit pas inciter les Niçois à s'inscrire ni même à payer leur cotisation.

En 1992, Pascal Fauq, employé des jeux depuis 12 ans, devient directeur, il consacre ses loisirs à remettre en état le théâtre. Diverses sociétés et associations tiennent leur réunion où donnent leur spectacle à l'Artistique, ainsi fréquentent le Cercle ces années là : le club des poètes, l'Edhec, les « Souvenirs napoléoniens », Nice et Arts, « Il faut y croire », Chantecler, la société des lettres, la société historique, le Bar des oiseaux avec Débi-débo, Azur opéra variétés etc. M. Grisoni a alors joué le rôle de promoteur des spectacles. Il connaissait de nombreux producteurs qui l'ont suivi, il a aussi réussi à faire rentrer de nouveaux membres. En 1992, le nombre de séances annuelles plafonnait à 80, il passe en 1993 à 152, en 1994 à 252 toutes activités confondues.

Le mouvement de Ben, Fluxus, règne sur le sous-sol et les jardins.

Les joueurs effrayés par ce renouveau qui ne risque peut-être pas d'assurer l'équilibre mais qui met l'accent sur une nouvelle position de l'Artistique dans la ville de Nice, veulent vendre le plus rapidement possible.

L'Artistique est une SCI dont les membres ou leurs héritiers sont les propriétaires, peu à peu, les parts de la SCI ont été disséminées. Dans les années 1985-1990, les membres restant ont racheté les parts qui se sont alors concentrées sur une soixantaine de personnes. Leur but est de dissoudre le Cercle et d'en vendre les murs.

Pour la saison 1993-1994, monsieur Grisoni qui souhaite monter des spectacles a besoin d'un théâtre, il loue pour trois mois celui de l'Artistique. Huit concerts sont prévus. Au programme il y a François Atlan, la cantatrice Nathalie Desay, deux concerts du quatuor de la Philharmonique de Monte Carlo, le concert lyrique de Hade Halevy, celui de Michel Command, celui de Chantal Bestet et de Michel Philippe de l'opéra de Paris, le concert de Noël. Il est encore annoncé un récital de musique du monde « Djurdjura », des pièces du théâtre de Marcel Pagnol « Marius » et « Fanny », deux représentations de « La voix humaine » de Jean Cocteau, « Pat et Sarah » par la compagnie de la traverse de Fréjus, « Nous, Théo et Vincent Van Gogh » par Michel Derville, le One man show de Robert Castel.

Mais alors qu'une douzaine de membres possède les parts de la SCI, le Cercle ne comprend plus qu'environ soixante dix membres, seuls les joueurs viennent encore.

En 1994, au bout de 99 années d'existence, c'est la fin. Alerté par les nombreuses pétitions des troupes utilisant la salle, Jean-Paul Barety décide l'achat des locaux de l'Artistique par la ville le 24 janvier 1995 pour 5,5 millions de francs mais les normes de sécurité n'étant plus respectées la municipalité doit procéder à la fermeture.

En 1999, le maire, Jacques Peyrat décide d'en faire un Forum de la photographie après des travaux de rénovation.

Vers 1900, les grands cercles niçois nés au XIXe siècle : Philharmonique, Masséna, Méditerranée disparaissent, l'Artistique leur survivra près d'un siècle.

Au départ, les membres fondateurs de l'Artistique dont la plupart ont fait leurs études à Paris, s'ennuient à Nice. Ils sont jeunes et intéressés par l'art, ils regrettent le peu d'occasion de se cultiver que leur offre à la ville, le côté « empesé » des réunions et des fêtes qu'offrent les autres Cercles. Le genre cosmopolite, superficiel, artificiel du Méditerranée ne les attire pas non plus. Ce sont des Niçois, des bourgeois cultivés ou des nobles libéraux. Ils aiment faire assaut d'esprit, écouter de la musique, lire de bons vers ou des livres intéressants, s'ouvrir de nouveaux horizons grâce à des conférenciers élitistes, mais aussi rire et se divertir, sans trop se prendre au sérieux. Il faut croire qu'ils n'étaient pas les seuls à éprouver ces aspirations car la presse salue abondamment leurs réalisations et le Cercle rencontre de suite un très vif succès auprès des Niçois et des étrangers. Lorsque l'on songe à l'abondance et à la qualité des manifestations culturelles qui ont eu lieu à l'Artistique de 1895 à 1939, on ne peut s'empêcher d'admirer ce qui s'est fait à Nice, grâce à un groupe d'amis qui avait la foi. Ils ont été, il est vrai, aidés puissamment par des artistes nombreux qui résidaient tantôt à Paris, tantôt sur la Côte d'Azur. Ces artistes et une élite cultivée étaient capables d'apprécier la haute qualité de ces manifestations, les autres qui suivaient peut-être par snobisme, ont eu l'occasion d'accroître leurs connaissances et de former leur goût.

On peut conclure cette époque en reprenant l'épilogue des « 30 ans de l'Artistique » discours prononcé par Joseph Saqui en 1925 : « Le Cercle a su être un foyer d'art dont la notoriété dépassait largement la ville de Nice et même la Riviera. Ici règne une amicale courtoisie, le bon ton, une parfaite urbanité, l'esprit, l'indulgence qui font la noblesse et l'élégance de l'existence. Les difficultés politiques, les divergences d'opinions, les différences de goût et d'aptitudes se sont fondues dans le culte que nous avons voué au Beau ». Cet engouement perdure jusqu'en 1939.

Mais le Cercle vieillit et il subit une forte concurrence. Peu à peu, on est obligé d'accepter de nouveaux membres non plus selon des critères qualitatifs mais quantitatifs, ce qui éloigne l'élite culturelle.

Le Cercle a essayé après la guerre de renouer avec les activités culturelles qui ont été à l'origine de son succès, il obtient quelques résultats encourageants, mais cet effort se révèle insuffisant. La concurrence est trop forte. Le Centre universitaire méditerranéen ouvert en 1936 entre alors dans une phase ascendante, plusieurs de ses activités recouvrent celles de l'Artistique. L'Artistique a une clientèle d'habitues des jeux, mais les cercles où ils se pratiquent avec peut-être plus de brio ne manquent pas à Nice. Ceci, ajouté aux difficultés financières consécutives au rachat de l'immeuble, à la diminution du nombre des membres paralysent et asphyxient l'Artistique.

Après 1945, les jeunes font des études. Les jeunesses musicales mettent les concerts à la portée de tous. La culture pénètre tous les milieux sociaux, elle envahit le parterre et devient de moins en moins élitiste. On peut se cultiver à des coûts raisonnables et les personnes intéressées, jeunes ou moins jeunes ne souhaitent pas forcément adhérer à un groupe en payant à l'année pour cela, enfin nombre d'entre elles préfèrent s'insérer dans un milieu plus simple, plus jeune et plus nouveau.

# **CLANS DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

**Delphine PREDHOMME**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor**

Clans, est un petit village de l'arrière-pays niçois français depuis 1860, date du rattachement du comté de Nice à la France. Il s'inscrit dans les 239 km<sup>2</sup> que constitue la basse vallée de la Tinée, en compagnie de neuf autres villages : Bairols, Ilonse, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Roussillon, La Tour et Tournefort.

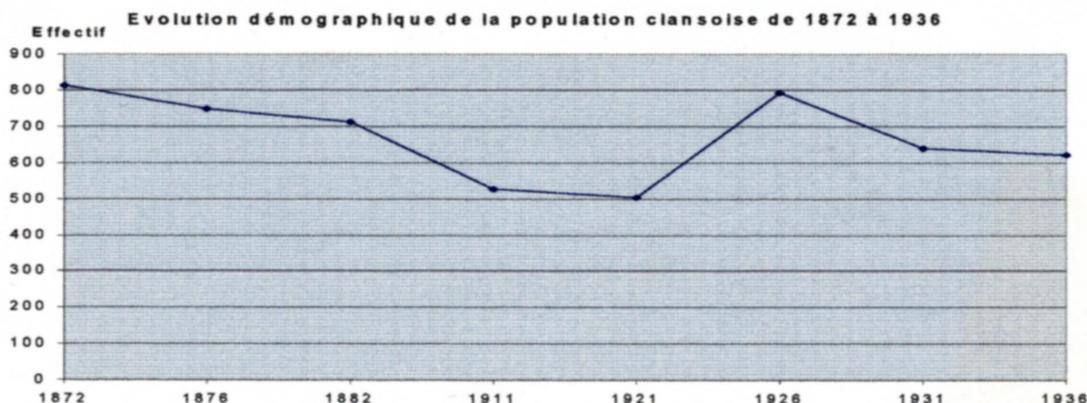
Le territoire de Clans est formé de 3 763 hectares de terrains montagneux et est limité à l'ouest par la vallée de la Tinée. Il est cerné directement par quatre communes : au sud la commune de La Tour, à l'est la commune de Venanson, au nord celle de Marie, et enfin à l'ouest, au-delà du lit de la Tinée, celle de Bairols. Le village comprend trois espaces distincts : le chef-lieu situé à 700 mètres d'altitude, les quartiers de Pont-de-Clans et du Bancairon, tous deux au bord de la route nationale 205, au fond de la vallée.

Clans, dans la première partie du XXe siècle, s'inscrit pleinement dans le cadre de l'arrière-pays niçois, connaissant des mutations qui n'ont cessé de s'amplifier. Dans les années vingt il y a véritablement une prise de conscience du retard des sociétés montagnardes sur le niveau de vie du littoral et c'est cet élément qui va être le déclencheur d'un exode rural, véritable hémorragie qui vide les montagnes de ses éléments les plus jeunes au profit des villes de la côte. La moyenne Tinée au début du siècle perd près de 60% de ses habitants et ce sont les petites communes qui en sont les premières victimes. Ilonse par exemple se vide de moitié en trente ans, le village de Marie se dépeuple sur la même période de 70%. Ce n'est donc pas, à première vue, une période faste et prospère pour ces communes de moyenne montagne, mais nous verrons à travers cette étude, le caractère particulier du village de Clans qui conserve et même voit augmenter sa population entre les années vingt et les années trente. La question est de savoir quels sont les atouts, les richesses et les décisions municipales qui lui ont permis de connaître une évolution si différente des communes voisines.

Tout d'abord, après un aperçu de l'évolution démographique de la population clansoise de l'entre-deux-guerres, nous mettrons en exergue les différents équipements qui ont permis aux Clansois de voir leur vie quotidienne améliorée. Une fois cet aspect social traité nous nous attacherons à montrer les mutations économiques de la commune à travers la construction de l'usine hydroélectrique de Bancairon et la mise en valeur de la vocation touristique du village.

### • L'évolution de la population

Une population de faible effectif reste difficile à analyser car, en effet, le moindre fait démographique (naissance, décès) peut bouleverser la lente évolution de la population. Cependant, il est possible de dresser un tableau de la population clansoise et de son évolution sur environ 64 ans.



Dates	1872	1876	1882	1911	1921	1926	1931	1936
Effectifs	814	749	713	528	505	793	641	623

Jusqu'au premier conflit mondial, la dépopulation reste modérée et malgré une baisse les effets de la crise ne sont pas encore perceptibles. L'évolution démographique de la population clansoise doit être mise en parallèle avec celle des autres communes de la vallée car même si elle présente certaines originalités, elle garde des caractères similaires, proches de ceux de la moyenne montagne méditerranéenne. Les taux de natalité et de mortalité permettent d'établir la balance démographique de la population. Or celle-ci, se révèle être, avant 1914, excédentaire au niveau des naissances même si depuis 1870-1880, cet excédent s'amenuise lentement. Les tranches d'âge les plus importantes en effectif restent celles des 1-19 ans en 1872 et des 40-59 ans en 1911. Les taux de natalité restent élevés et jusqu'en 1914 toujours supérieurs à 20 pour mille. De 1871 à 1882, le taux de natalité varie de 25 à 30 pour mille et de 1903 à 1914, il est encore autour de 22 pour mille. Cette tendance est commune à tous les villages de la vallée. Le taux de mortalité enregistre dès la fin du XIXe siècle une baisse sensible. Cette baisse est due à l'amélioration des régimes alimentaires et de l'hygiène. A Clans, les taux de mortalité passent de 25 à 20 pour mille entre 1871 et 1914.

La saignée démographique de la Grande guerre est durement ressentie à Clans car vingt-deux enfants du pays ont disparu au front. Cela représente une perte de 4% de la population de la commune, ces morts étaient presque tous de jeunes agriculteurs. Ainsi, entre 1911 et 1921 le nombre d'habitants chute de 528 à 505. Les répercussions du conflit se font tout de mêmes discrètes.

Les taux de natalité ont tendance à baisser progressivement de 1921 à 1936 passant de 27 pour mille à 19 pour mille. La population vieillit. Les plus de 60 ans représentent 15 à 20% de la population totale dans l'entre-deux-guerres. La grande particularité de l'évolution de la population clansoise c'est que, en pleine période d'exode rural pour toutes les communes environnantes, Clans connaît une rémission et voit même sa population augmenter entre 1921 et 1926 passant ainsi de 505 à 793 soit près de 57% d'augmentation. Au recensement de 1926, la population municipale compte 622 habitants soit une augmentation de 23% par rapport à 1921 et en plus de cet effectif municipal sont comptés à part 171 ouvriers étrangers à la commune et occupés aux travaux de Bancairon. En 1926, nous recensons 793 habitants au total.

A partir de 1926, la population clansoise va recommencer à voir son effectif décliner passant en 1931 à 641 habitants et en 1936 à 623 habitants. Il est intéressant de constater que dans l'entre-deux-guerres Clans est encore un village où la classe d'âge dominante est constituée par les moins de 20 ans. En effet, cette classe d'âge constitue 30% de la population en 1921 et près de 19% de la population en 1936. Certes, le taux de fécondité baisse, les femmes n'ont plus que trois à quatre enfants en moyenne. Ce ralentissement des naissances est dû à l'évolution des mentalités paysannes sous l'influence des comportements citadins. Cependant, tentons d'expliquer la singularité de l'évolution de la population clansoise dans l'entre-deux-guerres.

Il ne faut pas croire que Clans est un village d'où personne n'émigre. Dès l'annexion du comté de Nice à la France en 1860 et la mise en place d'infrastructures routières efficaces au début du XXe siècle, la population clansoise, attirée par la demande de main-d'œuvre du littoral, émigre. L'âge d'or du tourisme de luxe et le développement de l'économie résidentielle ont multiplié les emplois de domestiques et les services administratifs ne demandent qu'à être occupés par des montagnards. De plus, il faut insister sur l'effet accélérateur de l'émigration elle-même. Y. Bravard remarque ceci : « (...) bien des émigrés reviennent de temps à autres, soit pour voter, soit pour les vacances. La comparaison entre le sort de ceux qui ont réussi et le sort de ceux qui sont restés joue alors pleinement et se manifeste avec force <sup>1</sup> ».

Il faut ajouter l'effet accélérateur de la guerre de 1914-1918. La perte de jeunes gens du village a privé les familles d'une partie essentielle de leur force de travail, les incitant à

---

<sup>1</sup> *Le dépeuplement des hautes vallées des Alpes-Maritimes*, Allier, Grenoble, 1961 125 pages.

émigrer. Cependant, grâce aux chantiers de Bancairon, la population clansoise voit cette émigration, peut-être pas forcément ralentie mais au moins largement compensée. Un large développement dans la partie consacrée à la construction de l'usine de Bancairon expliquera les difficiles tractations du projet. Toujours est-il qu'en 1925, les travaux purent débuter sur le site du Bancairon. Ces chantiers sont une véritable chance pour les Clansois, car alors que l'activité agricole commence à péricliter, les travaux constituent un véritable bassin de main-d'œuvre. De plus, ils favorisent l'immigration d'une main d'œuvre surtout étrangère dont on retrouve l'effectif dans le recensement de 1926. Sur 171 ouvriers comptés à part et travaillant à la construction de l'usine de Bancairon, 12 sont français, les 159 autres sont étrangers majoritairement italiens. Cet afflux de main d'œuvre étrangère favorise surtout les hameaux. Cette renaissance de la commune se prolongea jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale mais ne résistera pas à la fin des grands travaux. En effet, comme l'explique Y. Bravard, le montagnard n'est pas accoutumé à un salaire fixe. Si un chantier s'ouvre dans un village, ou à proximité, il découvre vite les avantages d'un emploi régulier qui lui permet de conserver son exploitation. Mais lorsque le chantier ferme les habitudes sont prises. Certains grâce aux économies qu'ils ont constitué mettent à exécution une intention de départ souvent latente.

Ainsi la singularité de l'évolution de la population clansoise tient aux grands travaux qui ont pu pendant un temps freiner l'exode mais une fois terminés, les populations ainsi retenues émigreront plus rapidement.

Alors qu'en 1936, la population clansoise compte 623 habitants, dix ans plus tard elle n'en comptera plus que 471 soit une baisse de 33%. Nous avons vu auparavant que sur 64 ans la population clansoise avait perdu 23,4% de son effectif, en l'espace de dix ans elle en perdra 33%. Il y a donc une véritable accélération du phénomène migratoire. Les chantiers du Bancairon ne sont donc qu'une rémission du phénomène de l'exode rural.

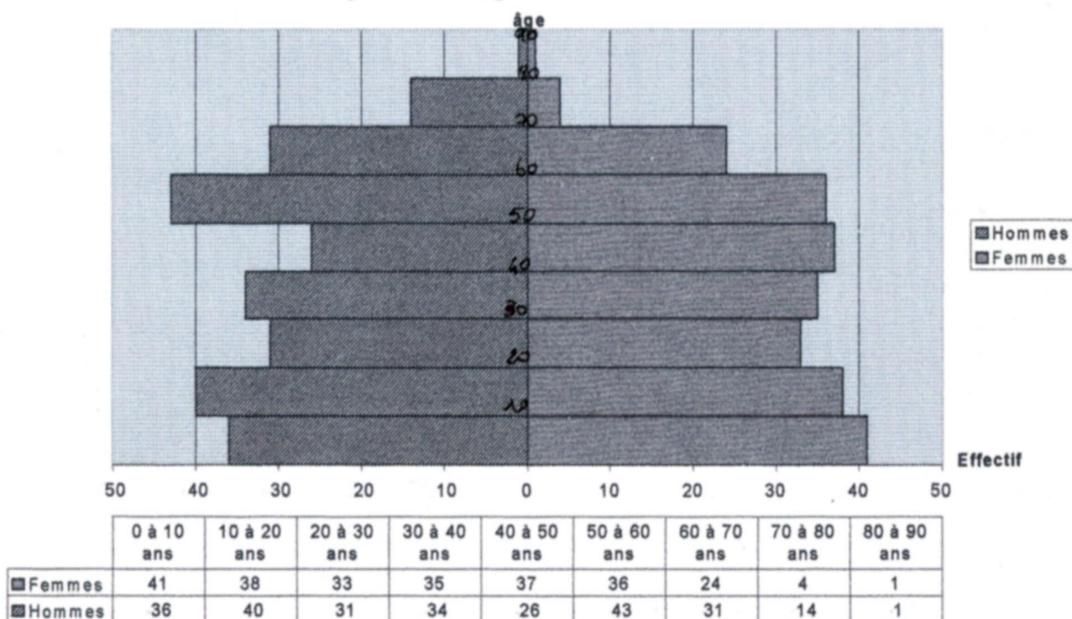
#### • L'adduction d'eau

D'après le plan cadastral de 1860, Clans se présente comme un véritable conglomérat d'habitations. En effet, il n'est pas le moindre espace qui n'est pas utilisé. L'organisation spatiale de la commune est entièrement régie par l'activité agricole et pas ses impératifs. La majorité des maisons du village servent à la fois aux hommes et aux animaux. Elles associent les pièces d'habitation humaine avec une écurie ou un grenier pour ranger les bottes de foin. On trouve aussi des quartiers essentiellement consacrés à l'activité agricole comme le quartier du Puy où 67% des constructions sont des bâtiments ruraux : écurie, finière, grange...

Dès la fin du XIXe siècle, Clans s'ouvre au monde extérieur avec l'arrivée d'estivants venus du littoral. Ceux-ci commencent à être habitués à un certain confort à la ville et sont donc en attente de l'arrivée de l'eau potable directement dans leurs demeures à la campagne. C'est une des raisons pour lesquelles dès le début du XXe siècle les travaux d'adduction d'eau potable vont commencer, laissant tout de même aux nombreuses fontaines du village leur incontestable utilité. Il est évident que ce n'est pas l'eau de Clans qui en fit sa réputation comme cela fut le cas pour Saint-Martin-Vésubie que l'on surnomma la « petite Suisse niçoise ». Toutefois, l'essor de la commune dès la fin du XIXe siècle avec l'arrivée d'estivants est une réalité. Ceux-ci s'accommodent mal du manque d'eau potable.

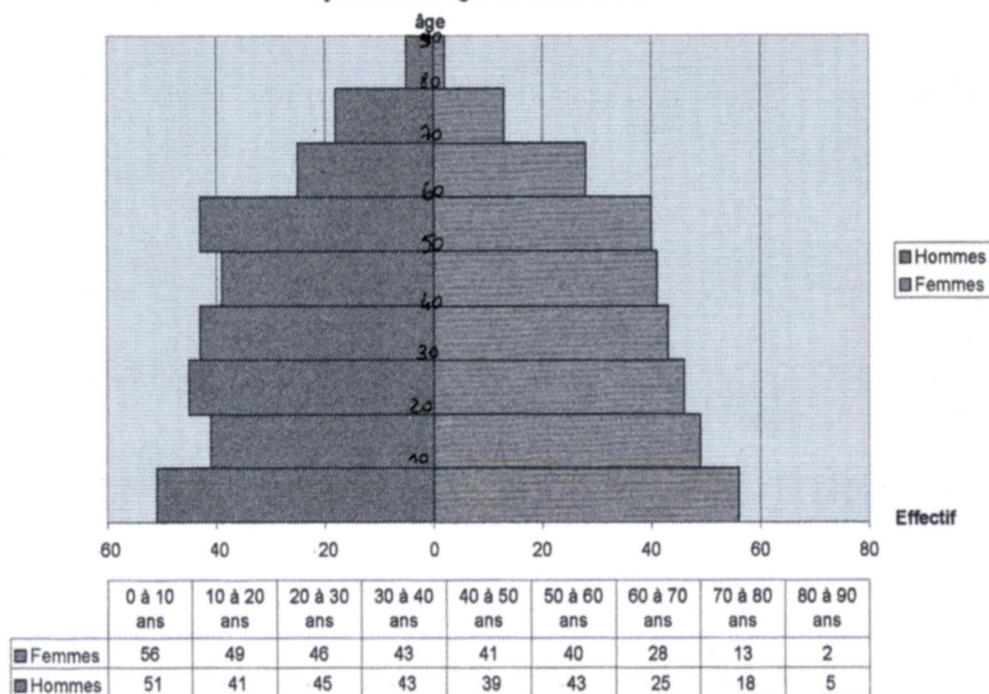
De plus, un rapport sur l'état de salubrité et d'hygiène du village et de ses habitants souligne la persistance de certains miasmes et maladies comme la fièvre typhoïde. Il était donc urgent de prendre des mesures pour l'installation de l'eau potable dans la commune. Dans un rapport de l'ingénieur ordinaire du 9 janvier 1896, on peut lire le projet d'une canalisation d'eau de source : « (...) Le village de Clans a une population agglomérée de 695 habitants, il est alimenté par quatre fontaines (...). L'eau de ces fontaines est prise dans un canal d'arrosage qui vient du ravin du Mounar et à 4500 mètres reçoit les écoulements des terrains supérieurs et ce sont ces eaux impures qui arrivent à la conduite qui alimente les fontaines de Clans. Le conseil municipal a l'intention de capter une source située sur le bord

Pyramide des âges de Clans en 1921



Alors qu'en 1936, la population clansoise compte 623 habitants, dix ans plus tard elle n'en comptera plus que 471 soit une baisse de 33%. Nous avons vu auparavant que sur 64 ans la population clansoise avait perdu 23,4% de son effectif, en l'espace de dix ans elle en perdra 33%. Il y a donc une véritable accélération du phénomène migratoire. Les chantiers du Bancairon ne sont donc qu'une rémission du phénomène de l'exode rural.

Pyramide des âges de Clans en 1936



du canal d'arrosage à 3495 mètres de l'origine de la canalisation actuelle. La source dont il s'agit a un débit de 14 litres à la seconde et elle est réputée de bonne qualité <sup>2</sup> ».

Le conseil municipal adopta ainsi la proposition de captage des sources du Brusquet dans le quartier de Bassa-Croux. Les travaux débutèrent l'année suivante après vérification de la qualité de l'eau par des analyses chimiques et bactériologiques. Une chambre de captage, deux bassins récepteurs et une canalisation de 3,7 kilomètres furent les premières réalisations techniques. Ainsi, l'eau potable put alimenter les fontaines publiques et quelques canalisations en plomb furent posées pour alimenter certains immeubles comme l'école ou la mairie. Ce fut un grand succès et l'on peut lire dans une lettre datée du début du siècle : « (...) la canalisation d'eau potable posée en 1897-1898 a eu les plus beaux effets sur la santé publique ; et la fièvre typhoïde à l'état endémique a pratiquement disparu depuis cette date <sup>3</sup> ».

Après avoir équipé le chef-lieu du village, le conseil municipal, le 13 février 1902, demanda une subvention au Conseil général pour les travaux d'adduction d'eau potable au Pont-de-Clans. Les habitants de ce hameau assouvissaient leurs besoins en eau en s'alimentant au vallon de la Serre. Le projet consistait à capter les eaux de la source du Pré Cardon et à les distribuer au moyen d'une fontaine. Cependant ce projet n'aboutit pas car les subventions ne furent pas données et la commune ne pouvait pas à elle seule supporter le coût d'un tel projet. Par manque de documentation précise nous ne pouvons détailler l'aménagement de ce hameau mais en 1905, un document atteste l'adduction d'eau potable au Pont-de-Clans.

C'est avec Célestin Faraut, maire de Clans au début des années vingt, que la situation évolue. Dans une délibération du conseil municipal datée du 22 novembre 1925, le conseil adopte le projet d'amélioration de la conduite existante et de la construction d'un château d'eau sur un terrain surplombant le village. Un rapport expose les raisons d'une telle décision : « Le débit actuel de la source du Brusquet est devenu notoirement insuffisant à cause de certains défauts de la conduite existante et du grand nombre de robinets dû au développement de la commune comme station estivale. Pour remédier à la pénurie d'eau qui a été constatée au cours de la saison dernière, le maire dûment autorisé avait chargé M. Piccon, ingénieur de la commune de dresser un projet d'amélioration de la conduite existante. (...) Le conseil approuve ce projet et vote le montant de la dépense prévue ainsi que les frais d'acquisition du terrain sur lequel doivent être édifiés les bassins de réserve et s'élevant à la somme de 800 francs environ ».<sup>4</sup>

Un rapport géologique sur ce projet daté du 7 janvier 1927 confirme l'urgence qu'il y a d'améliorer le réseau d'alimentation en eau potable en construisant ce bassin d'accumulation réservoir de 300 m<sup>3</sup>. Cependant, celui-ci ne peut être considéré comme une solution réelle mais comme un palliatif provisoire pour une situation d'urgence. Le rapport assure que les analyses bactériologiques de la source du Brusquet sont très bonnes.

La réception définitive des travaux du château d'eau a lieu le 1er mai 1930 et le coût des travaux s'élève au total à 95 103,32 francs.

Une délibération du 30 novembre 1927 complète ces améliorations en vue de l'augmentation du besoin en eau potable de la commune, due au nombre croissant de villas construites et du nombre de robinets placés dans chaque appartement. La municipalité décide de doubler la canalisation existante par une canalisation d'un diamètre plus fort (au moins 15 cm) et dont le tracé suivra le tracé antérieur. Des quartiers agricoles de Clans, excentrés par rapport au village, demandent aussi l'arrivée de l'eau potable. Par une délibération en date du 8 décembre 1927, le conseil municipal de Clans sollicite de la part du ministre de l'Agriculture le concours technique et financier du Génie rural pour l'établissement d'une

---

<sup>2</sup> ADAM 2 O 356.

<sup>3</sup> *Ibidem*

<sup>4</sup> ADAM 2 O 357.

fontaine-abreuvoir au quartier des Lioures. Tous ces travaux se déroulent entre la fin des années vingt et le début des années trente mais ne paraissent pas suffisants.

En effet, le 7 mars 1934, une commission sanitaire de la circonscription de Nice fait remarquer que le débit de la source du Brusquet, distante de 3 720m de l'agglomération, varie de 30 à 40 litres par seconde alors que l'on en utilise que 3,2 litres/seconde. Cette situation est due aux incrustations calcaires sur les parois de la canalisation. De plus, cette commission fait remarquer que la conduite n'est pas assez enfouie dans le sol, l'eau parvient donc chaude en été à la sortie des robinets. Il faut donc améliorer le réseau de distribution d'autant qu'avec ses 792 habitants et ses 500 à 600 estivants les besoins en eau se font croissants. A raison de 200 litres/tête/jour il faudra prévoir à long terme un volume de 360 m<sup>3</sup>.

Toutefois, si la situation au village est convenable, dans les hameaux de Pont-de-Clans et du Bancairon l'équipement évolue beaucoup plus lentement. En 1933 au Pont-de-Clans, la situation est déplorable car on ne peut compter que sur un vieux lavoir dont l'état de délabrement ne peut satisfaire les besoins en eau. De plus, avec la proximité de la route et surtout avec les grands travaux de la Tinée, la population des hameaux a très rapidement augmenté.

Une pétition de la société de l'Energie électrique du littoral méditerranéen, établie à Bancairon, datée du 15 février 1933, traduit cet état de fait : « Monsieur le maire, je me permets de vous rappeler la pétition que nous avons présenté cet hiver avec tous les usagers du Pont-de-Clans où toutes les années tout le monde souffre de la pénurie d'eau d'arrosage et de voirie. Jusqu'ici tant bien que mal, j'avais pu avec les ouvriers de l'EELM assurer l'alimentation des lavoirs et des camps de Pont-de-Clans. Mais cette année, je n'aurai plus personne à ma disposition et il faut que se soit la commune aidée par l'ensemble des usagers qui assure à ce quartier l'eau indispensable. Il y a du reste des servitudes par la dérivation du vallon de Clans dont l'eau nous est due à raison de 72 heures/semaine. J'insiste d'autant plus que, comme les années précédentes, l'autorité militaire nous a avisé qu'elle occuperait le camp de mai à octobre. La pénurie d'eau serait non seulement déplorable mais très dangereuse au cas, toujours possible, d'un incendie dans un camp en bois où il y a des millions de matériels ». <sup>5</sup> Suite à cette pétition qui était une des nombreuses reçues par la mairie depuis les années vingt, le conseil municipal décide le 17 août 1933 la construction de deux lavoirs-abreuvoirs et bornes-fontaines avec une subvention de 4100 francs de l'administration préfectorale. Ces travaux sont achevés en août 1934 pour un montant total de 12 571,73 francs.

A ceci s'ajoute la remise en état du barrage du vallon de Sobrans en 1936, emporté par une crue au début des années trente. En ce qui concerne le hameau du Bancairon, l'adduction d'eau a été réalisée dans les années vingt avec la construction de l'usine hydroélectrique. Elle consiste dans le captage de deux sources : l'une située au Lautaret Soltrans et surplombant l'usine électrique et l'autre dans le vallon de l'Ubac au sud. Le premier captage se déverse dans un réservoir de 80 m<sup>3</sup> d'où partent deux conduites de distribution : l'une desservant l'usine et l'autre alimentant la cité ouvrière. Le deuxième captage est doté d'un petit réservoir de 2m<sup>3</sup> construit à proximité de l'ouvrage de prise. Ces deux captages peuvent desservir l'ensemble des installations de l'usine et furent suffisants jusqu'aux années quatre-vingt.

Ainsi, la commune établit son réseau de distribution d'eau potable par étapes successives, ce qui sera aussi le cas des travaux d'assainissement envisagés par la commune dès 1926. Un grand effort est porté à la politique d'hygiène, politique qui commence par l'accès à l'eau potable pour tous.

#### • L'école : une priorité de la vie communale

---

<sup>5</sup> ADAM 2 O 356.

Depuis que l'école a été rendue obligatoire et gratuite par Jules Ferry en 1882, le maître n'émerge pratiquement plus au budget communal. Les mairies libérées de cette très lourde charge doivent tout de même assurer le logement de l'instituteur ainsi que la construction et l'entretien des salles de classe.

Avant la construction du bâtiment scolaire, les classes étaient réparties dans plusieurs quartiers du village. On raconte qu'elle a même eu lieu sur la place du Verger, dans la maison du docteur Maurin. Ce qui est sûr c'est qu'elle a existé place du Four, place de l'Estra. Les classes n'étant pas mixtes, la situation était complexe car la classe des filles, la classe des garçons et la classe enfantine étaient réparties dans trois quartiers différents du village.

A l'orée du XXe siècle, l'école n'était donc pas un lieu de réunion de tous les enfants du village. Il y avait plusieurs classes dispersées dans la commune ; les enfants prenaient donc leur récréation sur la place voisine ou sur les chemins. Pour remédier à cette situation, le 9 mars 1910, le conseil municipal adopte le projet de construction du groupe scolaire dont le devis estimatif s'élève à 37 457 francs. Le bâtiment projeté se trouve à l'ouest de la place de l'Estra, surplombant le chemin du Raous à la Tour. Un questionnaire rempli par l'inspecteur primaire le 10 septembre 1910, nous apprend qu'à cette date, 190 enfants sont en âge de fréquenter l'école, c'est-à-dire qu'ils ont entre cinq et treize ans. La construction du bâtiment répond à cette importante demande et touche à sa fin en 1913. Il sera l'objet de toutes les attentions de la municipalité car les élus ont compris combien est nécessaire l'instruction dans ces villages isolés.

Tout d'abord, il faut équiper de matériels scolaires ces classes et une délibération datée du 14 novembre 1916 nous renseigne sur la variété de ces équipements : « Le président expose au conseil que les salles de classe du nouveau groupe scolaire sont presque complètement dépourvues du matériel indispensable à l'enseignement (cartes géographiques, tableaux de systèmes métriques, tableaux scientifiques, tableaux de lecture) et que cet état de choses est très préjudiciable à l'instruction des élèves, il invite en conséquence le conseil à délibérer. Le conseil ouï l'exposé de monsieur le président : vue le manque de matériel d'enseignement dans les salles de classe, décide d'adresser une requête pressante à M. le ministre de l'instruction publique le priant de vouloir bien attribuer aux écoles du nouveau groupe scolaire de Clans le matériel d'enseignement nécessaire ci-après énuméré : trois cartes de géographie de la France physique, deux cartes de géographie de la France économique, trois cartes de géographie de la France politique, deux cartes de géographie de l'Europe physique et politique, deux cartes du monde (planisphères), un globe terrestre, trois tableaux de système métrique, quelques tableaux scientifiques (l'homme, les plantes, les instruments agricoles, les engrais) en double, quelques tableaux de leçon de choses pour la classe enfantine, une collection de tableaux de lecture (méthode Cuissart de préférence) pour la classe enfantine, trois déclarations des Droits de l'homme et du citoyen ». <sup>6</sup>

Cette liste de fournitures révèle la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles communales. Il est complet, pratique et offre une véritable ouverture d'esprit sur le monde extérieur. Pour le rendre vivant, les instituteurs rattacheront leur enseignement à la vie agricole, si bien connue des enfants. Pour soutenir l'effort des instituteurs et rendre la classe attrayante et vivante, le conseil municipal, le 1er mai 1926, vote l'achat d'un cinéma scolaire, équipement coûteux et très moderne pour l'époque. Ce cinéma sera réalisé un peu plus tard puisqu'une lettre des instituteurs de Clans datée du 17 juin 1930 demande au conseil municipal une subvention pour l'acquisition d'un appareil de cinéma semi-professionnel à usage scolaire et post-scolaire. Cette initiative entre dans le projet de l'association des amis de l'école de Clans. Le Conseil général, le ministre de l'Agriculture et celui de l'Instruction publique subventionnent le projet de façon très importante ne laissant que 700 à 800 francs à régler par la municipalité. Le but est de profiter d'un enseignement vivant dont tout le monde pourrait profiter surtout pendant les longues soirées d'hiver. La cinémathèque fournirait deux films gratuits par semaine et l'école normale d'instituteur en procurerait un troisième. Toutes

---

<sup>6</sup> Archives communales.

les séances seraient bien évidemment gratuites pour les écoliers. La commune de Clans entretient au mieux son école. Le 15 mars 1932, le conseil municipal décide d'améliorer la qualité de vie des écoliers en votant l'installation de calorifères. Le 10 novembre 1934, la pose des appareils d'hygiène au groupe scolaire est terminée.

En 1934, le conseil municipal décide que le bâtiment scolaire va contenir en ces locaux la mairie, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. En effet, le 29 septembre le conseil municipal juge que les locaux de la mairie deviennent insuffisants pour les besoins des services municipaux et présentent un danger pour la conservation des archives car ils sont situés au-dessus du four communal.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, l'école reçoit les derniers équipements, lui donnant pratiquement son aspect actuel. Ces travaux sont nés d'une demande de M. Poitevin, directeur des écoles communales de Clans. Le 7 août 1938, le conseil municipal examine sa proposition de travaux et l'adopte. Elle comprend la construction d'un lavoir pour l'usage du personnel enseignant, la pose de stores roulants en bois pour préserver les salles d'étude des rayons solaires et des intempéries, le remplacement des grillages entourant les bâtiments et les cours de façon à préserver les élèves de tout accident, car les cours se trouvent surélevées de plusieurs mètres par rapport à la route en contrebas. Enfin, elle envisage la pose d'un grillage en fer à l'entrée de l'école pour éviter l'envahissement des cours et des bâtiments pendant les périodes de vacances et les jeudis.

Ainsi, l'école occupe une place primordiale dans la commune. Encore aujourd'hui, une des forces du village de Clans est d'avoir pu préserver son école alors que dans les communes environnantes les écoles disparaissent les unes après les autres. De plus, la commune de Clans a complété son infrastructure scolaire par la construction d'écoles dans ses hameaux.

Le 16 avril 1934, M. Lacroix, le directeur de l'usine hydroélectrique de Bancairon demande la création d'une école dans ce quartier. En effet, cette petite agglomération, avec cette nouvelle industrie, voit sa population augmenter. M. Lacroix rapporte que ses agents, établis à demeure, demandent la création d'une école pour leurs enfants qui sont au nombre de 29. Ceux-ci sont répartis dans les écoles de Clans, Roussillon, Marie, Gap et Annot ; l'école la plus rapprochée, Roussillon, se trouvant à sept kilomètres de Bancairon. Le maire estime qu'il y a lieu de donner une suite favorable à cette demande par la création d'une école à Bancairon. Celle-ci permettra aux enfants, dont le nombre augmente chaque année, de fréquenter cette école et d'éviter les dangers d'accidents et d'intempéries dont ils ont eu à souffrir en parcourant les distances qui les séparent des autres écoles. Pour réaliser ce projet l'ancienne gare de tramway de la localité est utilisée et la société EELM participe aux frais d'aménagement.

Avec le succès de l'école de Bancairon, les habitants du hameau de Pont-de-Clans vont eux aussi demander que la gare de tramway soit vendue pour la construction d'une école. Dans un premier temps, le conseil municipal refuse de donner suite à cette pétition mais celle-ci aboutira finalement quelques années plus tard. Clans dans les années cinquante compte donc trois écoles mais les deux écoles des hameaux fermeront leurs portes au début des années quatre-vingt.

L'enseignement dispensé aux enfants de l'école communale est de bonne qualité. Le certificat d'étude qui vient sanctionner leur scolarité est un diplôme de valeur. A Clans il y a donc trois classes : la classe des garçons, la classe des filles et la classe enfantine. Le 10 août 1922, cette dernière est supprimée par l'inspecteur d'académie. Le maire accepte cette décision mais propose que les élèves des deux sexes soient autorisés à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans au lieu de treize. Selon lui, les enfants de cet âge ont une conception plus claire des leçons qui leur sont données. La municipalité a donc compris combien l'enseignement est important. Toutefois, il ne faut pas croire que l'école soit le souci primordial des familles. En effet, les classes sont surchargées en hiver mais sont désertées

avec les premiers beaux jours car la plupart des enfants doivent accompagner leurs parents aux champs. Les durs travaux ne peuvent tolérer l'absence de leurs bras. Fort de ces constatations, le conseil municipal décide le 12 novembre 1922 que, suite à la circulaire du préfet au sujet des vacances scolaires, « les six derniers jours à fixer par M. l'inspecteur primaire soient pris dans les derniers six jours de l'année à cause qu'à cette époque de l'année un très petit nombre d'élèves fréquentent l'école par suite des travaux agricoles »<sup>7</sup>. Cette omniprésence de la vie agricole transparait même à travers la vie des écoliers. A Clans, un grand pas va être franchi en 1923. Le maire donne lecture d'une lettre de M. Thaon et de Mlle Corporandy, instituteur et institutrice à Clans : « Les programmes et horaires de l'enseignement primaire nécessitent la création de quatre groupes d'élèves dans leur classe, il résulte de ce fait que les maîtres doivent consacrer à chaque division un laps de temps très restreint et se dépenser sans arrêt. Pour parer à ces inconvénients et pour le plus grand bien des maîtres et des élèves, il y a une solution, la gémiation. Celle-ci consiste à grouper les élèves de sexes différents. En l'espèce, M. Thaon se chargerait des élèves (garçons et filles) de 10 à 14 ans et Mlle Corporandy de ceux de 7 à 10 ans »<sup>8</sup>.

Alors qu'il était impensable de trouver des écoles mixtes à la ville, dans les écoles de village la mixité se répand très vite. Le conseil municipal, observant que cette mixité n'engendre aucun trouble de la moralité, qu'elle facilite l'enseignement et qu'elle augmente sa qualité, approuve tout à fait la proposition des maîtres de l'école communale. Celle-ci devient donc mixte.

En 1927, l'école de Clans perd un poste d'instituteur. La commune insiste pour que le poste soit recréé d'autant plus que cette décision a pour conséquence le refus de la scolarisation des enfants au-dessous de six ans. Au total une vingtaine d'enfants sont livrés à la rue puisque les parents sont occupés par les travaux des champs. Emu par cet état de choses, le conseil municipal demande le 29 septembre 1934 la création d'une garderie d'enfants. Cette demande est rejetée par l'inspecteur d'académie mais celui-ci fixe désormais à quatre ans l'âge minimum pour la fréquentation scolaire.

Malgré tous les efforts de la municipalité, les jeunes ne fréquentent pas assidûment l'école. Peu motivés par les parents, ils restent souvent inattentifs et turbulents. Les enfants issus de familles peu aisées ne peuvent accéder que très difficilement à un niveau social supérieur. Lire, écrire, compter, suffit alors pour reprendre l'atelier ou le champ des parents. De plus, ils doivent souvent s'absenter pour aider la famille, en particulier pour la garde du troupeau, la moisson et la récolte des olives.

Le 8 juin 1924, la caisse des écoles est créée. Elle va encourager la fréquentation scolaire par des récompenses sous forme de livres utiles, de cahiers, de livrets de caisse d'épargne remis aux élèves les plus appliqués. Elle va également procurer des secours aux élèves indigents ou peu aisés soit en donnant des livres et des cahiers soit en distribuant des vêtements et des chaussures et même, pendant l'hiver, des aliments chauds.

Le 31 octobre 1930, cette démarche est complétée par la création de la société des amis de l'école laïque de Clans. Cette société bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat et ne fait pas double emploi avec la caisse des écoles. Elle a pour but de rendre attrayant le travail scolaire, de donner un prestige à l'école et de procurer un certain bien-être aux écoliers. Une société analogue se tenait à Saint-Martin-Vésubie. Le cinéma scolaire est l'un de ses projets. Enfin, peu de villageois passent dans l'enseignement secondaire. Afin d'aider financièrement les familles des enfants qui viennent à partir à la ville pour étudier, la commune de Clans utilise l'argent du legs Régis. Une somme dont le montant varie chaque année a été léguée par Scipion Régis à sa mort afin de permettre aux jeunes gens de la localité, suivant des cours de médecine, d'en bénéficier. Cette somme est portée au budget communal.

---

<sup>7</sup> Archives communales.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

En 1914, exceptionnellement, la somme du legs s'élevant à 3604 francs n'ayant pas été dépensée, servit à pallier aux misères. En effet, cette année là, Clans du faire face à l'arrivée de trente réfugiés du nord de la France. Cette situation représentait une lourde charge financière pour la commune.

En 1918, ce legs Régis est utilisé au profit de Paul Filippi, étudiant en médecine à l'école annexe de Toulon. Cette action bienfaitrice permit à de nombreux jeunes gens de la localité d'exercer le métier de médecin. Ce legs sera utilisé plus tard pour des études autres que celles se rapportant à la médecine.

Toutefois, les hautes études restent encore peu nombreuses dans le village. Les exemples sont ponctuels car même si l'école est de plus en plus perçue comme un moyen de promotion sociale, il n'empêche que l'éducation véritable, celle qui touche davantage l'enfant, se déroule dans la vie quotidienne. Le contact des parents permet l'apprentissage des techniques agricoles ou artisanales. L'écoute des adultes au repas, aux veillées est fondamentale. Cette transmission des savoirs est un véritable patrimoine. Les filles commencent très tôt l'apprentissage de la vie en secondant leurs mères dans leurs tâches ménagères.

En définitive, l'école devient une priorité de la vie communale mais le poids des mentalités est encore un handicap important pour favoriser les études longues qui permettent une véritable promotion sociale. Cependant, cette situation va progressivement se modérer puisque à la fin de notre période d'étude beaucoup plus de jeunes gens descendront à la ville pour y étudier même si ce n'est pas encore une large majorité. L'école communale de Clans constitue encore aujourd'hui un véritable atout pour le village et c'est l'élément essentiel à la survie et au développement de la localité. Ainsi, tous ces équipements ont permis l'évolution de la commune, ils seront complétés par l'électrification, la mise en place du téléphone. Ce sont les municipalités successives qui ont été assez énergiques pour arriver à un tel résultat.

## • Les élections

Les élections municipales sont celles qui occupent le plus la vie politique du village. L'essentiel qu'il faut retenir en ce qui concerne ces élections, c'est que les Clansois ne votent pas pour un parti ou pour un programme précis, ils votent pour une personnalité du village pour qui ils ont du respect, de l'admiration et à laquelle ils font confiance. Les élus sont souvent des notables ou des propriétaires. Ils votent d'abord pour l'homme, pour son charisme et ensuite pour ses idées. En ce qui concerne les élections municipales, les hommes de Clans élisent douze membres du conseil municipal. L'élection du maire et de l'adjoint se fait ensuite par les membres de ce nouveau conseil municipal. De plus, si au cours d'une élection on arrive à six voix contre six, la voix du doyen compte double afin de départager les candidats.

Le 30 novembre 1919, les Clansois élisent douze membres au conseil municipal : le docteur Pierre Maurin, médecin cantonal, Eugène Salla, Louis Richier, Casimir Ripert, Adrien Roux, Jean-Baptiste Stève, cultivateurs, Albert Régis, commerçant, Joseph Isoardi, cordonnier et Célestin Faraut, instituteur. Le docteur Pierre Maurin est réélu maire avec la majorité des voix et Louis Richier est proclamé adjoint. L'élection est très suivie puisque sur 186 inscrits sur les listes électorales 147 viennent aux urnes soit une participation de 79%.

Le docteur Maurin est le véritable notable du village. C'est le médecin des pauvres comme des anciens du village nous le décrivent encore aujourd'hui. Médecin cantonal, il est à la fin de la guerre un des rares à Clans à posséder une automobile pour faire ses tournées dans le canton. Il se fait payer en œufs, en jambon si les villageois n'ont pas les moyens de payer les consultations. C'est un très bon maire qui réussit à relancer Clans après la guerre, il stimule l'activité touristique du village. Il est très aimé par les Clansois. Homme intègre, il démissionne le 8 mai 1921. Les raisons qu'il avance sont les suivantes : « Le conseil considère que les actives démarches faites auprès des administrations supérieures dans le but

d'obtenir l'éclairage public et privé et le service des transports des dépêches comme il existait avant la guerre n'ont abouti à aucun résultat et que le public rend la municipalité responsable de cette situation. N'ayant plus l'autorité nécessaire pour administrer les affaires communales décide de prier monsieur le préfet de bien vouloir accepter sa démission »<sup>9</sup>.

Le 5 février 1922, on procède à l'élection d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint. Ils assurent ainsi la fin du mandat commencé par Pierre Maurin. A la mort de celui-ci, la municipalité de Célestin Faraut lui rendra un brillant hommage, le 23 janvier 1927 : « Monsieur le président rend hommage à la mémoire du regretté Pierre Maurin, conseiller municipal, ancien maire. Il s'est fait l'interprète de la population en rappelant combien son attachement à son pays natal et à ses concitoyens avaient attiré au regretté disparu la sympathie de la population. Le conseil municipal s'associe à l'hommage rendu à cet homme de bien »<sup>10</sup>. Le 1er avril 1922, le nouveau conseil municipal réélit Louis Richer et Casimir Ripert comme maire et adjoint. Ils continuent la tentative précédente de faire ériger la commune de Clans au rang de station estivale. Cette municipalité mène des actions pour la vie scolaire assez importantes comme la création de la Caisse des écoles, l'autorisation de la gémination des classes et l'allongement d'un an de l'âge de la scolarisation, passant ainsi de 13 à 14 ans.

Les élections municipales du 3 mai 1925 mobilisent 173 Clansois sur 203 électeurs inscrits soit 85,2% des inscrits.

L'élection des douze membres du conseil municipal donne les résultats suivants : le docteur Pierre Maurin, l'industriel Auguste Ghiraldi, les cultivateurs Daniel Frédéric, Louis Massiera, Eugène Salla, Marin Régis, Baptiste Salla, l'instituteur Faraut Célestin, l'entrepreneur de maçonnerie Louis Maria et le retraité Raymond Astri. L'élection de Régis Marin est annulée car le docteur Maurin et Régis Marin sont beaux-frères ; il y a donc un lien de parenté incompatible avec leur mandat. Le 17 mai 1925 après avoir élu un nouveau conseiller municipal à la place de Régis Marin on procède à l'élection du maire et de l'adjoint. Célestin Faraut avec neuf voix est proclamé maire alors que Frédéric Daniel avec douze voix est élu adjoint.

Selon le neveu de Célestin Faraut, c'est surtout à celui-ci que l'on doit l'aboutissement des démarches pour que la commune soit érigée au rang de station estivale. Il était l'un des premiers présidents du syndicat d'initiative du département, il avait beaucoup de relations, il était conseiller d'arrondissement. Il a fait venir les grandes familles de Nice, il connaissait des médecins auxquels il vantait les bienfaits de la commune. Ainsi cette municipalité est synonyme de prospérité, la fréquentation touristique est à son sommet à Clans. Les grands travaux de Bancairon sont en cours.

Le 5 mai 1929, les Clansois élisent un nouveau conseil municipal. Le choix est le suivant : Gaston Maurin, médecin cantonal, Célestin Faraut, maire sortant, Eugène Salla Casimir Ripert, Albert Roux, Etienne Ingigliardi, Baptiste Salla cultivateurs, Louis Dégioannis, rentier et Raymond Astri, retraité.

Suite à cette opération électorale, Célestin Faraut demande l'annulation de l'élection. Selon lui les sommes avaient été distribuées par M. Abomigliano et le docteur Maurin au nom d'une tierce personne à la veille des élections et des pressions auraient été exercées sur les électeurs. Le conseil de préfecture interdépartemental des Alpes-Maritimes rejette la protestation de Célestin Faraut car tout d'abord la somme de 40 francs a été distribuée par Gaspard Gojon, habitant Clans sans y être électeur, à l'occasion du mariage de sa nièce, donc sans aucune préoccupation électorale. De plus, s'il est exact que M. Abomigliano a versé des secours à quelques vieillards inscrits au bureau de bienfaisance, celui-ci ne l'a fait que sur la demande expresse de Gaspard Gojon à l'occasion du mariage de sa nièce. Ainsi, le recours de Célestin Faraut contre ses adversaires échoue.

---

<sup>9</sup> Archives communales.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

Les élections du maire et de l'adjoint du 19 mai 1929 sont très hautes en couleur puisque le maire ne sera finalement élu qu'au troisième tour. En effet, au premier tour du scrutin Ingigliardi et Faraut obtiennent six voix chacun. Il apparaît clairement deux tendances distinctes au sein du conseil municipal. Au deuxième tour la situation reste identique et c'est finalement Ingigliardi, qui ayant le privilège de l'âge, est proclamé maire.

L'élection de l'adjoint se fera en deux tours. Faraut au deuxième tour obtient six voix alors que Casimir Ripert n'en obtient que cinq. Célestin Faraut est proclamé adjoint. Cette situation laisse présager de vives tensions au sein du conseil municipal et cela sera très vite vérifié. Certaines familles soutenant Faraut ne parlent plus aux familles soutenant Ingigliardi. Les opinions divergentes peuvent faire éclater des familles. On trouve un des exemples représentatifs de ces frictions en mai 1930 dans une lettre de l'adjoint Faraut au préfet : « Convoqué pour le dimanche 2 courant à 20h30 à la session de mai, je me suis rendu à l'heure fixée accompagné de cinq de mes collègues du conseil municipal. La mairie était fermée et après avoir vainement attendu une heure et demie nous avons fait demander à monsieur le maire Ingigliardi par l'intermédiaire du garde champêtre Giovanni de vouloir bien nous faire dire si la réunion aurait lieu et dans le cas contraire nous faire connaître le motif du renvoi de la séance. (...) Il y a là une façon de procéder qui ne peut-être tolérée. Elle est humiliante pour mes collègues et pour moi-même qui fait 60 kilomètres pour assister à la séance de l'importante session de mai. J'ose espérer monsieur le préfet que vous voudrez bien prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à une pareille illégalité et sauvegarder les droits des élus d'une population »<sup>11</sup>.

Le maire dès le 22 mai s'explique et avance que ce soir là il a dû subitement s'aliter car il était très souffrant. Selon lui : « Onze membres du conseil municipal et non cinq comme dit monsieur Faraut se sont rendus à la mairie qui a été ouverte par le secrétaire de mairie à 20h35 soit cinq minutes plus tard que l'heure de la convocation. Quelques personnes habitant près de la mairie ayant dit de ce dernier que les conseillers municipaux venaient de sortir, se trouvant seul il a refermé la porte et est parti à son tour. A 20h45, le docteur étant venu voir pourquoi je n'étais pas venu à l'heure à la mairie, m'a trouvé alité et a constaté que j'avais une crise cardiaque, il m'a conseillé de rester couché »<sup>12</sup>.

Voilà donc le de climat qui règne pendant le mandat d'Ingigliardi, comme le confirme le témoignage d'un neveu de Célestin Faraut, qui décrit en ces termes l'ancien maire : « Ingigliardi, il était petit, bossu. Quand il y avait des obsèques, le maire devait dire quelques mots et il y avait ce petit homme qu'on ne voyait pas dans la foule. Et on lui avait mis l'escabeau devant la tombe pour qu'il fasse son discours. Il était tout tordu avec des lunettes, j'étais petit mais c'est une image qui m'est restée de lui ».

Ingigliardi est resté peu présent dans la mémoire des Clansois. Faraut est une personnalité beaucoup plus charismatique, qui s'est lancé véritablement dans la carrière politique aussi bien au sein du village que du canton. Toutefois, dans un article de l'*Eclaireur de Nice* daté du 10 décembre 1932, on apprend que Célestin Faraut a du être interné. En effet, après avoir tenté de se jeter par la fenêtre de son appartement niçois, il est transporté dans la journée à l'asile Sainte-Marie. On apprend par le journal que depuis 1931 il s'est démis de ses fonctions mais son caractère déjà inquiet s'est davantage assombri. Cela faisait six mois qu'il se croyait victime d'esprits qui le persécutaient.

En 1932, Ingigliardi démissionne. Il n'avance aucune raison précise à cette décision et d'après les Clansois il démissionne pour des raisons personnelles. Tout d'abord, après la mort du conseiller municipal Jean-Baptiste Salla on procède à l'élection de son remplaçant le 6 mars 1932. Gaspard Gojon est élu. Le 13 mars 1932 on procède à l'élection du maire en remplacement du maire démissionnaire. Gaspard Gojon ayant obtenu la majorité absolue est élu.

---

<sup>11</sup> ADAM 2 O 360.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

Le maire Gaspard Gojon est un industriel niçois qui vend des machines-outils dans son magasin de la rue Delille. Les anciens de Clans estiment que c'était un très bon maire pour le village, proche de Léon Baréty auquel il fait des remerciements appuyés pour son action menée en faveur des communes de l'arrière-pays.

Le 19 mai 1935, se déroulent les dernières élections municipales avant la guerre. La composition du conseil municipal est la suivante : Gaspard Gojon, industriel, Antoine Paul Zoël Gubernatis, Eugène Salla, cultivateurs, Gaston Maurin, médecin cantonal, Emile Roux, sans profession, Eugène Sérié, hôtelier, Louis Dégioannis, rentier, Paul Laugeri, Roger Steve, menuisier, Robert Abomigliano, employé. Dans ce dernier conseil municipal d'avant guerre il y a moins de cultivateurs que dans les précédents. Les hôteliers sont beaucoup plus représentés. A l'élection du maire Gaspard Gojon obtient onze voix. Son adjoint est Dégioannis Louis. Gojon est le seul maire de cette période qui n'est pas originaire du village mais de la ville. Il est très apprécié par les Clansois. On dit de lui qu'il a fait de belles réalisations pour le village.

### • Les mutations de l'économie

A Clans, comme dans tous les villages de la vallée, les villageois ont profité des différentes richesses de leur terroir. La partie basse du village est le domaine de l'agriculture méditerranéenne : vignes, oliviers, céréales. L'élevage occupe une place primordiale puisqu'il permet un complément alimentaire incontestable. La coopérative laitière de Clans connaît un succès durant l'entre-deux-guerres. Elle est créée en 1930. Les volailles, les ovins, les bovins et les caprins sont les principaux animaux de la commune. N'oublions pas, dans l'économie rurale clansoise, le poids important que constitue l'exploitation de la forêt domaniale et des forêts communales. Cependant, dans l'entre-deux-guerres, Clans bénéficie d'une autre richesse de son territoire, les chutes de la Tinée au Bancairon.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècles, les Alpes-du-Sud vont connaître une véritable expansion grâce à l'exploitation des richesses hydrauliques. Les débits importants des principales rivières, les dénivellations d'envergures, les récentes découvertes dans le domaine de la production électrique, offrent aux Alpes-Maritimes des grandes possibilités d'exploitation, d'autant plus que l'électricité étant facilement transportable, le rapide développement du tourisme sur le littoral ouvre bien des espoirs.

Paradoxalement, l'exploitation de cette richesse, appelée à l'époque la « houille blanche », sera tardive. Le Var, ne sera pas équipé avant 1920. L'arrivée de l'électricité dans notre département se fit à la suite de l'expérience tentée en avril 1882 par la municipalité de Grenoble. En effet, lors de l'exposition universelle de Paris en 1881, Thomas Edison présenta sa lampe à incandescence et réussit à conclure un contrat d'éclairage avec la ville de Grenoble. L'expérience de Grenoble eut beaucoup de retentissement et de nombreuses villes l'imitèrent, se lançant ainsi dans la fabuleuse modernité de l'éclairage électrique. En Vésubie, une minuscule centrale fournit l'énergie nécessaire au village de Saint-Martin-Vésubie depuis 1893, grâce à la sagacité d'un édile local (en effet, Saint-Martin-Vésubie fut le premier village des Alpes-Maritimes à recevoir l'électricité). Plus au sud, la petite usine de Roquebillière (150 kw) et la chute d'eau de Saint-Jean-la-Rivière complètent cette installation embryonnaire.

Le phénomène est identique pour la vallée de la Tinée. Hormis la petite usine de Saint-Sauveur, construite en 1898, et la centrale de Baume-Nègre, installée dans la Mescla pour fournir l'électricité de la ligne de tramway, toutes les centrales existant aujourd'hui ne sont encore que des projets. Ce n'est qu'en 1925, que débutent les travaux de construction de l'usine hydroélectrique du Bancairon. La société EELM (Energie électrique du littoral méditerranéen) naquit véritablement à la suite de l'association en juin 1900 de la compagnie française Thomas-Houston et de la compagnie des grands travaux de Marseille. C'est cette dernière qui aura en charge la construction de la plupart des équipements hydroélectriques de

la vallée. Dès 1896, cette société qui ne portait pas encore ce nom là, expérimenta la première centrale de la région sur le Loup près du Pont-du-Loup.

La perspective de construire une usine électrique pouvant alimenter en électricité la commune de Clans fut lancée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, dans un rapport du sous-ingénieur des Ponts-et-chaussées daté du 25 mars 1899, on apprend que le conseil municipal de Clans vota un emprunt de 12 000 francs dont les annuités seraient prélevées sur la vente des coupes de bois et qui aurait pour but de réaliser les ressources nécessaires pour créer une usine électrique pour l'éclairage du village. A l'époque, le prix que la commune comptait consacrer à la construction de cette usine ainsi que moyen de paiement choisi étaient soumis à la critique dans ce rapport. La dynamo prévue absorberait neuf chevaux et serait mue à l'aide d'une courroie par une turbine actionnée par une chute. Tel est le point de départ du projet de l'aménagement des chutes du Bancairon.

Les tractations entre la commune, la société EELM et le Conseil général furent longues et compliquées. Les négociations commencent en janvier 1907 au moment où le conseil municipal de Clans autorise le maire à passer un traité avec la Société électrique du littoral méditerranéen pour la construction à travers les terrains communaux d'un canal dérivé de la Tinée. Ces terrains doivent être cédés à titre définitif à la société. Mais le 13 juillet 1908, prenant exemple sur les autres communes de la vallée, le conseil municipal de Clans apporte des modifications à ce traité, puisque la cession des droits de riveraineté et des terrains nécessaires à l'établissement d'un canal de dérivation de la Tinée et à l'installation de l'usine hydroélectrique est temporaire, d'une durée de 75 ans et expire en 1972. Il faut bien voir que la commune depuis le début des tractations n'hésite pas à modifier les traités, voire à les refondre totalement. La municipalité a commencé par s'assurer qu'aucune parcelle n'était soumise au régime forestier. De là, elle a voulu établir une entente réciproque avec l'EELM car elle entendait bien tirer le maximum de profits des implantations futures.

La guerre ralentit les négociations. Quelques jours après une visite sur les lieux, le 21 septembre 1916, le Conseil général donne une réponse favorable à la demande des concessions formulée par l'EELM pour l'utilisation des forces hydrauliques de la haute et de la moyenne Tinée. A cette époque toutes les autorités politiques locales et nationales considéraient comme une perspective d'avenir incontournable l'exploitation des richesses hydrauliques du département. Les conditions formulées par le Conseil général à la session d'avril 1917 sont les suivantes : réserves de forces du département, tarif protecteur, délai de 10 ans pour l'exécution des travaux et électrification des lignes du Sud-France. A partir de cette date, il faudra attendre le 31 mai 1918 pour que l'EELM reprenne les négociations. Après une discussion fort longue, la délégation de l'EELM est sur le point d'accepter les conditions suivantes : « La société EELM s'obligeait à utiliser ou à faire utiliser, par des tiers, pour des industries à créer dans le département, une quantité d'énergie annuelle de 60 millions de kilowattheures, répartie sur la production de l'ensemble des usines de la Tinée. Pour faciliter l'essor industriel du département et encourager la création et le développement de l'industrie utilisant le maximum de main-d'œuvre, l'énergie s'engageait à tenir à la disposition de cette industrie une quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kilowattheures à répartir par puissance de 25 à 300 kw. Cette énergie devait être prélevée sur les 60 millions de kw ci-dessus mentionnés et livrée sur le parcours des lignes de distribution régionale de la société dans la vallée de la Tinée et dans celle du Var, entre la Mescla et le Pont-du-Var. Lorsque cette quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kw aurait été absorbée par l'industrie susvisée, la société consentait de nouvelles fournitures aux mêmes conditions, jusqu'à concurrence d'une nouvelle quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kw.<sup>13</sup> »

Un autre problème important bloque les négociations. Il était convenu entre la commission et le représentant de l'EELM que le prix de l'énergie serait un prix de faveur aussi bas que possible, inférieur au prix de revient. Mais le prix de faveur fait à la petite industrie est fixé par la société à neuf centimes alors que la commission demandait à trois ou

---

<sup>13</sup> ADAM 7 S 97.

quatre centimes. Cette discordance fait à nouveau reculer la date de l'accord qui semblait alors imminent. On peut dire qu'à cette date un véritable malaise était né. Il faudra attendre 1919 pour que la société accepte de ramener à cinq centimes le tarif demandé par l'assemblée départementale pour la petite industrie.

En ce qui concerne les négociations particulières entre la commune et l'EELM, les conventions n°1 et n°2 sont signées par les deux parties le 10 mars 1918. Dans la convention n°1 sont rappelés les droits de riveraineté accordés à l'EELM, les droits d'occupation des terrains communaux auxquels sont rajoutées des clauses spécifiques. La convention n°2 aborde plus particulièrement la question de la concession d'une distribution publique d'énergie électrique. La commune de Clans donne à l'EELM cette concession. En ce qui concerne l'éclairage municipal, composé de 40 lampes incandescentes de 25 bougies à Clans et au Pont-de-Clans, celui-ci, par dérogation de l'article 1er du cahier des charges, est fourni gratuitement par l'EELM du coucher au lever du soleil. En revanche, si la commune souhaite rajouter des lampes aux quarante déjà citées, alors les nouvelles seraient alimentées par un courant payant aux conditions fixées au cahier des charges.

En ce qui concerne l'éclairage privé, la fourniture du courant serait soumise aux clauses et aux conditions du cahier des charges à forfait ou à compteur. Dans l'article 6 de la convention n°2, il est précisé que la société devra établir et mettre en complet état d'achèvement, avant le 1er janvier 1923, l'éclairage public et privé sur le territoire de Clans. Mais déjà ces clauses sur l'éclairage sont revues le 20 octobre 1918. En effet, la fourniture gratuite du courant pour l'éclairage public est supprimée et remplacée par une redevance proportionnelle à la production annuelle d'énergie réalisée aux usines de Bancairon et de la Courbaise sur la Tinée. Cette redevance proportionnelle est basée sur le même principe dans toutes les communes des cantons de Saint-Sauveur et de Villars. Ainsi, le courant nécessaire au fonctionnement des lampes de l'éclairage public sera fourni au prix de cinquante centimes par bougie et par année, entretien et remplacement compris. Il faut que ces conventions soient approuvées par le préfet. Le 27 juin 1920, le conseil municipal de Clans menace de démissionner car le préfet n'a toujours pas donné suite à cette convention, ce qui empêche la commune de recevoir l'éclairage public et privé. Le 14 août 1921, la situation est inchangée et est extrêmement préjudiciable aux Clansois car l'EELM refuse de donner l'éclairage public et privé à la commune en prétextant que les traités passés ne sont toujours pas approuvés. Cela fait maintenant quinze ans environ que la commune de Clans attend cet éclairage et que d'autres communes comme la Tour, Saint-Sauveur, Saint-Etienne, sont déjà pourvues en électricité depuis bien longtemps. La situation semble progressivement se débloquer puisque le 24 novembre 1921 le directeur de la société EELM se déclare prêt à fournir l'électricité de Clans sur simple autorisation provisoire de circulation du courant mais à condition que la durée fixée sur le cahier des charges soit réduite à 40 ans. Le 22 mai 1922 l'autorisation provisoire de circulation de courant sur les réseaux de Clans et de Pont-de-Clans est accordée à l'EELM. Le 17 octobre 1924 est publié le décret autorisant la concession au profit de l'EELM des droits de riveraineté moyennant des redevances annuelles et l'éclairage des localités près desquelles seraient implantées les centrales électriques.

La construction de l'usine commence en 1925 et elle est mise en service en 1929. Par la suite les relations entre la commune et l'EELM en ce qui concerne la fourniture d'électricité se déroulent bien, même si la commune fait quelques remarques. Le 24 novembre 1931, le conseil municipal se plaint de l'insuffisance de l'éclairage dans la commune ainsi que du mauvais état du transformateur, des abat-jour et des lampes. De même, le 26 mars 1939, se faisant l'interprète d'un vœu transmis par le comité d'intérêt local de Clans, le conseil municipal demande qu'il soit trouvé une solution à l'insuffisance de l'éclairage dans la commune. Tout d'abord cet état de choses est, selon la municipalité, dû à la vétusté et à l'insuffisance du transformateur qui en est même au point de constituer un danger. De plus, le réseau électrique clansois n'est pas rattaché à l'usine de Bancairon ce qui est une des causes de la multiplicité des pannes qui se produisent régulièrement en cas d'orages. Le conseil municipal demande la construction d'un nouveau transformateur en rapport avec l'extension

du réseau de Clans et qui mettrait la TSF à l'abri des parasites. En outre, afin de remédier aux trop fréquentes coupures d'électricité, la municipalité propose que le secteur de Clans soit rattaché à l'usine du Bancairon. Ainsi, la qualité de l'éclairage à Clans n'est pas encore parfaite bien que la commune possède sur son territoire la plus importante usine hydroélectrique du département.

L'usine hydroélectrique du Bancairon est une véritable richesse pour le village. Certes, les accords sont difficiles à établir mais les grands travaux de Marseille font appel à une main-d'œuvre considérable pendant une période d'environ cinq ans. Ce chantier public représente une véritable aubaine du point de vue économique pour les habitants de Clans. En effet, au moment où l'agriculture commence à s'essouffler, les villageois trouvent un emploi dans la construction ou l'exploitation de l'usine. De plus, cela favorise l'arrivée massive d'une main-d'œuvre étrangère surtout italienne. Pour loger tous ces ouvriers est mise en place une véritable cité ouvrière au Pont-de-Clans.

Les grands travaux ont d'abord permis de freiner l'exode rural qui avait lieu dans les villages voisins mais une fois terminés la population émigrera beaucoup plus rapidement. C'est ainsi qu'en 1946 on ne comptera plus que 471 habitants à Clans alors que dix ans plus tôt on en recensait encore plus de 600.

Ainsi l'agriculture, l'élevage qui sont des activités qui utilisent des méthodes traditionnelles et archaïques coexistent avec une activité du secteur secondaire à la pointe des équipements technologiques de l'époque. Le village de Clans, qui avait déjà une grande richesse économique avec sa forêt, se distinguera encore plus de l'évolution des autres villages par cet apport économique exceptionnel.

L'ensemble du littoral niçois, connaît une intense activité touristique depuis le milieu du XIXe siècle et celle-ci ne tardera pas à rejaillir sur le haut-pays. Cette mutation touristique se fera d'abord bien timidement car le littoral reste un centre de villégiature hivernal et la montagne a plutôt une vocation d'accueil estival. Mais, c'est l'ouverture des routes à la fin du XIXe siècle qui a suscité un engouement nouveau pour les charmes des vallées. Le relief aux contrastes surprenants, la végétation tantôt luxuriante, tantôt quasi-inexistante, la fraîcheur du climat estival, font de ce pays déshérité sur le plan économique, un petit paradis pour les riches populations de la côte.

Dans le moyen pays, l'engouement touristique est limité sauf pour deux villages : Levens, qui profite de la proximité de Nice et Clans qui devient une station estivale fort réputée. Cette réputation de la commune a été rendue possible par le développement de moyens de communication efficaces. La voiture commence à se répandre mais elle reste un véritable luxe ; l'autobus journalier part de la place Masséna et dessert le Pont-de-Clans. Un service automobile de Pont-de-Clans à Clans termine le voyage. Cependant, l'entre-deux-guerres est marquée par l'apport du tramway, symbole de modernité et de commodité. La ligne de la Tinée, inaugurée en 1912, relie la gare de train de la Tinée à Saint-Sauveur. Mais à la fin des années vingt le tramway est concurrencé par l'autocar. En 1931, la ligne de la Tinée est fermée après avoir rendu bien des services aux populations montagnardes et aux estivants.

La vie agricole en perte de vitesse et la fuite des Clansois vers le littoral imposent rapidement la nécessité d'une reconversion des activités. Depuis la fin du XIXe siècle, la magnifique forêt du Tournaret, l'altitude idéale qui fait que la température estivale moyenne est de 20°, les activités proposées telles que le festin ou le pèlerinage à la chapelle Sainte-Anne, font de Clans un village de villégiature renommé, apprécié par de nombreuses familles bourgeoises du littoral. Elles y séjournent une grande partie de l'été afin de fuir la chaleur étouffante qui règne sur la côte. Les vacances, loin d'être démocratisées, ne profitent qu'à la classe la plus privilégiée de la population. De plus, peu exigeants au niveau des activités proposées, les touristes ne recherchent que le bon air des montagnes et profitent des longues promenades à l'ombre des sous-bois des forêts. Certes Clans n'a pas la prétention de se

comparer à Saint-Martin-Vésubie, « la petite Suisse niçoise », mais les cartes postales anciennes la désignent comme un agréable station estivale.

L'essor touristique de la commune la démarque à nouveau des autres villages de la vallée. La municipalité, voyant la source de richesses que pouvait engendrer le tourisme, a entretenu la bonne image de la station. Les réalisations dans le village ont un but commun : favoriser l'expansion de la commune comme station estivale. Les améliorations du réseau d'adduction d'eau potable, le pavage des rues, les premières études d'un réseau d'assainissement, la mise en place de moyens de transport efficaces... ont été entrepris pour donner aux touristes la meilleure image possible du village. Un syndicat d'initiative local existe avant la première guerre mondiale et a du être créé aux environs de 1910. Il joue un rôle très important et est en étroite relation avec le syndicat d'initiative de la Côte d'Azur. Il est très actif et la devise inscrite en tête de ses statuts est « Bien faire et laisser dire ». Présidé par plusieurs maires et animé par quelques grandes familles, il contribue à attirer une clientèle fort lointaine. Clans est même connu jusqu'en Bretagne grâce à la campagne de publicité menée par la pension « Les châtaigniers ». La commune connaît une fréquentation touristique importante. En 1920, une délibération de conseil municipal nous apprend que la commune accueille 400 à 500 estivants par an ; en 1934, leur nombre s'élève de 500 à 600. La saison estivale commence au mois de mai et se termine à la fin du mois d'octobre.

La loi du 24 septembre 1919 et le décret réglementaire du 4 mai 1920, favorisent la création de stations de tourisme. Aussi la municipalité demande le classement de la commune au rang de station estivale, par délibération du 13 mars 1921. Après avoir dressé le tableau des curiosités artistiques et naturelles, des moyens de communication et d'hébergement, des ressources en eau potable et énuméré les différentes infrastructures hôtelières, le conseil municipal doit établir une liste de représentants à la chambre d'industrie touristique chargée de coordonner les moyens de développement et de mise en valeur du patrimoine touristique de l'arrière-pays. Ces représentants se composent de deux hôteliers, deux directeurs d'agence de tourisme, un entrepreneur de transport de voyageurs, un commerçant, cinq membres d'associations constituées en vue du développement de la station et un médecin.

La loi de 1920 permet aux communes de percevoir une taxe de séjour. Cette taxe est fixée dans une délibération du 13 mars 1921 et est complétée de celle du 3 décembre 1922. Elle doit être prélevée du 1er mai au 1er novembre de chaque année. Sachant que Clans ne présente que des logements de troisième et quatrième catégories, le tarif perçu par jour et par estivant est d'environ 40 centimes, ce qui rapporte à la commune 2000 francs par an au total. L'argent ainsi récolté sert à financer de nouveaux travaux d'assainissement et d'embellissement de la commune, des constructions d'égout ou de repavage des rues.

Les estivants sont de plus en plus nombreux à choisir le village Clans dès le début du printemps. Cette population est composée de riches bourgeois qui amènent leurs familles et leurs domestiques pendant les mois chauds de l'été. Avant les premiers congés payés, c'est surtout cette classe sociale qui peut se permettre ce genre de vacances en famille.

Afin de répondre aux exigences de confort de ces estivants, Clans doit fournir des logements agréables, bien entretenus et bien équipés. Les touristes logent dans des pensions de famille, des hôtels, des villas ou des appartements meublés. Au début des années trente, Clans compte trois hôtels, deux pensions de famille, quinze villas meublées et une trentaine d'appartements meublés pouvant être loués pendant l'été.

Les hôtels sont « L'hôtel Ciampossin » avec son boulo-drome, tenu par J. Baptiste Ciampossin, « L'hôtel de Paris » de J. Sérié bien situé au centre du village, offrant même aux clients un court de tennis, « L'hôtel de Pont-de-Clans » tenu par F. Rami, fréquenté surtout par une clientèle de passage car il est situé le long de la route nationale 205. Ces hôtels fournissent une vingtaine de chambres et ont tous l'eau courante.

Les estivants ont aussi le choix entre deux pensions de familles, « Les châtaigniers » de Paul Laugeri, établissement situé sur le chemin de Saint-Jean et la pension « Les tilleuls »,

sur la place du village, équipée d'un boudrome. Ces pensions ont chacune quatre à cinq chambres et offrent une ambiance chaleureuse et conviviale. Les repas sont copieux, faits avec les produits du pays et d'une qualité remarquable ; ils deviennent un élément essentiel dans les vacances des touristes. Certains de ces établissements sont équipés d'un piano mécanique qui rajoute de l'ambiance aussi bien pour les villageois que pour les estivants. Enfin, le Buffet de la gare, tenu par Auguste Blanc, s'apparente plus à une buvette pour les voyageurs de la vallée, puisqu'il se situe lui aussi au Pont-de-Clans, à la gare du tramway.

En plus de ces infrastructures hôtelières, le touriste peut choisir de loger dans des villas ou des appartements meublés qui offrent de plus en plus l'eau courante. Les villas sont construites aux alentours du village et leur location concerne surtout les familles bourgeoises qui y séjournent un long moment accompagnées de leurs domestiques.

En définitive, dans l'entre-deux-guerres, le village de Clans se présente à bien des égards, différent des autres villages de la vallée. Clans est au contact de deux mondes : l'un dans lequel prévaut la culture montagnarde, l'autre synonyme d'innovation et de modernités ; l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière commencent à connaître une sérieuse perte de vitesse, la relève de la jeunesse n'est plus assurée. Parallèlement à cette économie traditionnelle, le village reçoit en son sein, une industrie à la pointe des innovations techniques de l'époque, l'usine hydroélectrique du Bancairon. Celle-ci constitue une véritable richesse financière pour la commune qui y gagne l'arrivée d'une main-d'œuvre importante, permettant de donner un nouvel essor économique au village. De plus, la prise de conscience du départ de certains agriculteurs vers le littoral a poussé les municipalités successives à exploiter une autre richesse du village : l'accueil des estivants.

La situation du village de Clans présente en même temps l'amorce d'une déruralisation et d'un décollage économique et démographique. Cependant, à plus long terme, l'évolution de la commune rejoindra celle des villages voisins. La crise démographique aura bien lieu mais sera différée dans le temps. L'éclatement de la vieille société villageoise se produira dès 1940. Cette société qui dans les années vingt paraissait encore solide, va perdre l'unique pilier sur lequel elle reposait : l'agriculture.

**NOTES SUR L'HISTOIRE  
DE LA PRESENCE JUIVE  
A TOULON**

**Roger KLOTZ-VILLARD**

A l'abri de sa rade, Toulon est notre grande base navale en Méditerranée ; la vieille ville, située en arrière du front de mer, a été construite du Moyen Age au XVIIIe siècle et constitue un véritable patrimoine historique qu'il est important de sauvegarder ; il en est de même de l'arsenal créé par Henry IV en 1599, agrandi par Vauban, sous Louis XIV, et dont la porte monumentale construite en 1738 s'inscrit prestigieusement dans le paysage urbain. Dans cette capitale méditerranéenne de la Marine nationale, on comptait en 1993 quatre mille juifs alors que Marseille en avait cinquante mille. Que savons-nous sur l'histoire de la présence juive à Toulon ?

Danièle Agou-Iancu a relevé, dans sa *Topographie des quartiers juifs en Provence médiévale*<sup>1</sup>, les documents relatifs à la communauté juive de Toulon au Moyen Age.

Dans une liste des 150 citoyens toulonnais qui ont pris part à l'assemblée générale de 1285, au sujet du renforcement des fortifications, elle a noté la présence de onze juifs ; cela représente une proportion de 7,33% de la population ; la population juive de Toulon n'est donc pas très nombreuse. Un autre document de 1345 montre les juifs de Toulon essayant de se soustraire au paiement de divers impôts. Daniel Agou-Iancu ajoute : « Cet acte du 3 août 1345 est un règlement destiné à fixer après cette contestation, quelles obligations a remplies dans le passé, et devra remplir à l'avenir, la communauté des juifs à l'occasion des taxes établies par le conseil de ville sur tous les habitants, sans distinction de religion ».<sup>2</sup> Danièle Agou-Iancu note enfin qu'en 1346, au cours d'un procès, les chrétiens toulonnais demandent que Dayon Barbe, juif de Toulon, qui a tué Salomonet de Saint-Ibert, juif d'Hyères, soit jugé à Toulon et non à Hyères.

A l'origine, les juifs de Toulon semblaient mêlés à la population chrétienne, vraisemblablement à cause de leur petit nombre. Il n'en est plus de même en 1348 puisque dans la nuit du 13 au 14 avril, les juifs sont massacrés lors d'une attaque de leur quartier. Danièle Agou-Iancu donne la présentation suivante de cette « rue des juifs » : « Ce quartier, qu'un document désigne sous la dénomination de *carriera judeorum*, se trouve dans la partie centrale du vieux Toulon. C'est l'actuelle rues des Tombades, où seules les maisons situées du côté ouest étaient habitées par les juifs... Ces maisons donnaient sur une ruelle fermée à ses deux extrémités, longue et étroite, et appelée « rue des juifs ». Elle existe encore, dans l'île formée par les rues d'Astour, des Tombades, de Cancela et de Sainte-Claire, telle qu'au XVIe siècle. On y parvient par les magasins de la maison qui fait l'angle des rues d'Astour et des Tombades. Ce quartier de dimensions fort restreintes montre une communauté de toute petite importance. C'est que Toulon, malgré les avantages de sa position et sa qualité de ville épiscopale, est loin d'avoir eu au Moyen Age l'importance qu'elle a prise au cours des temps modernes. Resserrée dans un étroit périmètre entre la mer et les dernières pentes du Faron, elle n'était qu'une petite cité »<sup>3</sup>.

Avec le massacre de 40 juifs et le pillage des maisons, dans la nuit du 13 au 14 avril 1348, il semble que Toulon ait connu « le fait le plus douloureux de son histoire »<sup>4</sup> ; Danièle Iancu note que le massacre a eu lieu dans la nuit qui a suivi le jour des Rameaux, elle ajoute : « Le sentiment anti-juif faisait sienne la vieille conception de la responsabilité collective et héréditaire des juifs dans la passion du Christ, à ce titre il se manifestait particulièrement pendant la semaine sainte. A cet égard, il est bon de se remettre en mémoire les multiples

---

<sup>1</sup> Mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise d'histoire sous la direction du professeur Georges Duby, faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence, 1970.

<sup>2</sup> *Op. cit.* p. 124.

<sup>3</sup> *Op. cit.* p. 125.

<sup>4</sup> G. Lambert cité par D. Agou-Iancu, *op. cit.* p. 125-126.

prises en garde du roi René qui recommandait inlassablement à ses officiers de surveiller les prédictions lors des fêtes commémorant la vie et la mort du Christ »<sup>5</sup>

Cet enseignement du mépris, qui a le carnage pour suite logique, s'appuie lui-même sur un contexte économique fait de misère et de contagion ; Danièle Iancu inscrit le massacre de Toulon dans « les déchaînements de haine meurtrière survenus lors de la peste noire... Quand peste et famine battaient leur plein, fauchant par milliers ; quand les insurrections flambaient, allumées par la maladie, la misère et le prix du blé... »<sup>6</sup>. Le groupe social a peut-être besoin, pour garder sa cohésion, de chercher dans l'autre, dans le plus faible, la source de tous ses maux.

Après le massacre, on perd la trace des juifs de Toulon au Moyen Age ; Danièle Agou-Iancu dit : « En effet, dans aucun des documents relatifs à cette affaire, la communauté juive n'apparaîtra ni aucun de ses membres qui aurait survécu. Ces derniers avaient sans doute été chercher ailleurs asile plus sûr »<sup>7</sup>. Elle ajoute pourtant en note « Il est intéressant de lire la publication de l'abbé R. Boyer sur l'épithaphe hébraïque de Jonah Duran trouvée à La Martelle dans le Var (*Provence historique*, 1951, pp. 151-158). Elle pose la question de l'existence d'une communauté juive près de Toulon dans les années 1600 (Jonah Duran, rabbin, mourut le 9 avril 1625). Le docteur Cécil Roth, en tenant compte de l'expulsion des juifs de Provence par Louis XII, excluait une telle hypothèse »<sup>8</sup>. L'existence de communautés juives à cette époque, sur le territoire du royaume de France, semble effectivement très difficile à prouver, compte tenu justement des décrets d'expulsion.

Le 27 septembre 1791, l'Assemblée constituante adopte le décret suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que les conditions nécessaires pour être citoyens français et pour devenir citoyens actifs sont fixées par la Constitution et que tout homme qui, réunissant lesdites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la Constitution impose, a droit à tous les avantages qu'elle assure, révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique »<sup>9</sup>.

Ainsi, les juifs de France devenaient citoyens français ; Jean Contrucci peut dire : « Ce sera l'honneur de la Constituante que d'élaborer les textes décisifs, même si leur application devait se faire avec plus ou moins de lenteur. Mais les principes des Droits de l'homme ne souffraient pas d'exception »<sup>10</sup>. C'est sur cette base que s'échafaude la législation napoléonienne. Le décret impérial du 20 juillet 1808, qui fait obligation aux juifs français d'adopter un nom et un prénom fixes, s'inscrit peut-être dans l'histoire de l'état civil.

La tenue des registres de naissances et de décès résulte de l'édit de Villers-Cotterets (1539) qui en fait obligation aux curés ; l'ordonnance de Blois, en 1579, y ajoute la tenue des registres de mariages ; des mesures spéciales sont prises pour les protestants quand l'édit de Nantes peut s'appliquer ; les juifs n'ayant pas d'existence légale sous l'Ancien Régime, aucune législation ne s'est souciée de leur donner un statut juridique ; en 1766, Malesherbes, constatant qu'il y a des juifs dans tout le royaume, demande formellement un état civil pour les juifs comme pour les protestants ; c'est dans ce contexte que Malesherbes propose au roi de promulguer l'édit de tolérance, pris en 1787, et « concernant tous ceux qui ne font pas

---

<sup>5</sup> Iancu (Danièle), *Les juifs en Provence (1475-1501), de l'insertion à l'expulsion*, Marseille, Institut historique de Provence, 1981, p. 110.

<sup>6</sup> *Op. cit.* p. 195.

<sup>7</sup> *Op. cit.* p. 126.

<sup>8</sup> *Op. cit.* p. 126.

<sup>9</sup> Cité par Robert Badinter, *Libres et égaux... L'émancipation des juifs. 1789-1791*, Paris, Fayard, 1989, p. 215.

<sup>10</sup> *Le Provençal*, 19 mai 1989.

profession de la religion catholique » ; il restait pourtant, en 1791, un vide juridique concernant l'état civil des juifs français. A cela s'ajoutait peut-être des traditions régionales alors que les juifs du midi portaient des noms de famille, ceux de l'est étaient pour la plupart désignés par leur prénom auquel s'ajoutait le prénom de leur père et de leur grand-père paternel ; Monique Lévy peut même assurer <sup>11</sup> que l'état civil des juifs de l'est n'a véritablement été fixé que vers 1840 ; il n'aura donc fallu, aux juifs d'Alsace, qu'une génération pour assimiler le décret de 1808. Peut-être ces différences d'habitude entre les juifs du Midi et ceux de l'est trouvent-elles leur origine dans l'opposition géographique entre les régions de « droit écrit » et les régions de « droit coutumier » ; ces disparités régionales ne pouvaient plus exister dans un état centralisateur, « un et indivisible », où la loi est la même pour tous ; on comprend donc qu'au moment où Napoléon donne sa forme moderne au culte juif, il pense aussi à l'état civil. Le décret impérial du 20 juillet 1808 impose donc aux juifs français qui n'ont pas de nom de famille et de prénom fixes d'en choisir dans les trois mois de la publication du décret ; une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 8 septembre 1808, fixe les conditions d'application : les majeurs feront eux-mêmes leur déclaration ; pour les mineurs, les déclarations seront faites par le représentant légal (père, mère, tuteur), le fils majeur devra prendre le nom de famille de son père, les frères et sœurs majeurs n'ayant plus leurs parents devront tous prendre le même nom de famille. Le ministre indique en outre la forme que devront prendre les déclarations et précise enfin que le registre devra, à l'ouverture, être paraphé par le président du tribunal de première instance.

Ainsi, les juifs français devaient d'abord être en conformité avec le Code civil : le droit de propriété, les règles de l'héritage et de la transmission des biens supposent un état civil précis et uniforme. Ces déclarations pouvaient ensuite apporter des éléments qui intéressaient la politique militaire de Napoléon, ces documents étaient en effet très utiles pour la conscription.

Le registre toulonnais <sup>12</sup> a été ouvert le 24 septembre 1808, il a donc fallu un délai de 16 jours pour que la circulaire du ministre de l'intérieur puisse pratiquement être exécutée à Toulon. Le maire, pour le premier déclarant, et Jean-Jacques Bessière, adjoint, pour les suivants, on reçu cinq déclarations qui se sont faites entre le 28 septembre et le 2 décembre. Les déclarants sont :

- Manassé Salon Richaud, né à Avignon (Vaucluse) le 31 décembre 1770, fils de Moyse Richaud et de Nerte Astruc ; c'est donc un homme de presque 38 ans qui semble avoir pour origine la juiverie des papes d'Avignon ; à son nom de Richaud, il demande à ajouter la distinction de Le Jeune.

- Salomon Seligmann, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1761, fils de Isaac Salomon et de Rose Michel ; nous constatons que la date de naissance de Salomon Seligmann comporte moins de précisions que celle de Manassé Richaud, né à Avignon, c'est donc un homme de 46 ou 47 ans.

- Raphaël Foa, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 20 décembre 1784, fils d'Abraham Foa et de Jochevée Baqui, il a presque 24 ans.

- Salomon Seligmann, né à Paris (Seine) le 26 octobre 1778, il a donc 30 ans, il est le fils de Salomon Seligmann et de Charlotte Moïse.

---

<sup>11</sup> *Archives juives*, deuxième semestre 1994.

<sup>12</sup> Archives départementales du Var, 7 E 146-41 N, Toulon 1808.

- Manuel Seligmann qui est également né à Paris de Salomon Seligmann et de Charlotte Moïse, c'est le frère cadet du précédent puisqu'il est né le 17 octobre 1785 et qu'il a donc 23 ans.

Le nombre des déclarants semble réduit ; surtout leur origine est diverse ; on ne constate pas, comme à Aix-en-Provence par exemple, une grande proportion de juifs comtadins ; pour un juif originaire d'Avignon, nous avons un Niçois, un Strasbourgeois et enfin deux Parisiens, vraisemblablement d'origine ashkénaze, puisqu'ils portent le même nom que le Strasbourgeois. Nous constatons que tous les déclarants signent leur déclaration et que la moyenne d'âge est de 32 ans. La profession n'étant pas mentionnée, on peut simplement penser que ces cinq déclarants ont été attirés par les activités économiques de Toulon ou de sa région immédiate.

Nous avons en effet plus de renseignements par des documents qui nous ont été fournis par les Archives municipales de Toulon<sup>13</sup>. Cela ne doit pas forcément étonner, nous avons pu constater qu'un juif tarasconnais a présenté en 1808 sa déclaration patronymique devant le maire de Fontvieille (à une dizaine de kilomètres de Tarascon), tout simplement parce c'était son lieu de travail.

Un état de la population juive de la ville de Toulon pendant le mois de juin 1809 donne des précisions sur la composition des familles, les professions, l'état des fortunes, les mœurs connues ; cet état doit également préciser « ceux qui n'ont pas de moyens assurés d'existence » et « s'il en est qui soient réputés s'être livrés à l'usure ». Le maire de Toulon peut donc certifier que tous les juifs de sa ville sont de bonnes mœurs, qu'ils ont tous « des moyens assurés d'existence » et qu'aucun d'entre eux n'a une réputation d'usurier. Ce document fait apparaître :

- Isaac Tama, 50 ans, négociant, sa femme prénommée Jaffa (un autre document indique que son nom de jeune fille est Costantiny) ; on voit également apparaître leurs enfants, Ange 13 ans, Moïse 6 ans, Elie 9 ans, le maire précise que l'état apparent de leur fortune est considérable, cette indication apparaît seulement pour Isaac Tama.

- Raphaël Devieux, 55 ans, instituteur des enfants Tama, dont la fortune est médiocre.

- Abram Tedesqui, 35 ans, commis d'Isaac Tama, dont la fortune est également médiocre.

- Pauline Cavaillon, 20 ans, domestique des Tama, dont la fortune est aussi médiocre.

- Salomon Seligmann, 47 ans, marchand, sa femme Marguerite Bloch, 46 ans, leur fille Rose Seligmann, leur fortune est moyenne.

- Raphaël Foa, 23 ans, célibataire, sa fortune est moyenne.

- Manassé Richaud, 43 ans, marchand ambulant, dont la fortune est également moyenne.

Au 12 janvier 1809, date à laquelle le maire de Toulon signe l'état de la population juive de sa commune, la communauté juive de Toulon compte 14 personnes, y compris les enfants ; il est clair que le train de vie de la famille Tama est le plus important (un commis, un précepteur, un domestique) ; Isaac Tama est le seul négociant, cela le distingue de Salomon Seligmann et de Raphaël Foa qui sont marchands ainsi que de Manassé Richaud, qui est marchand ambulant. Il semble qu'ainsi Isaac Tama apparaisse comme le « notable »

---

<sup>13</sup> Archives communales de Toulon, Révolution-Empire L 724.

toulonnais qui pourra peut-être participer à la vie du consistoire régional de Marseille, dont le Var dépend.

Les archives communales toulonnaises possèdent également un état nominatif des juifs domiciliés à Toulon ; cet état ne porte pas de date mais on y retrouve des noms que nous avons déjà rencontrés, il est intéressant parce qu'il indique l'origine des juifs toulonnais.

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Profession</b>	<b>Domicile précédent</b>
Tama Isaac	propriétaire	Meyreuil (Bouches-du-Rhône)
Costantiny Jaffa	épouse Tama	idem
Cavaillon Pauline	cuisinière	Carpentras
Alpron Flore	domestique	Allemagne
Tedesqui Abram	commis de négociant	Marseille
Devieux Raphaël	commis de négociant	Marseille
Richaud Cadet	colporteur patenté	Avignon
Salomon Esriel	colporteur patenté	Strasbourg (Strasbourg ?)
Gotton	épouse Salomon	Delzas (d'Alsace ?)
Foa Raphaël	colporteur	Nice
Moïse David	employé à la police	Carpentras
Puget Abram	employé à la police	Cavaillon
Moïse	garde-côte	Carpentras

Cet état fait donc mention de treize personnes, dix d'entre elles sont de la région (cinq du Vaucluse, quatre des Bouches-du-Rhône, un de Nice) ; s'y ajoutent deux Alsaciens (dont la prononciation transparaît à travers la retranscription des noms de lieu), une Allemande dont la présence à Toulon s'explique par son emploi de domestique. Peut-être la présence de ces juifs à Toulon s'inscrit-elle dans un cadre plus général. En effet, de 1800 à 1815, la population augmente, cela s'explique par l'activité de l'arsenal et de la marine ; l'empereur ne renonce pas à ses ambitions maritimes et la marine, le plus souvent à terre, participe à la vie du port. La bourgeoisie apprécie le retour à l'ordre, les petites gens oublient la disette dans cette société où l'administration et surtout la marine tiennent les premières places dans les registres censitaires, la bourgeoisie négociante fait figure honorable, c'est sans doute dans cette bourgeoisie qu'il faut placer Isaac Tama, négociant, propriétaire, dont la fortune est considérable et qui a des employés.

Il est enfin précisé : « Depuis l'an 5e, il existe une synagogue à Toulon, dans un appartement, sans avoir besoin de rabbin, chacun faisant la fonction des cérémonies lorsque le nombre requis pour la constitution hébraïque se trouve atteint ». Le nombre requis pour la prière publique est de dix hommes, le document n'en fait apparaître que neuf, cependant, par un document précédent, nous savons qu'Isaac Tama a un fils de 13 ans, qui a donc juste l'âge lui permettant de compter parmi les dix hommes. Il n'en reste pas moins que, en ce début du XIXe siècle la communauté de Toulon semble réduite. La diversité des professions semble

montrer un volonté de s'intégrer à la population toulonnaise, à côté des négociants et des colporteurs, nous avons un garde-côte et un employé à la police.

Dans cette étude du passé, il faut retenir l'image d'une communauté de petite importance, qui cherche à s'intégrer à l'activité de la commune et qui, dans les périodes de marasme économique, doit lutter contre l'enseignement du mépris.

**COMPTES-RENDUS**

**BIBLIOGRAPHIQUES**

Duclerc (Vincent), Fabre (Rémi), Fridenson (Patrick) (dir), *Avenirs et avant-gardes en France, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, La Découverte, Paris, 1999, 439 p.

La respectable tradition consistant à offrir un volume de mélanges à un grand professeur qui a ouvert des pistes de recherche et exercé un rayonnement marquant permet la rencontre de collègues et de disciples sur les thèmes illustrés par le maître. Madeleine Rebérioux méritait particulièrement cette forme d'hommage et le volume qui en résulte offre vingt-sept communications très riches.

Les auteurs réservent une place de choix aux dissidents, aux marginaux, aux exclus, à ces minorités en termes de pouvoir qui sont souvent des majorités numériques, ainsi les colonisés, les ouvriers, les femmes, les communistes français de l'entre-deux-guerres, les artistes d'avant-garde. Pour chacun de ces groupes sont étudiées les pratiques d'oppression et de défense, la construction des identités. La finesse de l'analyse écarte généralement les plaidoyers dépourvus de nuances. Ainsi voit-on Villermé, qui n'est pas idéologiquement isolé, admettre certes l'infériorité du salaire octroyé à la femme, mais considérer leur droit au travail comme légitime. A l'université, les disciplines jugées prestigieuses, comme les sciences et la médecine, ou proches du pouvoir tel le droit, sont peu féminisées, mais en lettres, l'ouverture n'apparaît pas uniforme, la philosophie et l'histoire restant plus masculines que la littérature et les langues.

L'histoire culturelle est également bien représentée à travers les processus de création, les relations de l'art avec la politique et la psychologie. Plusieurs contributions évoquent Paris qui, à la Belle Epoque, se construit en fonction de valeurs culturelles et des représentations des créateurs, Paris qui, vers 1930, fait du jazz, promu art à part entière, le « grand Te Deum du siècle » (page 160).

Certains combats de l'époque contemporaine, que Madeleine Rebérioux a bien illustrés par ses propres travaux, sont également présents : l'Affaire Dreyfus, la révolution de 1917, les guerres mondiales, les engagements socialistes, les réactions des intellectuels face aux soubresauts de leur temps.

Nombre de communications sont construites sur un schéma de confrontation ou sur une vision dialectique, entre hommes dominants et femmes dominées, académisme artistique et avant-garde, fidélité de la critique littéraire aux humanités traditionnelles et ouverture aux auteurs contemporains, écartèlement des écrivains algériens entre langue française et langue arabe, brutalité des réalités et poétisation de leur représentation artistique, divergences d'intérêts des ouvriers défendant l'emploi à Longwy à la fin des années 1970, volonté de réarmement de la France par le Front Populaire et espoir de ne pas utiliser les armes, contestation de l'appareil des partis et intégration des contestataires dans ces mêmes appareils, mise en place d'une éducation marxiste de classe par le PCF et respect de la spécificité des jeunes, au total fréquent conflit entre l'idéal et la pratique. Dialectique donc et poids des déterminismes parfois, mais les auteurs sont trop historiens pour ne pas croire à la liberté des individus et aux possibilités de choix qu'ils soulignent souvent. Ils s'écartent aussi de l'idée naïve selon laquelle seuls les minoritaires et les opprimés font l'histoire. Il apparaît même que les vaincus d'hier, devenus les vainqueurs d'aujourd'hui, n'échappent pas aux ambiguïtés et à la tentation de l'oppression.

En somme, les auteurs ont voulu illustrer une conception militante de l'histoire dans le sens où l'entend aujourd'hui Madeleine Rebérioux, c'est-à-dire une histoire qui « pose à toute la trajectoire temporelle les questions du présent ».

Ralph Schor

Elgey (Georgette) et Colombani (Jean-Marie), *La cinquième ou la République des phratries*, Fayard, Paris, 1999, 408 pages.

La V<sup>e</sup> république apparaît synonyme de paradoxes et de mutations. Voilà un régime doté d'institutions qu'on disait taillées sur mesure pour le général de Gaulle et destinées à disparaître avec lui ; or le système se maintient depuis quarante ans. Voilà une République dont le fondateur était considéré comme hostile à la construction européenne et qui a fait accomplir à celle-ci des progrès décisifs. Voilà un pays qui fut souvent le catalyseur de l'Europe mais n'a pas suscité une forte adhésion populaire à cette cause. Voilà des gouvernements qui ont réussi une œuvre de modernisation économique impressionnante, amélioré le niveau de vie moyen, développé de manière spectaculaire les revenus du capital, mais ont laissé se développer un chômage qui a dépassé la barre des trois millions et une désolante cohorte de « nouveaux pauvres ». Voilà une société qui n'a pas connu de révolution au sens habituel du terme mais a vu se dérouler des évolutions qui sont d'authentiques révolutions : libération de la sexualité, promotion du travail féminin, éclatement des structures et des comportements familiaux traditionnels, démocratisation de l'éducation et de la culture, amélioration de la santé publique, passage d'une justice soumise à une justice de plus en plus libre à l'égard du pouvoir, effacement du Parti communiste, croissance de l'extrême droite, affirmation de l'écologie...

Ce sont là quelques uns des thèmes étudiés par Georgette Elgey et Jean-Marie Colombani. Leur livre, généralement bien documenté, est organisé en quatorze chapitres consacrés chacun à une vaste question. On appréciera plusieurs développements bien venus, notamment ceux qui portent sur les changements sociaux, la culture, l'influence des intellectuels, néo-marxistes structuralistes comme Althusser, maîtres penser des années 1960 et 1970 comme Sartre, Barthes, Lacan, Foucault, la nouvelle droite.

Cependant, dans le domaine de la politique intérieure et étrangère, dans l'analyse des évolutions économiques, le livre n'apporte pas plus que ce qui figure dans un bon manuel. Certains classements thématiques peuvent être jugés arbitraires, ainsi l'immigration considérée seulement comme un appendice de la décolonisation. Le titre reste énigmatique car il ne correspond pas au contenu de l'ouvrage : on cherchera en vain une définition des phratries ou clans de la V<sup>e</sup> République, une étude de leur rôle et de leur éventuelle singularité ; en quoi la Cinquième est-elle plus phratique que ses devancières, la République des ducs, la République des camarades, la République des professeurs, le régime des partis ? On regrette surtout que le livre ne comprenne pas des chapitres synthétiques analysant une donnée fondamentale qui sous-tend la démonstration : la continuité et la logique qui, au-delà des gouvernements et des majorités diverses, a présidé à cette spectaculaire mutation entreprise depuis 1958.

Dans cette récente collection, Ralph Schor se propose de retracer l'évolution si discutée de l'Eglise catholique au XX<sup>e</sup> siècle, vaste entreprise pour un petit ouvrage de moins d'une centaine de pages. L'auteur, en fait, part de la « crispation de l'Eglise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », avec le long pontificat de Pie IX condamnant le libéralisme ; il passe ensuite en revue de façon concise mais précise les pontificats successifs, aussi différents parfois que les diverses et souvent fortes personnalités qui occupent le trône de Saint-Pierre, jusqu'à Jean-Paul II célébrant les droits de l'homme.

La question essentielle, que pose d'entrée Ralph Schor, et qui constitue le fil directeur de l'ouvrage, est celle d'un choix délicat : l'Eglise doit-elle évoluer en adaptant ses enseignements et ses institutions à son temps, ou, au contraire, est-ce à la société de se conformer aux directives d'une Eglise dont le message est considéré comme immuable ? En ce qui le concerne, l'auteur estime, qu'avec certes beaucoup de nuances, tous les papes « ont privilégié la tradition et la continuité, certains en ménageant des ouvertures, d'autres en freinant plutôt les évolutions en cours ».

Ce dilemme central, de l'adaptation ou non, au monde moderne, se retrouve pratiquement dans tous les débats qui agitent l'Eglise dans cette période. On peut ainsi noter le refus du libéralisme sous toutes ses formes en 1864 par le Syllabus, suivi de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale par le concile de Vatican I en 1870, la condamnation du modernisme par Pie X. Inversement, Léon XIII pratique une remarquable politique d'ouverture, invitant même les catholiques français à se rallier à la République dès 1890, et définissant une doctrine sociale de l'Eglise à l'opposé tant du socialisme que des excès du libéralisme économique.

Après le pontificat de Benoît XV, critiqué dans son attitude de neutralité par les belligérants de la Première Guerre mondiale, Pie XI, dans l'entre-deux-guerres, renouvelle et étend l'effort missionnaire de l'Eglise et condamne les outrances nationalistes de l'Action Française en 1926. Confronté au phénomène du totalitarisme, il juge utile de signer avec l'Italie fasciste et l'Allemagne hitlérienne des concordats souvent violés, ce qui l'incite à prononcer la condamnation tant du nazisme raciste que du communiste athé en mars 1937. S'agissant de Pie XII, élu pape en mars 1939, on a pu lui reprocher une excessive prudence, notamment par son absence d'une condamnation officielle de l'extermination des Juifs par l'Allemagne nazie, en dépit de nombreuses et souvent efficaces interventions diplomatiques.

Tranchant avec « l'exercice solitaire du pouvoir » de Pie XII, l'élection de Jean XXIII, en 1958, permet une relance de l'œcuménisme, assortie d'une grande volonté de « mise à jour de l'Eglise », avec l'ouverture du concile Vatican II en octobre 1962, concile mené à bien par Paul VI de juin 1963 à décembre 1965. Pour la grande masse des fidèles, la principale innovation de cette « mutation fondamentale de l'Eglise » consiste en une messe désormais célébrée en langue vulgaire et non plus en latin, face à l'assistance. Après le bref intermède de Jean-Paul Ier, pour la première fois un pape polonais est élu en octobre 1978, Jean-Paul II, grand voyageur comme déjà Paul VI. Les activités de ce nouveau pape sont multiples et variées, « mais, dans l'ensemble, les orientations vont plutôt dans le sens de la tradition », prônant « une morale exigeante ».

Au niveau de la spiritualité, la théologie catholique se caractérise par la domination d'un thomisme diversement interprété. Les recherches théologiques sont riches et renouvelées, parfois délicates et condamnées, en même temps que se manifeste une « brillante littérature catholique ».

Cependant les problèmes ne manquent pas, avec la crise du clergé séculier atteint par la raréfaction des vocations, la nécessité d'une nouvelle catéchèse, le devenir incertain des

mouvements d'Action catholique et du syndicalisme chrétien, les progrès d'une déchristianisation liée à la montée de l'indifférence, une autre sensibilité illustrée tant par le succès du mouvement charismatique que par le développement des sectes, une forte action sociale au risque d'en occulter la nature divine pour l'Eglise.

En définitive, cet ouvrage très riche sous un faible volume, complété par un glossaire précis, un index et une bibliographie très à jour, permet de faire aisément et à peu de frais le point sur un sujet par nature complexe et controversé.

## RECHERCHES RÉGIONALES

*se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.*

*La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.*

*En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.*

### FONDATEURS

*Etienne Dalmasso*

*Andrée Devun*

### COMITÉ DE RÉDACTION

*Jean-Bernard Lacroix*

*Marie-Louise Carlin*

*Loïc Rognant*

*Ralph Schor*

### LE LOGOTYPE DU DÉPARTEMENT

Les quatre symboles de la médaille (mélèze, palmier, lys et croix de Savoie) rappellent



les deux ensembles géographiques



et les deux ensembles historiques

qui constituent le département

des Alpes-Maritimes :

Alpes méridionales au nord du



département, littoral méditerranéen



au sud, ancien Comté de Nice à

l'est du Var et Provence orientale à l'ouest.



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL

06036 NICE CEDEX - TÉL. 04 93 18 61 71